BANQUE CENTRALE des COMORES

Rapport Annuel 2025

Rapport Annuel

2025

Siège Moroni, Grande Comore - Place de France -
BP 405 - Tel : +269 773 18 14
Agence d'Anjouan BP 365 - Mutsamudu - Tél : +269 771 00 35
Agence de Mohéli - Fomboni - Tél : +269 772 06 90
www.banque-comores.km

Table des matières

Sigles et abréviations ..... PAGE - 6
Mot du Gouverneur ..... PAGE - 14
Banque Centrale des Comores ..... PAGE - 20
Faits marquants de l'année 2025 ..... PAGE - 32

01 | Principales Evolutions Economiques

I. Environnement économique international ..... PAGE - 42
1. Croissance économique ..... PAGE - 42
2. Inflation mondiale ..... PAGE - 45
3. Orientations des politiques monétaires ..... PAGE - 47
4. Cours mondiaux des produits de base ..... PAGE - 49
II. Activité économique aux Comores ..... PAGE - 51
1. Croissance économique et inflation ..... PAGE - 51
2. Finances publiques et évolution de la dette publique ..... PAGE - 56
3. Balance des paiements ..... PAGE - 61

02 | Politique Monétaire

I. Mise en œuvre de la politique monétaire ..... PAGE - 70
1. Evolution des facteurs autonomes de la liquidité bancaire ..... PAGE - 70
2. Conduite de la politique monétaire ..... PAGE - 72
II. Evolution des agrégats monétaires ..... PAGE - 83
1. Contreparties de la masse monétaire ..... PAGE - 83
2. Composantes de la masse monétaire ..... PAGE - 86

03 | Secteur bancaire, monnaie électronique et inclusion financière

I. Situation des institutions financières ..... PAGE - 90
1. Paysage bancaire et financier ..... PAGE - 90
2. Activité et résultat des établissements de crédit ..... PAGE - 91

II. Activités de distribution de la monnaie électronique ..... PAGE - 96
1. Paysage de la monnaie électronique ..... PAGE - 96
2. Evolution des points de service ..... PAGE - 96
3. Dynamique des services financiers numériques ..... PAGE - 97
4. Evolution des transferts internationaux ..... PAGE - 98

III. Inclusion financière ..... PAGE - 100
1. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière ..... PAGE - 100
2. Initiatives d'inclusion financière ..... PAGE - 102
3. Evolution des indicateurs d'inclusion financière ..... PAGE - 105

04 | Régulation et stabilité financière

I. Réglementation, supervision et résolution bancaires ..... PAGE - 112
1. Modernisation du cadre réglementaire ..... PAGE - 112
2. Suivi du dispositif prudentiel ..... PAGE - 113
3. Renforcement de la stabilité du système bancaire ..... PAGE - 116

II. Audit interne, contrôle interne et gestion des risques ..... PAGE - 116

III. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ..... PAGE - 117
1. Renforcement du dispositif national de LBC/FT ..... PAGE - 117
2. Suivi du processus d'évaluation mutuelle du GIABA ..... PAGE - 118
3. Activités du CLAB ..... PAGE - 119

05 | Monnaie fiduciaire et infrastructures de paiement

I. Gestion des signes monétaires ..... PAGE - 122
1. Emissions de billets ..... PAGE - 122
2. Traitement des billets ..... PAGE - 122
3. Destruction de billets ..... PAGE - 123

II. Infrastructures et systèmes de paiement ..... PAGE - 124
1. Evolution des opérations bancaires ..... PAGE - 124
2. Développement des infrastructures de paiement ..... PAGE - 125

06 | Rapport financier de la BCC

I. Principes généraux d'établissement des comptes ..... PAGE - 130

II. Analyse des états financiers ..... PAGE - 131
1. Bilan de la Banque Centrale ..... PAGE - 131
2. Compte de résultat ..... PAGE - 135

Avis des commissaires aux comptes ..... PAGE - 138

Annexes ..... PAGE - 142

Sigles et abréviations

ABCA	Association des Banques Centrales Africaines
ADC	Aéroports des Comores
AEN	Avoirs extérieurs nets
AFD	Agence Française de Développement
AGID	Administration Générale des Impôts et des Domaines
AID	Autres institutions de dépôts
ALU	Apport de liquidité d'urgence
ANACEM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
APBEF	Association Professionnelle des Établissements Bancaires et Financiers
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BCB	Banque Centrale du Brésil
BCC	Banque Centrale des Comores
BCE	Banque Centrale Européenne
BCR	Banque Centrale de Russie
BoE	Banque d'Angleterre
BoJ	Banque du Japon
BTP	Bâtiment et travaux publics
CA	Conseil d'administration
CAF	Coût, assurance, fret
CCRT	Fonds fiduciaire pour le confinement et le secours en cas de catastrophes
CDI	Contrat à durée indéterminée
CLAB	Comité de Liaison Anti-Blanchiment
CMAF	Coopération Monétaire Afrique-France
CNIF	Conseil National d'Inclusion Financière
CNP	Conseil national des paiements
COMESA	Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe
COPIL	Comité de pilotage
CPM	Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves
CRDE	Centres Ruraux de Développement Économiques
CREF	Cellule de Réformes Économiques et Financières
CSB	Comité de Supervision Bancaire
DAT	Dépôt à terme
DCP	Dispositifs de Concentration des Poissons
DTS	Droits de tirage spéciaux
ENB	Épargne nationale brute
EONIA	Euro Overnight Index Average
EUR	Euro
FALB	Facteurs autonomes de la liquidité bancaire
FBCF	Formation brute de capital fixe
FC	Franc comorien
FED	Réserve fédérale des États-Unis
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichet automatique bancaire
GAFI	Groupe d'action financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
GTT	Groupes de Travail Thématiques
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissements directs étrangers
IESBA	International Ethics Standards Board for Accountants
IFAC	International Federation of Accountants
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
ISA	Normes internationales d'audit
JIM	Journée Internationale des Musées
LBC/FT/FP	Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAD	Partenaires au développement
PADSF	Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier
PAESC	Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores
PCE	Plan Comores Émergent

PGE	Prêts garantis par l'État
PIB	Produit intérieur brut
PIDC	Projet Intégré de Développement des chaînes de valeurs et de la Compétitivité
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation
RBI	Banque de Réserve de l'Inde
RIB	Relevé d'identité bancaire
RNB	Revenu national brut
RND	Revenu national disponible
RO	Réserves obligatoires
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SOGAK	Société de Garantie des Comores
TBE	Taux de bancarisation élargi
TIF	Taux d'inclusion financière
TMP	Taux moyen pondéré
TPE	Terminal de paiement électronique
TPU	Taxe professionnelle unique
TSAO	Taux limite de soumission aux appels d'offres de liquidité
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USD	Dollar des États-Unis
UV	Ultraviolet
XDR	Code international du DTS

Organisation interne de la BCC

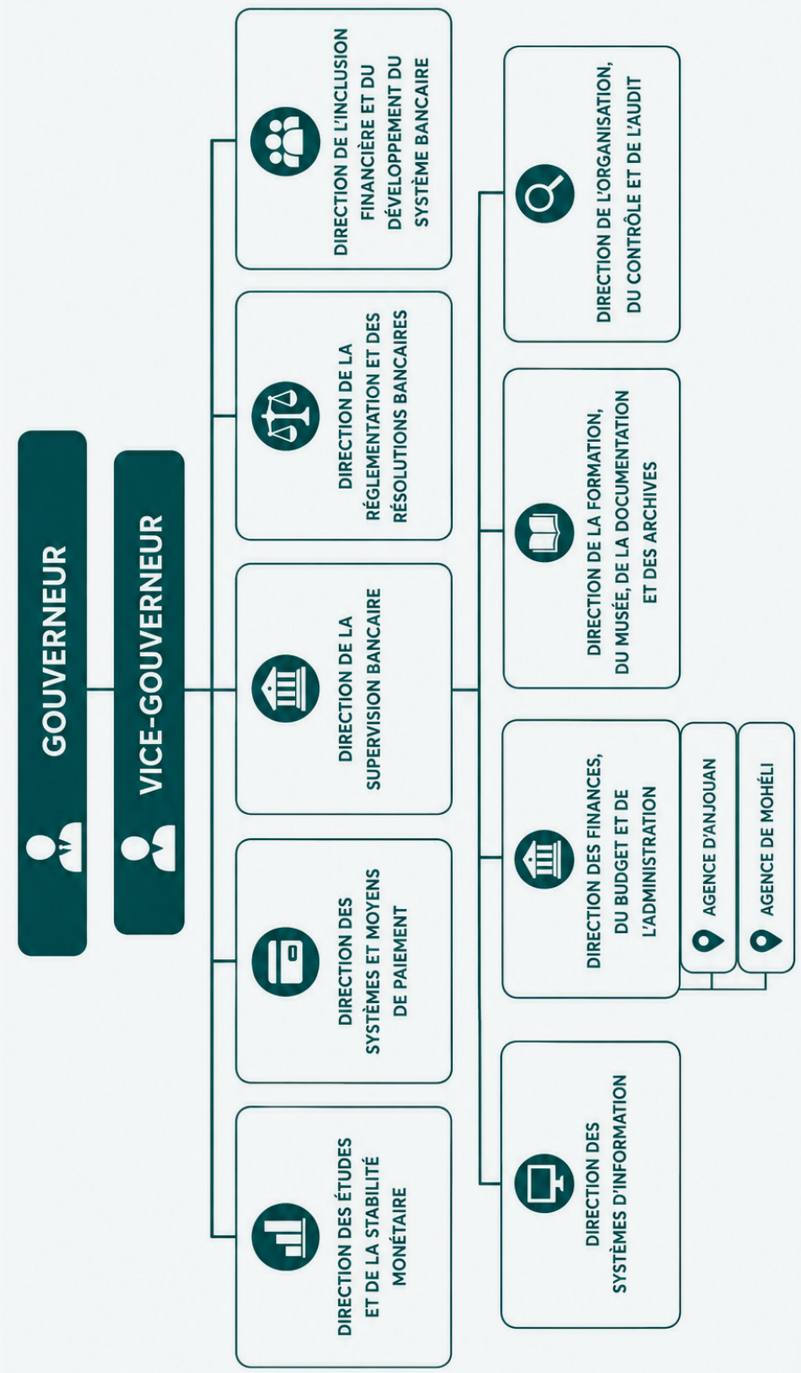

Secteur réel

Croissance économique
3,8 %

Meilleure performance depuis la crise sanitaire de 2020.

Secteur secondaire
5,3 %

Secteur le plus dynamique en 2025.

Inflation
3,3 %

En baisse de 1,8 point par rapport à 2024 (5,1 %).

Arrivées aux frontières
+7 %

Hausse des arrivées aux frontières en 2025.

Finances publiques

Recettes totales
+34,6 %

136,8 milliards FC contre 101,6 milliards FC en 2024.

Dépenses d'Investissement
+19,7 %

44,8 milliards FC contre 37,5 milliards FC en 2024.

Solde budgétaire dons compris
-7,4 milliards FC

contre -19,1 milliards FC en 2024.

Taux d'endettement public
27,5 % du PIB

contre 30,3 % en 2024.

Secteur extérieur

Compte courant
-3,4 milliards FC

contre -12,4 milliards FC en 2024.

Recettes de Voyage
42,8 milliards FC

contre 40,9 milliards FC en 2024.

Transferts courants
152,7 milliards FC

contre 150,3 milliards FC en 2024.

Réserves Internationales
9,4 mois

contre 8,1 mois en 2024.

Secteur monétaire

Masse monétaire
+17,2 %

285,9 milliards FC en 2025.

Crédits à l'économie
+11,1 %

141,2 milliards FC en 2025.

Actifs extérieurs nets
+16,4 %

148,1 milliards FC en 2025.

Circulation fiduciaire
+25,5 %

72,5 milliards FC en 2025.

Mot du Gouverneur

Dr Younoussa IMANI

Gouverneur de la Banque Centrale des Comores

Mot du Gouverneur

L'année 2025 marque une nouvelle étape dans la transformation de la Banque Centrale des Comores (BCC). Notre institution a poursuivi les réformes engagées afin de renforcer son cadre institutionnel, moderniser le système national de paiement et promouvoir une finance plus inclusive au service du développement économique du pays.

L'entrée en vigueur des nouveaux Statuts de la Banque Centrale des Comores constitue l'une des réformes institutionnelles les plus importantes et les plus marquantes de la Banque durant ces dernières décennies. Ces nouveaux statuts ont renforcé l'indépendance de la Banque Centrale en réformant sa Gouvernance, notamment son Conseil d'Administration dont les membres nommés par la partie comorienne (au nombre de quatre) sont majoritaires, et ceux nommés par la partie française (au nombre de deux) sont en minorité. Par ailleurs, ces nouveaux statuts ont prévu la mise en place d'organes spécialisés dédiés, notamment un Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves (CPM) et un Comité de Supervision Bancaire (CSB). Ces trois organes de décision sont présidés par le Gouverneur de la Banque Centrale qui devient membre de fait du CA, du CPM et du CSB.

La modernisation du cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire s'est également poursuivie au cours de l'année 2025. Plusieurs textes ont été actualisés afin non seulement d'accompagner le développement du secteur financier mais aussi d'adapter le cadre juridique aux mutations du secteur en renforçant les mécanismes de supervision et de résolution bancaire tout en consolidant les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans une même dynamique, les statuts révisés de la BCC confèrent explicitement à cette dernière un mandat secondaire élargi expressément à la stabilité financière et élargissent ses prérogatives à la supervision et à la régulation du secteur des assurances, jusque-là dévolues au Ministère chargé des finances. Ainsi, des projets de lois et textes réglementaires ont été élaborés en vue d'encadrer ce nouveau domaine de compétence. Toutes ces réformes contribuent à renforcer la résilience du système financier national et à préserver la confiance des usagers, des investisseurs et de nos partenaires.

L'adoption d'une Stratégie d'Inclusion Financière et la finalisation des travaux liés à la modernisation du système de paiement ont été au cœur de l'action de la Banque Centrale des Comores en 2025. Convaincue que l'accès aux services financiers par tous les Comoriens quelle que soit leur profession et quel que soit leur niveau de revenu constitue un levier essentiel du développement économique et social de notre pays, la Banque Centrale des Comores a poursuivi plusieurs projets structurants destinés à rapprocher davantage les services financiers des populations, en mettant en avant l'innovation, l'accessibilité pour tous et l'efficacité de l'intermédiation financière.

Le déploiement progressif de Komor Pay constitue une avancée majeure permettant des transferts automatisés en remplacement des compensations manuelles. Le Switch national va favoriser l'interopérabilité des systèmes et moyens de paiement. Ainsi, les clients des banques pourront effectuer leurs opérations dans n'importe quelle banque de proximité sans être obligés de rechercher une agence bancaire de leur banque d'origine. L'équivalent

du switch national est le Hub national de paiement pour les microfinances ne disposant pas de cartes bancaires. Cette dynamique s'est également traduite par la poursuite du développement du réseau d'agents bancaires « Mali Ya Wakazi ». Les « Mali Ya Wakazi » vont rapprocher davantage les populations des services financiers, notamment dans les zones encore insuffisamment desservies par les réseaux bancaires traditionnels. En facilitant l'accès aux services financiers de proximité, cette initiative participe à la réduction des inégalités d'accès et au renforcement de l'inclusion financière sur l'ensemble du territoire national.

L'ensemble de ces transformations contribue à la construction d'un écosystème financier moderne, interopérable et sécurisé, vise à renforcer l'efficacité des transactions financières et favorise le développement de l'économie numérique, un des piliers du PCE 2030 de notre économie.

Dans le même esprit, le lancement officiel du crédit-bail ainsi que la création de la Société de Garantie des Comores constituent des étapes importantes pour améliorer l'accès au financement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises. Ces nouveaux instruments viennent enrichir l'offre financière nationale et soutenir l'investissement productif, l'entrepreneuriat et la création d'emplois. La Banque Centrale s'est donnée comme objectif de multiplier les initiatives visant à favoriser le crédit au secteur productif, notamment la promotion du crédit-bail et de la SOGAK.

Au-delà des réformes engagées au niveau national, l'année 2025 a également été marquée par le renforcement du rayonnement régional et international de la Banque Centrale des Comores. L'accession de notre institution à la Présidence de l'Association des Banques Centrales Africaines pour la Sous-Région de l'Afrique de l'Est constitue une marque de confiance de nos pairs et une reconnaissance de son engagement croissant en faveur de la coopération au sein de l'Association.

L'année 2025 a également été marquée par la célébration du cinquantenaire de l'indépendance des Comores. À cette occasion, plusieurs événements ont été organisés autour de différentes thématiques afin de dresser le bilan des cinquante années d'indépendance du pays. Dans ce cadre, la Banque Centrale des Comores a été mandatée par le Gouvernement comorien pour préparer les travaux consacrés au bilan socioéconomique et monétaire des cinquante dernières années.

Sur le plan économique, l'activité mondiale a été marquée par les tensions commerciales liées à la hausse des droits de douane décidée par l'administration américaine. Toutefois, la croissance a été résiliente à 3,4 % comme en 2024, sous l'effet du reflux des prix des matières premières. Au niveau national, l'économie a enregistré sa meilleure performance depuis la crise Covid-19. La croissance a été estimée à 3,8 % en 2025 contre 3,3 % en 2024. Elle a été portée par la bonne performance des activités de construction et l'amélioration de la fourniture d'électricité grâce à l'achat de nouveaux groupes électrogènes et à la mise en production de nouvelles centrales solaires. Du côté de la demande, cette croissance est tirée par la consommation finale, elle-même soutenue par la hausse des envois de fonds des migrants. L'inflation a également poursuivi son ralentissement pour s'établir à 3,3 % en moyenne annuelle en 2025, après 5,1 % en 2024. L'inflation aux Comores a été impactée par le recul des prix de l'énergie et de ceux des produits alimentaires.

Face à ces évolutions, la BCC a maintenu une orientation prudente de sa politique monétaire. Le taux directeur (TSAO) a été maintenu à son niveau de 3 % tout au long de l'année. Le coefficient de réserves obligatoires a été abaissé de 12,5 % à 10 % au quatrième trimestre de l'année. En même temps, le plafond d'absorption de liquidité a été relevé à 12,5 milliards FC en octobre 2025 après avoir été abaissé à 10 milliards FC en juillet 2025.

La situation financière de la Banque Centrale est demeurée solide. Le total du bilan a progressé de 8 % en s'établissant à 207,9 milliards FC à fin 2025 contre 192,2 milliards FC un an auparavant, principalement sous l'effet de la progression des avoirs en devises. Le résultat de l'exercice a toutefois diminué en raison de l'accroissement significatif des charges liées aux coûts de la mise en œuvre du nouveau système d'information et de la modernisation du système national de paiement, auxquels s'est ajoutée la baisse des taux de la Banque centrale européenne (BCE). Il est à rappeler que 90 % des produits de la Banque Centrale proviennent des revenus issus de ses avoirs extérieurs, dont le taux de rémunération est fortement lié au taux d'intérêt de la BCE.

Résolument tournée vers l'avenir, la BCC entend poursuivre ses efforts d'inclusion financière en supportant durant les premières années, la totalité des coûts de la modernisation du système de paiement pour favoriser l'adhésion d'un grand nombre de Comoriens dans le système financier. La stabilité financière à travers la recherche de solutions aux établissements en difficulté, la relance du crédit au secteur productif et la régulation du système des assurances seront une priorité pour l'année 2026.

Présentation de la Banque Centrale des Comores

I. A propos de la Banque Centrale des Comores

Créée le 1er juillet 1981 en remplacement de l'Institut d'Émission des Comores, la Banque Centrale des Comores (BCC) est l'autorité monétaire et financière de l'Union des Comores. Établissement public de droit comorien, elle dispose d'un siège social à Moroni ainsi que de deux agences situées respectivement à Mutsamudu (Anjouan) et à Fomboni (Mohéli).

La BCC assure la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par ses Statuts dans le but de préserver la stabilité monétaire et financière du pays. À ce titre, elle conduit la politique monétaire, veille à la solidité du système financier et contribue au développement d'un environnement financier sûr, efficace et inclusif. La Banque détient le privilège exclusif d'émission des signes monétaires ayant cours légal sur le territoire national. Elle veille également au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement, tout en contribuant au renforcement de la confiance dans la monnaie nationale.

L'organisation et le fonctionnement de l'institution sont régis par les Statuts révisés en décembre 2024, qui consacrent son indépendance dans l'exercice de ses missions et définissent les responsabilités de ses différents organes de décision et de contrôle, notamment le Conseil d'Administration, le Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves, le Comité de Supervision Bancaire, le Gouvernement de la Banque et le Comité d'Audit.

La Banque est la seule autorité monétaire de l'Union des Comores. Son objectif principal est d'assurer et de maintenir la stabilité des prix en Union des Comores. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien à la politique économique de l'Union des Comores et œuvre au maintien de la stabilité financière, en vue d'une croissance saine et durable.

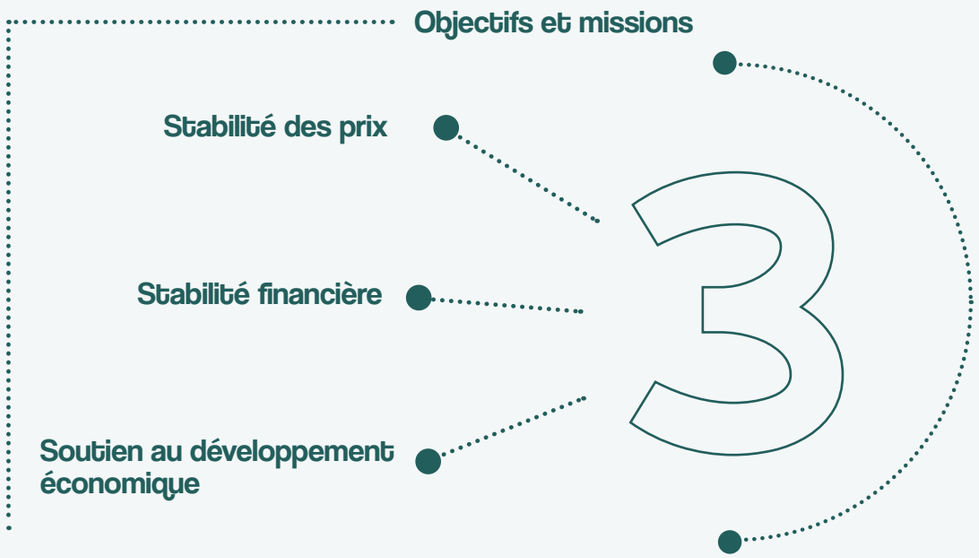

Missions fondamentales

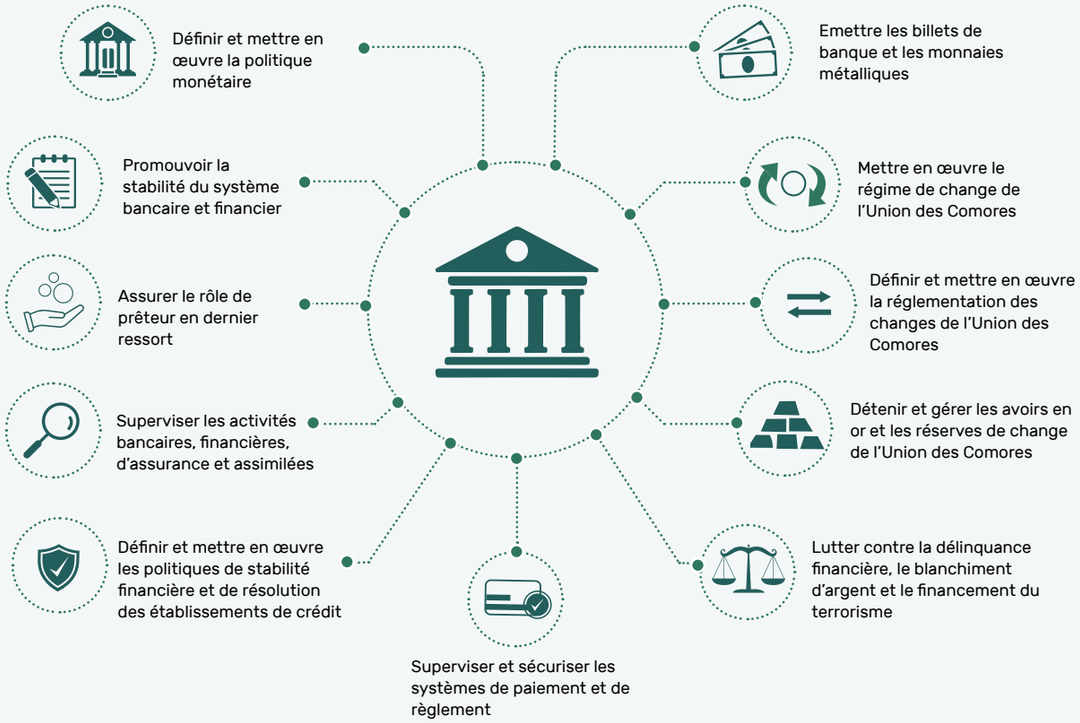

Valeurs de la BCC

Vision du Gouverneur

Œuvrer à l'émergence d'un système financier inclusif, moderne et résilient, favorisant un accès élargi aux services financiers pour l'ensemble de la population, dans un environnement fondé sur la confiance, la stabilité et l'innovation, en vue d'atteindre un taux d'inclusion financière de 75 % et un taux de bancarisation de 70 % à l'horizon 2030.

75 % Inclusion financière

70 % Bancarisation

Horizon 2030

II. Organes de décision et de contrôle

Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de la stratégie de la Banque. Il définit les politiques de la Banque et supervise leur mise en œuvre, à l'exception de celles relevant du Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves et du Comité de Supervision Bancaire. Le CA est composé du Gouverneur, de trois administrateurs désignés par le Gouvernement comorien et de deux administrateurs désignés par le Gouvernement Français.

Les deux censeurs désignés respectivement par le Gouvernement comorien et le Gouvernement français participent aux réunions avec voix consultative, tandis que le Vice-Gouverneur peut y assister sans prendre part au vote. Le CA se réunit en session ordinaire quatre fois par an, dont au moins une fois à Moroni, et peut être convoqué en session extraordinaire en tant que de besoin.

Composition du CA
au 31 décembre 2025

Dr Younoussa IMANI
Gouverneur de la BCC et Président du CA

M. Abdullah BEN SAID
Administrateur représentant l'Etat comorien

Mme Nasrat MOHAMED ISSA
Administrateur représentant l'Etat comorien

M. Samihe TAKIOUDDINE
Administrateur représentant l'Etat comorien

M. Vincent FLEURIET
Administrateur représentant l'Etat français

M. Benoit CAMPAGNE
Administrateur représentant l'Etat français

Mme Faouzia RADJABOU
Vice-Gouverneure de la BCC, Suppléante du Gouverneur

M. Soilihi AHMED ALI
Censeur représentant l'Etat comorien

Mme Suzanne KOUKOUI PRADA
Censeur représentant l'Etat français

M. Aurélien GUILLOU
Suppléant de M. Fleuriet

Mme Juliette DIEBOLD DE MELLIS
Suppléante de M. Campagne

Comité de politique monétaire et de gestion des réserves (CPM)

Le Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves est chargé de définir la politique monétaire et les instruments applicables en Union des Comores, conformément aux Statuts de la Banque, ainsi que d'assurer la gestion des réserves de change.

Présidé par le Gouverneur de la Banque ou, en son absence, par le Vice-Gouverneur, il se réunit au minimum quatre fois par an en session ordinaire, dont au moins une fois à Moroni, et peut être convoqué en session extraordinaire ou à distance en tant que de besoin.

Composition du CPM
au 31 décembre 2025

Dr Younoussa IMANI
Gouverneur de la BCC
Président du CPM

M. Said YOUSSOUF MONDOHA
Membre représentant l'Etat comorien

M. Vincent FLEURIET
Membre représentant l'Etat français

M. Benoît CAMPAGNE
Membre représentant l'Etat français

Comité de supervision bancaire (CSB)

Le Comité de Supervision Bancaire est chargé des questions relatives à la supervision des institutions financières et des assurances, conformément aux Statuts de la Banque. Présidé par le Gouverneur de la Banque ou, en son absence, par le Vice-Gouverneur, il se réunit au minimum quatre fois par an en session ordinaire, dont au moins une fois à Moroni, et peut être convoqué en session extraordinaire ou à distance en tant que de besoin.

Composition du CSB
au 31 décembre 2025

Dr Younoussa IMANI
Gouverneur de la BCC
Président du CSB

M. Ahmed DJOUMOI
Membre représentant l'Etat comorien

M. Vincent FLEURIET
Membre représentant l'Etat Français

Mme Suzanne KOUKOUI-PRADA
Membre représentant l'Etat Français

Comité d'audit

Le Comité d'audit assure, pour le compte du Conseil d'administration et du Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves dans leurs domaines respectifs, le contrôle des opérations et des activités de la Banque.

Il est composé de deux censeurs désignés respectivement par l'Union des Comores et la France pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois, ainsi que d'un expert auditeur indépendant désigné par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Le Comité d'audit veille à la fiabilité de l'information financière, à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et à la mise en œuvre des recommandations des auditeurs.

Il peut conduire toute investigation nécessaire dans le cadre de ses missions et se réunit au moins trois fois par an, dont au moins une session à Moroni.

Composition du Comité d'audit
au 31 décembre 2025

M. Olivier Delavis
Expert Auditeur

Mme Suzanne KOUKOUI-PRADA
Censeur représentant l'Etat français

M. Soilihi AHMED ALI
Censeur représentant l'Etat comorien

Gouvernement de la BCC

Le Gouvernement de la Banque est composé du Gouverneur et du Vice-Gouverneur, qui exercent leurs fonctions à temps plein. Le Gouverneur est nommé par le Président de l'Union des Comores pour un mandat de six ans renouvelable une fois, tandis que le Vice-Gouverneur est nommé par le Conseil d'administration pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Ils sont choisis en raison de leur expérience professionnelle, de leur indépendance, de leur probité et de leurs compétences dans les domaines économique, juridique, financier, monétaire ou de la gestion financière.

Dr Younoussa IMANI
Gouverneur

Mme Faouzia Radjabou
Vice-Gouverneure

III. Ressources Humaines

112
Effectif Total

101
Agents Titulaires

11
Agents CDI

L'effectif total de 101 agents titulaires est réparti entre le siège de Moroni (78), l'agence d'Anjouan (9), et l'agence de Mohéli (6). Par ailleurs, 8 agents sont en disponibilité et/ou détachement.

Répartition géographique

Siège Moroni	78
Agence Anjouan	9
Agence Mohéli	6

Répartition par sexe (agents titulaires)

65% Hommes

35% Femmes

Évolution de l'effectif titulaire

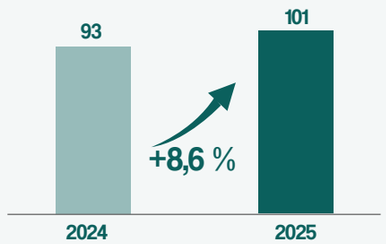

Mobilité Institutionnelle

Des détachements de cadres de direction ont eu lieu fin 2024 et courant 2025 vers d'autres institutions.

Structure du capital humain (agents titulaires)

Pyramide des âges

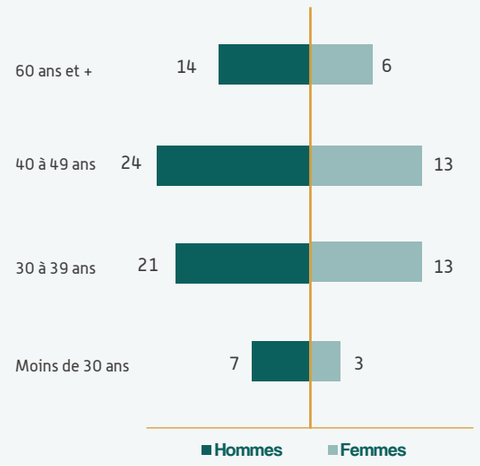

Pyramide d'ancienneté

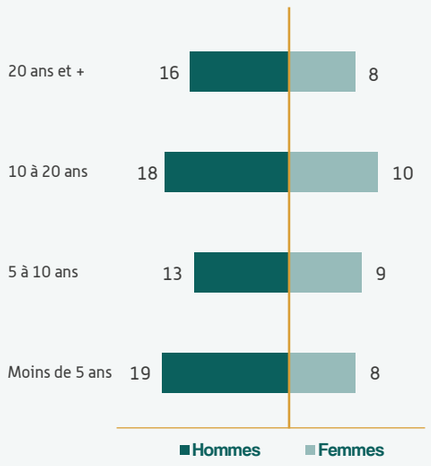

39 ans, âge moyen

11 ans, ancienneté moyenne

Répartition par catégorie socioprofessionnelle

Hors cadres	2
Cadres de direction	9
Cadres supérieurs	38
Cadres moyens	39
Employés de bureau	13
Agents CDI	11

Comité de direction au 31 décembre 2025

Dr Younoussa Imani
Gouverneur

Mme Faouzia Radjabou
Vice-Gouverneure

Mme Zainaba Mzé Mwigni
Direction de l'organisation, du contrôle et de l'audit

M. Abdoulhakim Said Ahmed
Direction de la Supervision Bancaire

M. Riadh Chouzour
Direction des systèmes d'information

M. Laythe Abdou Azali
Direction de la réglementation et des résolutions bancaires

M. Omar Soilihi
Direction des systèmes et moyens de paiement

Mme Ansaly-Soifa Roukiat
Direction de la formation, du musée, de la documentation et des archives

M. Said Hachim Kassim
Direction des finances, du budget et de l'administration

Mme Swabira Mohamed
Direction de l'inclusion financière et du développement du secteur bancaire

Encadré 1 : Activités du musée de la monnaie au titre de l'année 2025

Le musée de la monnaie de la BCC poursuit sa mission de conservation, de valorisation et de transmission du patrimoine numismatique national. Placé sous la Direction de la Formation, du Musée, de la Documentation et des Archives, il constitue aujourd'hui un véritable espace de sensibilisation, d'éducation financière et de préservation de la mémoire monétaire des Comores.

À travers ses différentes activités, le musée contribue à rapprocher la BCC du public, en particulier des jeunes générations, en mettant en lumière l'histoire de la monnaie, les mécanismes d'émission fiduciaire ainsi que le rôle de la Banque Centrale dans la stabilité économique et financière du pays.

Dans sa vocation traditionnelle, un musée a pour mission de collecter, conserver, étudier et exposer des objets d'intérêt historique, culturel ou scientifique afin de transmettre les connaissances au public. Le musée de la monnaie de la BCC s'inscrit dans cette dynamique tout en portant une mission institutionnelle spécifique : préserver et valoriser le patrimoine numismatique national, promouvoir la culture économique et financière, sensibiliser le public à la monnaie et à son authenticité, et accompagner les actions éducatives de la Banque Centrale.

Au cours de l'année 2025, le musée a poursuivi l'enrichissement de ses collections grâce à l'acquisition de plus de 170 pièces et billets, comprenant des spécimens comoriens et étrangers. Ces acquisitions permettent de renforcer la diversité du fonds numismatique et d'offrir aux visiteurs une meilleure compréhension de l'évolution des monnaies à travers le monde.

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de vulgarisation, le musée a également développé plusieurs contenus numériques, notamment des vidéos pédagogiques et des capsules « Inside BCC », destinées à mieux faire connaître les missions de la Banque Centrale et l'histoire de la monnaie.

L'année 2025 a également été marquée par une participation active du musée de la monnaie aux activités du cinquantenaire de l'indépendance des Comores célébré le 10 décembre 2025. Par ailleurs, au mois de mai 2025, le musée a célébré, à l'instar de la communauté muséale internationale, la Journée Internationale des Musées (JIM), couplée à la Journée Internationale des Archives. À cette occasion, deux événements majeurs ont été organisés : une conférence consacrée à l'importance des archives et une exposition temporaire portant sur les anciens billets des Comores et du monde. Cette initiative a connu une forte mobilisation avec la participation de plus de 200 personnes, témoignant de l'intérêt croissant du public pour la préservation du patrimoine historique et documentaire.

Les activités pédagogiques ont occupé une place importante durant cette période. Dans ce cadre, la BCC a reçu la visite de plus d'une centaine d'élèves qui ont eu l'opportunité de découvrir les collections du musée, de mieux comprendre l'évolution historique de la monnaie ainsi que les missions de la Banque Centrale des Comores.

La BCC poursuit les efforts de valorisation et de modernisation du musée. Dans cette perspective, un projet d'agrandissement et de rénovation est en cours de préparation. Il vise à améliorer les espaces d'exposition ainsi que les conditions de conservation des collections.

Elle œuvre également à la mise en conformité du récolement des dépôts de la Monnaie de Paris, avec la perspective de remplacement progressif des dépôts par des pièces propres à elle, contribuant ainsi au renforcement de l'identité patrimoniale et institutionnelle du musée.

BANQUE CENTRALE COMORES

Faits marquants de l'année 2025

Faits marquants de l'année 2025

24 janvier 2025

Cérémonie officielle de présentation des nouveaux statuts de la BCC

Une cérémonie officielle s'est tenue le 24 janvier 2025 au Ministère des Finances pour la présentation des nouveaux statuts révisés de la BCC. Cette révision traduit la volonté de mieux refléter dans les statuts les opérations de politique monétaire, la mission de stabilité financière ainsi que la base légale de l'ALU et de donner une assise juridique solide à l'ensemble de ses missions, dans un environnement financier en constante évolution.

20 février 2025

Lancement du crédit-bail aux Comores

La BCC a œuvré à l'introduction du crédit-bail dans le système financier national, dont le lancement a eu lieu à l'occasion d'un événement organisé à Anjouan. Cette initiative marque une étape importante dans la diversification des instruments de financement de l'économie.

Le crédit-bail offre aux entrepreneurs la possibilité d'acquérir des équipements productifs à travers un mécanisme de location avec option d'achat, facilitant ainsi l'investissement sans mobilisation immédiate de capitaux importants. En soutenant l'accès aux outils de production, ce dispositif contribue à renforcer la capacité des entreprises à se développer et à favoriser le financement de l'investissement productif au sein de l'économie nationale.

26 février 2025

Séminaire sur les systèmes et moyens de paiement

La BCC a organisé, avec l'appui de la Banque de France, un séminaire dédié aux systèmes et moyens de paiement. Cette rencontre a rassemblé des représentants des institutions financières ainsi que des acteurs du secteur autour des enjeux liés à la transformation des paiements, notamment la digitalisation des usages, la sécurité des transactions et le renforcement de l'inclusion financière.

À cette occasion, les différentes interventions ont contribué à enrichir les réflexions sur les orientations stratégiques susceptibles d'accompagner les initiatives engagées par la BCC pour le développement et la modernisation du système financier national.

27 au 28 février 2025

Formation sur l'authentification des billets

En partenariat avec la Banque de France, la BCC a organisé une formation sur l'authentification des billets de banque. Cette formation, au profit des professionnels du secteur et des institutions financières, s'inscrit dans une volonté de renforcer la sécurité de la circulation fiduciaire.

Axée sur une approche pratique, elle a permis aux participants de se familiariser avec les signes de sécurité des billets, à travers des exercices de manipulation tactile et l'utilisation d'outils d'authentification, notamment les lampes UV. Elle contribue à améliorer les capacités de contrôle et à renforcer la fiabilité de la circulation fiduciaire.

19 avril 2025

Forum Invest Immo Comores

La BCC a pris part au forum « Invest Immo Comores», organisé par l'entreprise i2a immobilier, dédié à la promotion de l'investissement immobilier et à la mobilisation de la diaspora autour des opportunités offertes aux Comores. À cette occasion, le Gouverneur de la BCC, invité d'honneur de l'événement, a procédé au lancement officiel du forum lors d'une conférence de presse.

En marge des échanges, le Gouverneur a également animé une masterclass à destination des jeunes de la diaspora, portant sur les missions de la BCC ainsi que sur les principales initiatives engagées pour la modernisation du système financier. Cette participation a permis de valoriser le rôle de la Banque Centrale dans la promotion d'un environnement propice à l'investissement et au développement économique du pays tout en renforçant le dialogue avec la diaspora comorienne.

13 mai 2025

Lancement de la Société de Garantie des Comores (SOGAK)

La Société de Garantie des Comores (SOGAK) a été officiellement lancée le 13 mai 2025 à Moroni, en présence des autorités nationales, notamment du Président de l'Union des Comores, et des partenaires techniques et financiers. Cette initiative, portée avec l'appui de la Banque Centrale des Comores, s'inscrit dans les efforts engagés pour renforcer les mécanismes de financement de l'économie et accompagner le développement du secteur privé.

La SOGAK a pour vocation de faciliter l'accès au crédit en apportant des garanties aux établissements financiers, contribuant ainsi à la réduction des risques associés au financement des entreprises. En améliorant les conditions d'accès au financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises, ce dispositif vise à soutenir l'investissement productif, à promouvoir une croissance économique plus inclusive et à renforcer la contribution du secteur privé au développement économique national.

21 juin 2025

Réunion du Conseil national des paiements : cap sur la modernisation du système de paiement

Sous la présidence du Gouverneur de la Banque centrale des Comores, le Conseil national des paiements (CNP) a tenu sa 4e réunion plénière le 21 juin 2025 à Moroni, réunissant de nombreux acteurs issus du secteur financier, des administrations publiques, des opérateurs de paiement et des partenaires techniques, dans un souci de représentation large et inclusive.

Cette rencontre a permis de saluer les avancées majeures enregistrées dans la modernisation des systèmes et moyens de paiement, notamment le lancement de l'ATS (Komor Pay) pour l'automatisation des compensations des chèques et des virements, le déploiement du Switch national (Komor Switch), la mise en place du Hub national de paiement et le développement du réseau d'agents bancaires (Mali Ya Wakazi). Ces réformes structurantes visent à faciliter les paiements du quotidien, à renforcer l'accès aux services financiers, à améliorer la traçabilité des transactions, à consolider la confiance dans le système financier national, et à réduire l'utilisation du cash, avec l'ambition de favoriser une économie plus inclusive, moderne et digitalisée.

8 octobre 2025

Adoption en Conseil des Ministres de la première Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

Le 8 octobre 2025, le Conseil des ministres, présidé par le Président de la République, a adopté la première Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2025-2030.

Cette adoption marque une étape importante dans les efforts engagés pour améliorer l'accès de la population aux services financiers formels. A cette occasion, le Gouvernement a salué cette stratégie, considérée comme un outil essentiel pour promouvoir l'inclusion financière dans l'ensemble du pays. Le Conseil a également formulé quelques orientations visant à renforcer sa gouvernance et son efficacité, notamment en confiant à la Banque Centrale des Comores la présidence du Conseil National d'Inclusion Financière (CNIF), organe de pilotage stratégique et de concertation multisectorielle chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie. Il a également souligné l'importance d'accélérer le développement du mobile money, identifié comme un levier prioritaire pour élargir l'accès aux services financiers et promouvoir une inclusion financière durable.

28 novembre 2025

La Banque Centrale des Comores assure la présidence de l'ABCA pour la sous-région de l'Afrique de l'Est

La Banque Centrale des Comores a pris part aux réunions annuelles de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), un rendez-vous stratégique réunissant les gouverneurs et hauts responsables des banques centrales du continent autour des enjeux de coopération monétaire et financière en Afrique. À l'issue de ces travaux, la présidence de l'ABCA pour la sous-région de l'Afrique de l'Est a été confiée à la Banque Centrale des Comores, marquant une étape importante pour l'institution et pour la visibilité des Comores au sein des instances financières africaines. Cette présidence s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la coopération entre les banques centrales africaines, notamment en matière de stabilité financière, de modernisation des systèmes de paiement, d'intégration financière et de partage d'expériences, tout en réaffirmant l'engagement de la Banque Centrale des Comores en faveur d'une gouvernance financière africaine plus coordonnée et inclusive.

10 décembre 2025

Cinquantenaire de l'Indépendance au cœur de la réflexion sur l'indépendance financière

Dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire de l'Indépendance de l'Union des Comores, la Banque Centrale des Comores a organisé, le 10 décembre 2025 au Palais du Peuple, une cérémonie de haut niveau placée sous le thème « 50 ans d'Indépendance : de l'indépendance politique vers l'indépendance financière », sous le haut patronage de Son Excellence Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores.

Ayant réuni des autorités nationales, des dirigeants d'institutions financières, des universitaires, des opérateurs économiques, des représentants de la communauté internationale et des partenaires au développement, ainsi que des représentants de la société civile, cet événement a constitué un temps fort de réflexion sur cinquante années d'évolution économique, financière et sociale des Comores. Les différentes sessions ont permis de revenir sur les transformations intervenues depuis 1975, d'analyser le rôle de la Banque Centrale dans le maintien de la stabilité macroéconomique et financière, et d'échanger sur les perspectives de transformation et de croissance durable du pays.

En cinq décennies, l'économie et la société comoriennes ont connu de profondes mutations. Sur le plan social et structurel, l'espérance de vie est passée de 46,6 ans à 68 ans, tandis que l'accès à l'électricité a progressé de 28,9 % à 89,8 % de la population. Le réseau de routes bitumées est passé de 255 km à 850 km, traduisant l'amélioration progressive des infrastructures et de la connectivité du territoire.

Sur le plan économique, le PIB par habitant a été multiplié par environ 4,5, passant de 397 USD en 1975 à 1 784 USD en 2025. Globalement, le revenu national brut (RNB) par habitant a entretemps connu une hausse progressive, propulsée en grande partie par le dynamisme financier de la diaspora qui est devenu un pilier majeur de l'économie nationale : ses transferts de fonds représentent désormais plus de 20 % du PIB, contre moins de 3 % en 1975. Cette évolution a notamment conduit les Comores à intégrer la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en juillet 2019.

Ces avancées constituent le socle d'une nouvelle étape de transformation, portée notamment par le Plan Comores Émergent, la modernisation des infrastructures, le développement des énergies renouvelables, le renforcement du capital humain, la transformation numérique, le tourisme et l'économie bleue. Dans cette dynamique, la Banque Centrale des Comores poursuit son action en faveur de la stabilité monétaire et financière, de la modernisation du secteur financier, du développement de l'inclusion financière et de la modernisation des systèmes et moyens de paiement.

Cinquante ans après l'Indépendance, l'enjeu est désormais de transformer les acquis du passé en leviers d'une croissance plus vigoureuse, inclusive et durable, et d'accélérer la marche vers la consolidation de la souveraineté financière du pays.

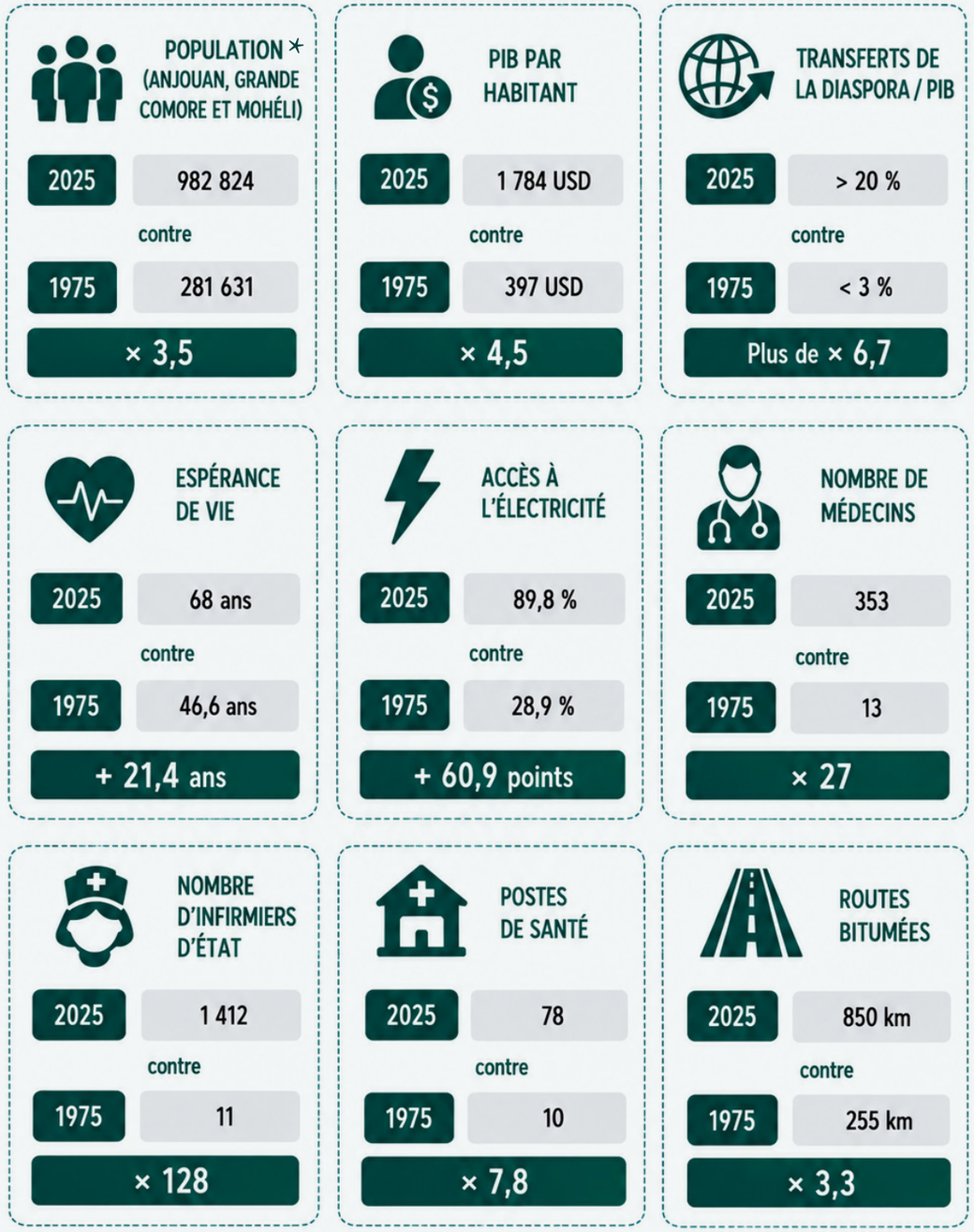

* En 1975, la population incluant Mayotte était de 325 036 habitants.

SOUS LE
DU PRÉSIDENT
DE L'UNI
NTENA
E COMOR
025

CINQUANTENAIRE
DE L'ÉCONOMIE
COMORIENNE
1975 - 2025
BILAN ET PERSPECTIVES

CINQUANTENAIRE
DE L'ÉCONOMIE
COMORIENNE
1975 - 2025
BILAN ET PERSPECTIVES

CINQUANTENAIRE
DE L'ÉCONOMIE
COMORIENNE
1975 - 2025

CINQUANTENAIRE
DE L'ÉCONOMIE COMORIENNE
1975 - 2025
BILAN ET PERSPECTIVES

1 Principales Evolutions Economiques

I. Environnement Economique International

1. Croissance économique

Malgré la persistance des tensions géopolitiques et de l'incertitude entourant les échanges commerciaux internationaux, l'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2025.

L'évolution des politiques économiques et commerciales de certaines grandes économies, notamment des États-Unis, a conduit plusieurs pays à ajuster leurs orientations économiques et leurs stratégies commerciales. Selon les estimations du FMI, la croissance mondiale s'est maintenue à 3,4 %, comme en 2024. Cette évolution reflète la résilience de l'activité dans les économies avancées ainsi que le maintien d'une croissance soutenue dans les économies émergentes et en développement, malgré des performances contrastées selon les pays et les régions.

Figure 1 : Taux de croissance, en pourcentage

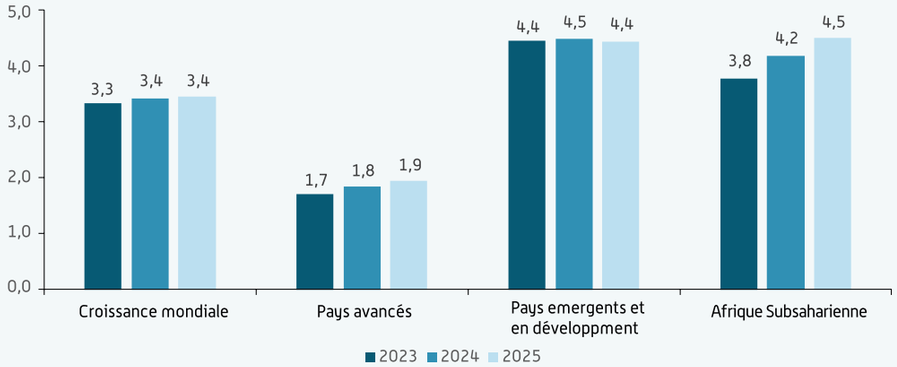

Source : FMI, WEO avril 2026

Dans les économies avancées, la croissance est demeurée modérée en 2025. Les performances sont toutefois restées contrastées entre les principales économies du groupe. Aux États-Unis, l'activité économique est restée robuste en 2025, bien qu'en ralentissement par rapport à l'année précédente.

La croissance du PIB réel s'est établie à 2,1 % contre 2,8 % en 2024. L'activité a été portée par la consommation finale ainsi que la progression des dépenses d'investissement notamment dans les secteurs technologiques. Par ailleurs, la baisse des droits effectifs de douane par rapport aux niveaux initialement envisagés, ainsi que les mesures de relance budgétaire et les incitations fiscales à l'investissement ont contribué au maintien du dynamisme de l'activité économique.

Dans la Zone euro, l'activité économique s'est raffermie en 2025. La croissance du PIB réel s'est établie à 1,4 % contre 0,9 % en 2024. Cette amélioration a été soutenue par la reprise de la consommation privée, favorisée par la progression des salaires réels et le reflux de l'inflation. L'activité a également bénéficié de la forte croissance observée en Espagne, soutenue par le tourisme et la demande intérieure, ainsi que du dynamisme de l'économie irlandaise, porté par la forte progression des exportations de produits pharmaceutiques et des secteurs de haute technologie.

Au Japon, la croissance économique s'est établie à 1,2 % en 2025 traduisant un net redressement de l'activité par rapport à 2024. Cette amélioration a été soutenue par le renforcement de l'investissement privé et la reprise progressive de la demande intérieure, favorisée par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages due à la hausse des salaires. L'activité a également bénéficié des mesures de relance budgétaire mises en œuvre par le gouvernement afin de soutenir la croissance économique.

Au Royaume-Uni, avec l'incertitude entourant l'environnement commercial international et les ajustements liés aux nouvelles mesures fiscales, la croissance économique est restée relativement stable à 1,3 % en 2025. Cette croissance a continué d'être soutenue par l'amélioration progressive du pouvoir d'achat des ménages, favorisée par le reflux de l'inflation.

Figure 2 : Taux de croissance dans les pays avancés, en pourcentage

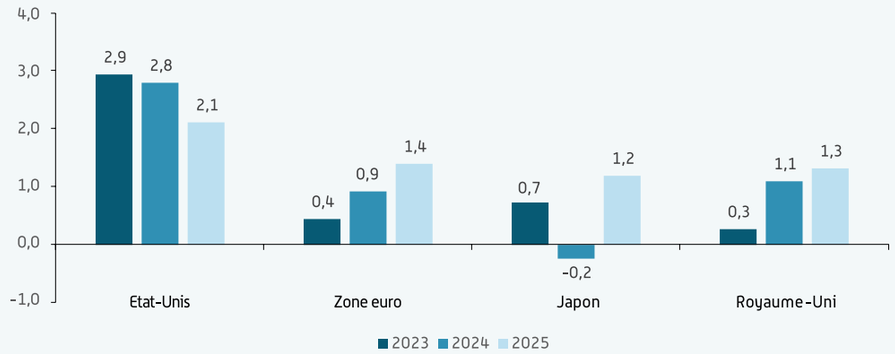

Source : FMI, WEO avril 2026

En ce qui concerne les économies émergentes et en développement, le taux de croissance s'est établi à 4,3 % en 2025, après 4,4 % en 2024. Cette évolution masque toutefois des situations contrastées selon les régions et les principales économies du groupe.

En Chine, la croissance économique s'est établie à 4,8 % en 2025, contre 5,0 % en 2024. Elle a été soutenue par les investissements dans les secteurs manufacturiers et technologiques ainsi que par les mesures de soutien mises en œuvre par les autorités. Le programme public de renouvellement des biens durables des ménages et le dynamisme des exportations observé en début d'année ont également contribué au maintien de l'activité économique. Toutefois, les difficultés persistantes du secteur immobilier et la modération de la demande intérieure ont continué de peser sur le rythme de croissance.

En Inde, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre 7,6 % en 2025, après 7,1 % en 2024. L'activité a continué d'être portée par la vigueur de la demande intérieure, notamment la consommation des ménages et les importants investissements réalisés dans les infrastructures. Le dynamisme des secteurs des services et des technologies de l'information a également contribué au renforcement de la croissance économique.

En Russie, la croissance économique a fortement ralenti pour s'établir à 1,0 % en 2025, après 4,9 % en 2024. L'activité a évolué dans un contexte marqué par les effets persistants des sanctions internationales, les contraintes pesant sur l'offre de travail ainsi que les ajustements de l'économie aux nouvelles conditions géopolitiques.

Au Brésil, la croissance économique s'est établie à 2,3 % en 2025 contre 3,4 % en 2024. Ce ralentissement reflète notamment les effets du resserrement monétaire amorcé précédemment, qui a pesé sur la demande intérieure et l'investissement, ainsi que la normalisation de la production agricole après les performances exceptionnelles enregistrées en 2024.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique s'est établie à 4,6 % en 2025 contre 4,4 % en 2024. Cette amélioration a été soutenue par la progression de l'activité dans plusieurs grandes économies de la région, favorisée par le dynamisme des secteurs des services, le développement des infrastructures ainsi que le redressement de certaines activités agricoles et extractives.

Au Nigéria, la croissance a atteint 4,0 % en 2025 après 4,1% en 2024. L'activité a bénéficié de l'expansion des services, notamment dans les télécommunications et les services financiers, ainsi que de l'amélioration progressive des performances du secteur énergétique.

En Afrique du Sud, la croissance s'est établie à 1,1 % en 2025 contre 1,0 % l'année précédente. L'activité économique est demeurée contrainte par des difficultés structurelles persistantes, notamment dans les domaines de l'approvisionnement énergétique, des infrastructures logistiques et de l'investissement.

Figure 3 : Taux de croissance dans les pays émergents et en développement, en pourcentage

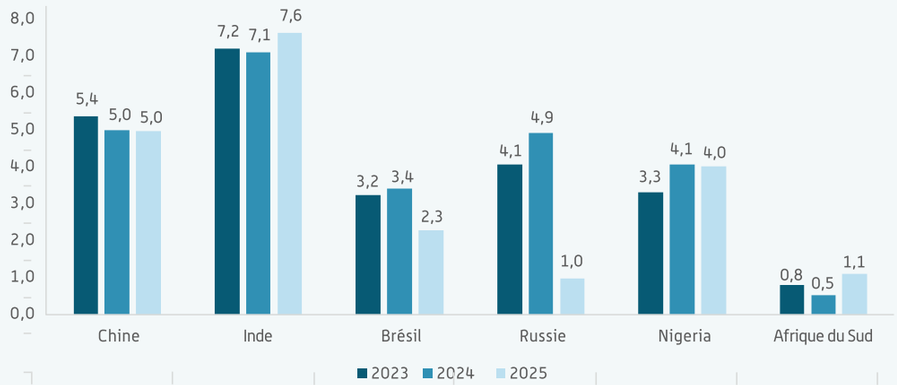

Source : FMI, WEO avril 2026

2. Inflation mondiale

L'inflation mondiale a poursuivi son ralentissement en 2025 dans un contexte marqué par l'atténuation progressive des pressions sur les prix observés au cours des dernières années et par les effets des politiques monétaires mises en œuvre par les banques centrales. Selon le FMI, la hausse des prix a continué de ralentir à l'échelle mondiale, tout en demeurant supérieure aux niveaux observés avant la pandémie dans plusieurs économies. Cette évolution reflète la poursuite du recul de l'inflation dans les économies avancées ainsi qu'un ralentissement plus graduel de la hausse des prix dans les économies émergentes et en développement.

Figure 4 : Inflation mondiale, en pourcentage

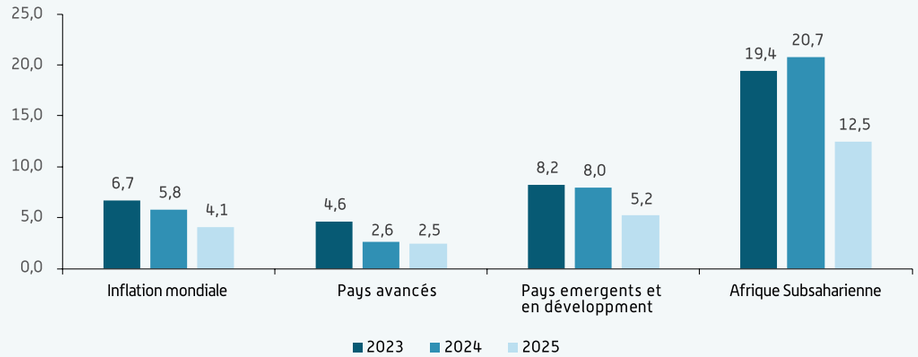

Source : FMI, WEO avril 2026

Dans les économies avancées, l'inflation a poursuivi son ralentissement en 2025, sous l'effet de l'atténuation des pressions sur les prix et des mesures de politique monétaire mises en œuvre au cours des années précédentes.

Aux États-Unis, l'inflation a continué de refluer en 2025, tout en demeurant supérieure à l'objectif de 2 % fixé par la Réserve fédérale. En moyenne annuelle, elle s'est établie à 2,7 %, contre 3,0 % en 2024. Cette évolution reflète notamment l'atténuation progressive des pressions exercées sur les prix des biens et de l'énergie. Toutefois, la hausse des prix dans certains services, notamment le logement et les services à forte intensité de main-d'œuvre, a continué d'alimenter les tensions inflationnistes.

Dans la Zone euro également, l'inflation a poursuivi sa décélération en 2025 pour s'établir à 2,1% contre 2,4 % en 2024. Cette situation résulte du ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation ainsi que de l'atténuation progressive des pressions inflationnistes observées au cours des années précédentes. Malgré ce recul, l'inflation est demeurée légèrement supérieure à l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne.

Au Japon néanmoins, l'inflation s'est établie à 3,2 % en 2025 contre 2,7 % en 2024. Cette accélération reflète notamment la progression des salaires et le renforcement de la demande intérieure dans un contexte marqué par la sortie progressive de la longue période de faible inflation qu'a connue

l'économie japonaise. La hausse des prix est ainsi restée supérieure à l'objectif fixé par la Banque du Japon.

Au Royaume-Uni, l'inflation est ressortie à 3,4 % en 2025, contre 2,5 % l'année précédente. Cette hausse s'explique notamment par la progression des coûts des services et de certaines dépenses liées au logement. Malgré les mesures mises en œuvre pour contenir les tensions sur les prix, l'inflation est demeurée supérieure à l'objectif de 2 % de la Banque d'Angleterre.

Figure 5 : Inflation dans les pays avancés, en pourcentage

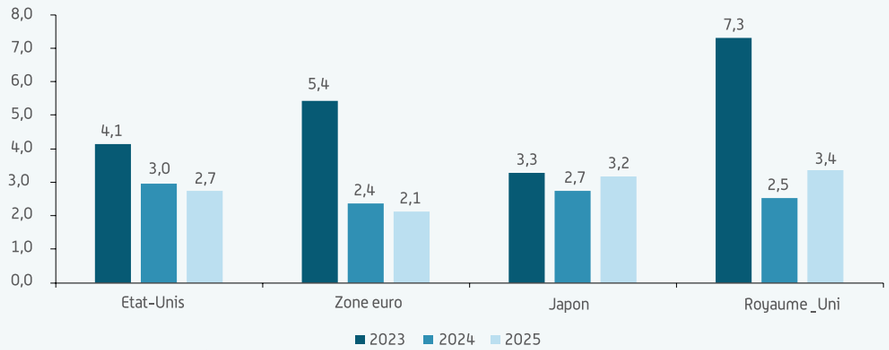

Source : FMI, WEO avril 2026

Dans les économies émergentes et en développement, l'inflation a évolué de manière contrastée en 2025. Si plusieurs pays ont enregistré un ralentissement de la hausse des prix, d'autres ont continué de faire face à des tensions inflationnistes persistantes, reflétant des situations économiques et monétaires différentes selon les régions.

En Chine, l'inflation est restée très faible en 2025. En moyenne annuelle, elle s'est établie à 0,0 % contre 0,2 % en 2024. Cette évolution traduit l'absence de tensions significatives sur les prix au cours de l'année, malgré les mesures de soutien mises en œuvre par les autorités.

En Inde, l'inflation a nettement ralenti en 2025 pour s'établir à 2,1 %, contre 4,6 % en 2024. Cette évolution a été favorisée par la modération des prix alimentaires et l'amélioration des conditions d'approvisionnement.

Au Brésil, l'inflation a atteint 5,0 % en 2025 contre 4,4 % en 2024. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des prix de certains biens et services ainsi qu'au renforcement de la demande intérieure, malgré le maintien d'une politique monétaire restrictive.

En Russie, l'inflation est restée élevée en 2025 à 8,7 % contre 8,4 % en 2024. Cette persistance de l'inflation s'explique notamment par la vigueur de la demande intérieure conjuguée aux effets des contraintes pesant sur l'offre dans un contexte marqué par les sanctions internationales et les ajustements liés à la situation géopolitique.

En Afrique subsaharienne, l'inflation a fortement ralenti en 2025 pour s'établir à 12,5 %, contre 20,7 % en 2024. Cette évolution reflète notamment l'atténuation des tensions sur les prix observés dans plusieurs pays de la région, favorisée par l'amélioration des conditions d'approvisionnement, la modération des prix de certaines matières premières et les mesures de politique économique mises en œuvre par les autorités.

Au Nigéria, l'inflation a reculé à 23,0 % en 2025, contre 33,2 % en 2024. Cette décélération reflète l'atténuation progressive de certains facteurs ayant alimenté les fortes hausses de prix observées au cours des années précédentes. Malgré ce ralentissement, l'inflation est demeurée à un niveau élevé, continuant d'affecter le pouvoir d'achat des ménages.

En Afrique du Sud, l'inflation a poursuivi son ralentissement en 2025 pour s'établir à 3,2 % contre 4,4 % en 2024. Cette évolution a été principalement favorisée par la baisse des prix des produits alimentaires.

Figure 6 : Inflation dans les pays émergents et en développement, en pourcentage

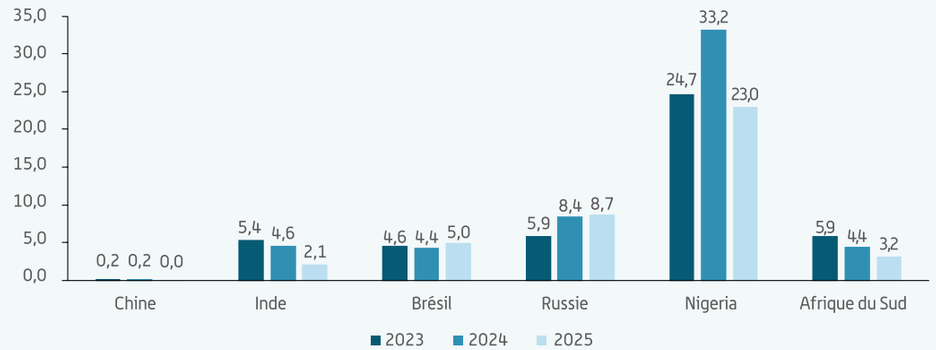

Source : FMI, WEO avril 2026

3. Orientations des politiques monétaires

En 2025, les orientations de politique monétaire sont demeurées contrastées à travers le monde. Dans plusieurs économies avancées, la poursuite du ralentissement de l'inflation a permis aux banques centrales d'amorcer ou de poursuivre un assouplissement progressif de leur politique monétaire.

À l'inverse, certaines économies ont maintenu des conditions monétaires restrictives afin de contenir des pressions inflationnistes persistantes. Dans plusieurs économies émergentes et en développement, les autorités monétaires ont également adapté leurs politiques en fonction de l'évolution de l'inflation, de la croissance économique et des conditions financières nationales.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a poursuivi l'assouplissement graduel de sa politique monétaire en 2025, dans un contexte marqué par le ralentissement de l'inflation et la modération progressive de l'activité économique. Après avoir maintenu son taux

des fonds fédéraux dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 % durant une grande partie de l'année, elle a procédé à trois réductions successives de 25 points de base à partir du mois de septembre. Le taux directeur s'est ainsi établi dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 % à fin décembre 2025, soit une baisse cumulée de 75 points de base par rapport à son niveau de fin 2024. Cette orientation visait à soutenir l'activité économique tout en veillant au maintien de la stabilité des prix et de bonnes conditions sur le marché du travail.

Dans la Zone euro, la Banque centrale européenne a également poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire en 2025. Le taux de la facilité de dépôt a été ramené de 3,00 % à 2,00 % entre fin 2024 et fin 2025, soit une baisse cumulée de 100 points de base. Le taux des opérations principales de refinancement a, quant à lui, reculé de 3,15 % à 2,15 %. Cette orientation a été décidée dans un contexte de ralentissement de l'inflation vers son objectif de 2 % fixé par la BCE à moyen terme.

Au Japon, la Banque centrale a poursuivi le processus de normalisation de sa politique monétaire en 2025. Le taux directeur est passé de 0,25 % à 0,75 %, soit une hausse cumulée de 50 points de base. Cette décision a été prise en réaction aux pressions inflationnistes générées par la forte demande intérieure.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a engagé un assouplissement graduel de sa politique monétaire en 2025. Le taux directeur est passé de 4,75 % à 3,75 % à fin décembre, soit une baisse cumulée de 100 points de base. Cette orientation a été prise dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes au cours de l'année.

En Chine, la Banque populaire a maintenu une orientation monétaire accommodante en 2025 afin de soutenir l'activité économique. Dans un contexte marqué par une faible inflation, la modération de la demande intérieure et les difficultés persistantes du secteur immobilier, les autorités monétaires ont abaissé les principaux taux préférentiels de prêt de 10 points de base et réduit le taux de réserve obligatoire des banques de 50 points de base.

En Inde, la Banque de réserve a progressivement assoupli sa politique monétaire en 2025. Le taux repo a été ramené de 6,50 % à 5,25 %, soit une baisse cumulée de 125 points de base. Cette orientation, prise dans un contexte de reflux de l'inflation, visait à soutenir l'activité économique en maintenant des conditions de financement favorables à l'investissement.

Au Brésil, la Banque centrale a adopté une orientation monétaire restrictive en 2025 dans un contexte marqué par une remontée de l'inflation. Le taux Selic est passé de 12,25 % à 15,00 % de 2024 à 2025, soit une hausse cumulée de 275 points de base. Cette décision visait à contenir les pressions inflationnistes et à préserver la stabilité des prix.

En Russie, la Banque centrale a engagé un cycle graduel d'assouplissement monétaire en 2025. Le taux directeur a été progressivement réduit pour s'établir à 16,0 % à fin décembre. Malgré cette baisse, les conditions monétaires sont demeurées restrictives afin de contenir les tensions inflationnistes dans un contexte marqué par les effets des sanctions internationales, les tensions sur le marché du travail et les contraintes pesant sur l'offre.

4. Cours mondiaux des produits de base

En 2025, les cours mondiaux des matières premières ont connu des évolutions contrastées dans un contexte marqué par l'atténuation des tensions commerciales, les ajustements de la demande mondiale et l'évolution des conditions climatiques dans certaines régions productrices. Selon les données du FMI, les prix de plusieurs produits alimentaires et énergétiques ont globalement reculé par rapport à l'année 2024, sous l'effet d'une offre relativement abondante et d'une demande moins dynamique dans certaines grandes économies. En revanche, certains métaux et matières premières industrielles ont été soutenus par le maintien de la demande mondiale et des contraintes d'approvisionnement sur certains marchés.

Figure 7 : Evolution des cours mondiaux

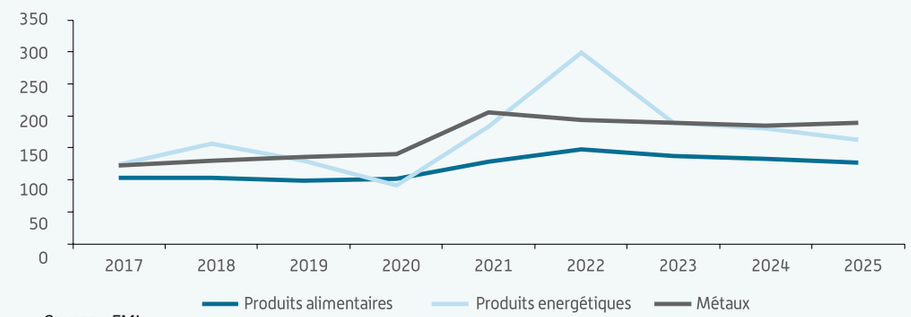

Source : FMI

4.1. Produits alimentaires

Les prix des produits alimentaires ont poursuivi leur repli en 2025. L'indice des prix alimentaires a diminué de 4,6 %, passant de 133,1 points en 2024 à 127,1 points en 2025. Cette évolution reflète principalement la baisse des prix des céréales, dont l'indice a reculé de 11,6 % sur la période.

Les cours du riz et du blé se sont inscrits en nette diminution. Le prix du riz thaïlandais a enregistré une baisse de 32,0 %, revenant à 384,1 dollars la tonne après avoir atteint un niveau élevé en 2024. De même, le prix du blé a reculé de 14,0 % pour s'établir à 173,1 dollars la tonne. Les prix du sucre ont également diminué, le cours du sucre brut s'étant contracté de 18,2 % par rapport à l'année 2024. Ces évolutions traduisent l'amélioration des conditions d'approvisionnement sur les marchés agricoles internationaux et une offre mondiale globalement suffisante. À l'inverse, les prix de certaines huiles végétales sont demeurés orientés à la hausse. Le prix de l'huile de tournesol a progressé de 20,1 % en 2025, atteignant 1 525,7 dollars la tonne, en lien avec des contraintes d'approvisionnement observées dans certains pays exportateurs.

4.2. Produits énergétiques

Les prix des produits énergétiques ont globalement reculé en 2025. L'indice des prix de l'énergie s'est établi à 163,1 points contre 179,5 points en 2024, soit une baisse de 9,1 %. Ce recul est principalement attribuable au reflux des cours du pétrole brut.

Le prix moyen du Brent est passé de 79,9 dollars le baril en 2024 à 68,3 dollars en 2025, soit une diminution de 14,5 %. Cette baisse reflète notamment des conditions d'approvisionnement relativement favorables. En revanche, les prix du gaz naturel ont progressé de 15,2 %, après les fortes corrections enregistrées au cours des deux années précédentes.

Cette hausse traduit un raffermissement de la demande sur certains marchés ainsi que le désajustement de l'offre. Les prix du charbon ont, quant à eux, poursuivi leur repli, l'indice correspondant ayant diminué de 18,9 % en 2025.

4.3. Métaux

Les cours des métaux ont affiché une légère hausse en 2025. L'indice des prix des métaux a progressé de 2,1 %, passant de 184,9 points en 2024 à 188,8 points en 2025. Cette évolution a été soutenue par la hausse des cours du cuivre et de l'aluminium. Le prix du cuivre a augmenté de 8,8 %, pour atteindre 9 946,9 dollars la tonne, tandis que celui de l'aluminium a progressé de 8,7 %, s'établissant à 2 630,6 dollars la tonne. Ces performances reflètent notamment le maintien de la demande industrielle mondiale, soutenue par les investissements dans les infrastructures et les technologies.

Figure 8 : Variation en glissement annuel de quelques prix de produits de base en pourcentage

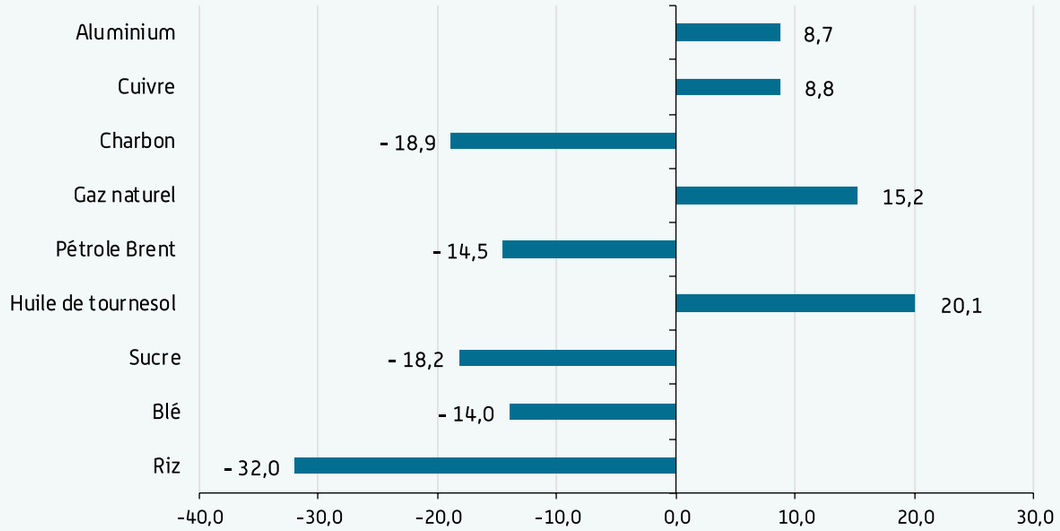

II. Activité économique aux Comores

1. Croissance économique et inflation

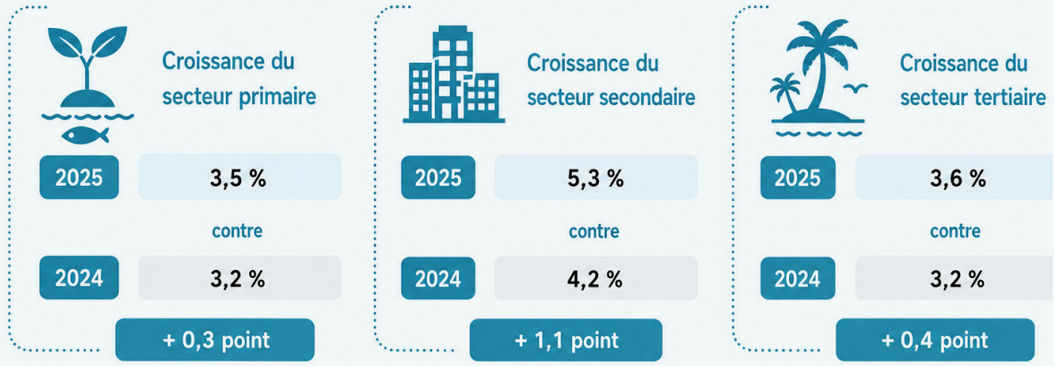

En 2025, l'activité économique nationale a enregistré la meilleure performance depuis la crise sanitaire de 2020 avec un taux de croissance de 3,8 % après 3,3 % en 2024.

Cette croissance est portée par la bonne performance des activités de construction et l'amélioration de la fourniture d'électricité grâce à l'achat de nouveaux groupes électrogènes dès le deuxième trimestre et la mise en production de nouvelles centrales solaires.

Du côté de la demande, cette croissance est tirée par la demande intérieure bénéficiant de la baisse continue de l'inflation.

Figure 9 : Evolution du PIB nominal et du taux de croissance réelle

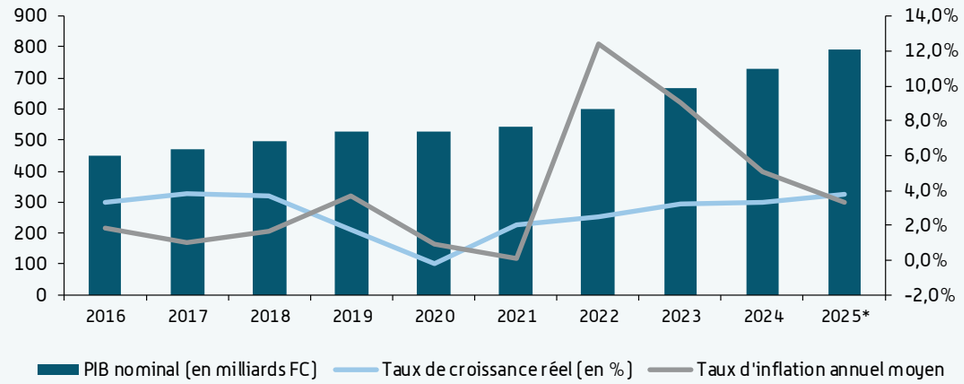

*Sources : INSEED et *Estimations BCC*

1.1. Analyse sectorielle de la croissance

Au niveau sectoriel, l'activité s'est accélérée dans le secteur secondaire avec une croissance de 5,3% de sa valeur ajoutée en 2025 après 4,2% en 2024. De même, les secteurs primaire et tertiaire sont restés vigoureux avec des croissances respectives de 3,5 % et 3,6 % de leur valeur ajoutée en 2025 après 3,2 % en 2024 pour les deux secteurs.

1.1.1. Secteur primaire

Le secteur primaire s'est consolidé avec une croissance de 3,5 % en 2025 après 3,2 % en 2024, portée par la bonne performance de l'agriculture (3,5 %) et de la pêche (3,8 %). La progression de la valeur ajoutée des activités agricoles résulte à la fois de la hausse de la production des produits de rente mais également des produits vivriers et maraîchers.

La progression de la production des produits de rente est reflétée dans la hausse des volumes des exportations du clou de girofle (+38 %) et de l'ylang-ylang (+33 %). Pour la vanille, en revanche, le volume des exportations continue de baisser en dépit d'une accumulation de stocks disponibles à cause d'une offre mondiale excédentaire. Également, la campagne agricole 2024/2025 pour les produits vivriers et maraîchers a bénéficié des conditions climatiques favorables, des appuis de l'Etat et des partenaires au développement à travers les projets tels que la Productivité des Exploitations Agricoles Familiales et Résilience (PREFER) du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (AEFPF-Comores) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Projet Intégré de Développement des chaînes de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) de la Banque mondiale à travers la distribution des tracteurs et des semences dans les différents Centres Ruraux de Développement Economiques (CRDE). En dépit des mauvaises conditions météorologiques en début d'année 2025, les activités de la pêche ont enregistré une hausse de valeur ajoutée, soutenue par une amélioration des conditions météorologiques durant le reste de l'année, le renforcement des Dispositifs de Concentration des Poissons (DCP) mais également grâce aux appuis des partenaires et des ONG comme Dahari via la formation en technique moderne de pêche et en séchage et fumage des poissons.

Figure 10 : Valeurs ajoutées des principaux sous-secteurs du primaire

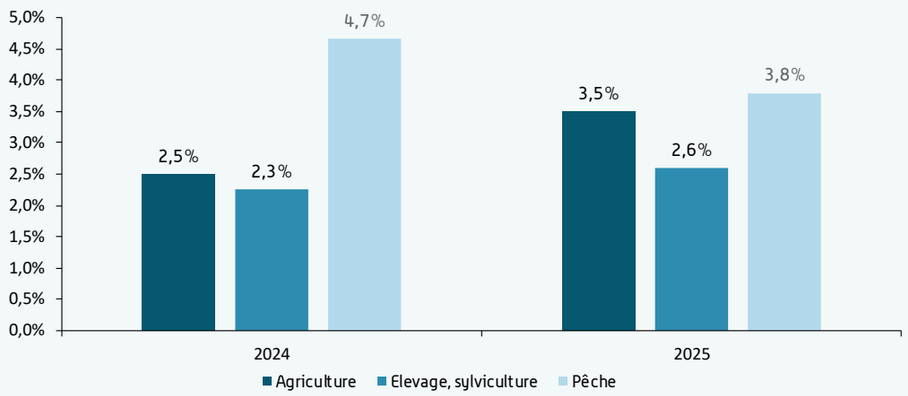

Sources : INSEED et estimations BCC

1.1.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire a enregistré la meilleure performance en 2025 avec une croissance de 5,3 % de sa valeur ajoutée portée essentiellement par les activités de construction notamment les chantiers d'infrastructures en vue de la préparation des jeux des îles de l'océan indien en 2027.

L'accélération des activités de construction a induit une augmentation du volume des importations de la plupart des matériaux de construction tels que le ciment (+31,2 %) et le « fer et tôle » (+6 %). Parallèlement, les activités extractives ont progressé pour soutenir la poursuite des grands chantiers d'infrastructures.

Après une contraction en 2024, le secteur de l'énergie a enregistré une progression portée à la fois par l'amélioration de la production et la distribution d'électricité d'origine thermique grâce à l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes par la SONELEC.

Parallèlement, la production et la distribution de l'électricité d'origine solaire ont augmenté avec la mise en service de nouvelles centrales photovoltaïques notamment celle de Mitsamiouli (10 MWh) à fin décembre en 2024 dans le cadre du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) de la Banque Mondiale (BM). Dans le même temps, les activités agroalimentaires ont également progressé tirant profit de l'amélioration du secteur de l'énergie et qui s'est reflétée dans la hausse des importations d'intrants principalement la farine dont le volume a bondi de 3 % en 2025.

Figure 11 : Valeurs ajoutées des principaux sous-secteurs du secondaire

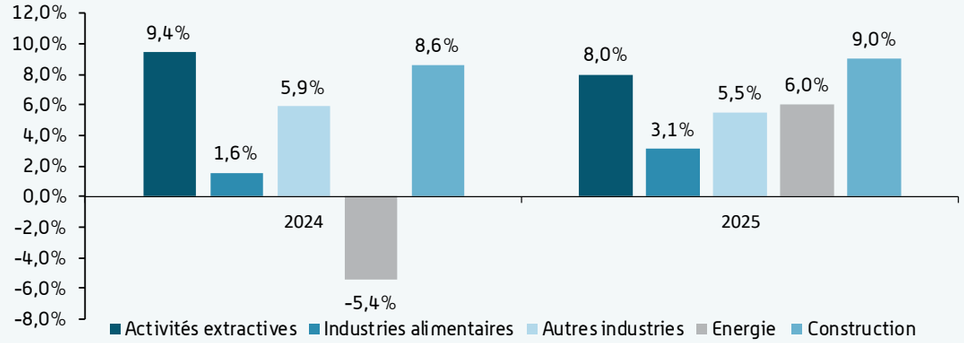

Sources : INSEED et estimations BCC

1.1.3. Secteur tertiaire

Principal moteur de la croissance économique, le secteur tertiaire a poursuivi son dynamisme avec une croissance de 3,6 % de sa valeur ajoutée en 2025 portée principalement par la bonne performance du commerce et des activités touristiques. Les activités du commerce ont bénéficié de la hausse de la demande intérieure en raison de la poursuite du reflux de l'inflation conjuguée à la hausse du volume des importations de biens essentiellement les biens intermédiaires (+28 %), les biens d'équipement (+24,2 %) et les biens énergétiques (+14 %). De même, le dynamisme des activités touristiques s'est poursuivi avec une nouvelle progression de la valeur ajoutée des services « hébergement et restauration » reflétée par la hausse des arrivées aux frontières (+7 %).

Figure 12 : Valeurs ajoutées des principaux sous-secteurs du tertiaire

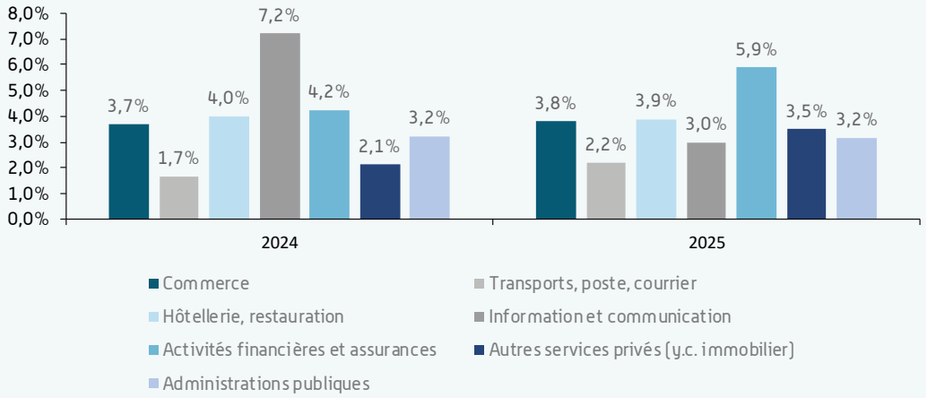

Sources : INSEED et estimations BCC

1.2. Analyse de la croissance par la demande

La croissance de 3,8 % de l'économie nationale enregistrée en 2025 est tirée exclusivement par la demande intérieure. En effet, dans un contexte de net recul de l'inflation, la consommation finale des ménages a progressé de 3,2 % en 2025, soutenue par un niveau confortable des transferts de la diaspora (+6 %).

Tirée principalement par sa composante publique, les dépenses d'investissement ont enregistré un bond de 3,4 %, en lien avec les activités de construction d'infrastructures notamment routières et hôtelières en vue de l'organisation des jeux des îles de l'Océan indien en 2027.

S'agissant de la demande extérieure, les exportations de biens et services ont progressé légèrement après les baisses consécutives des deux dernières années.

De même, les importations de biens et services sont ressorties en hausse notamment les biens d'équipement et les biens intermédiaires. Par conséquent, les exportations nettes ont contribué négativement à la croissance du PIB réel en 2025.

Figure 13 : Contributions des composantes de la demande à la croissance

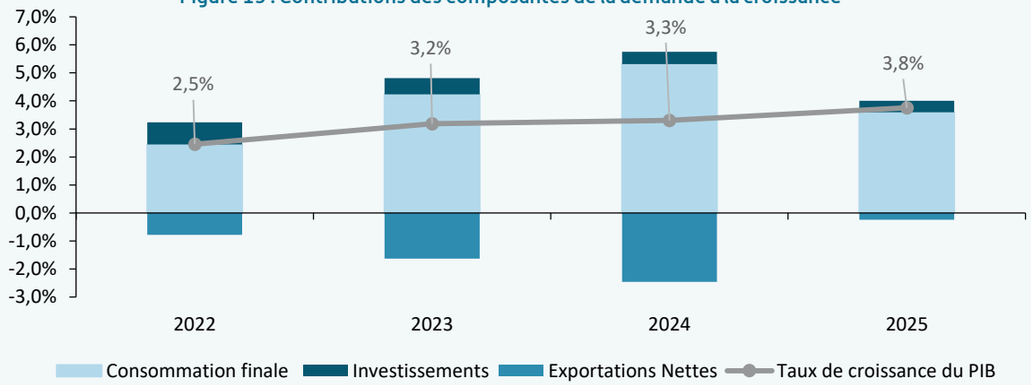

Sources : INSEED et estimations BCC

1.3. Evolution de l'inflation

En 2025, le marché des biens et services a tiré profit du dynamisme de l'activité, essentiellement soutenue par le recul du prix de l'énergie. En effet, le taux d'inflation s'est affiché à 3,3 % courant l'année sous revue contre 5,1 % en 2024.

Cette évolution, cohérente avec les prévisions de la Banque Centrale, montre un retour progressif de l'inflation à son niveau d'avant crise. S'agissant de l'inflation sous-jacente, elle a été en baisse avec 0,5 % en 2025 après 2,4 % en 2024.

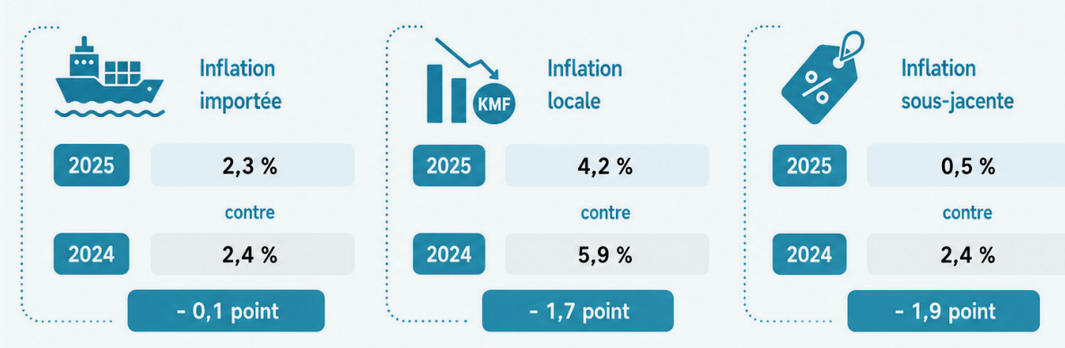

Figure 14 : Evolution de l'inflation annuelle

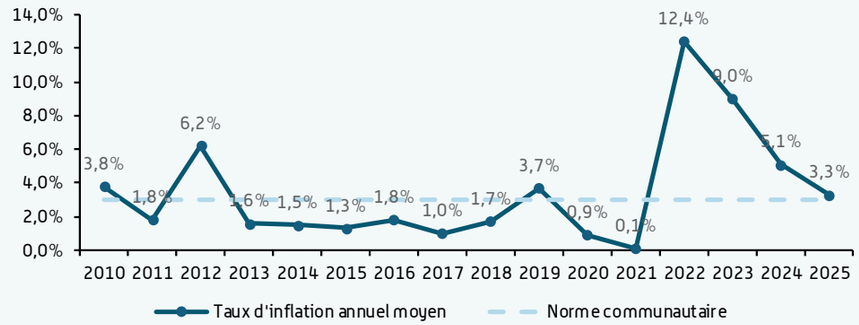

Sources : INSEED et estimations BCC

1.3.1. Inflation par origine

La régression du niveau général des prix à la consommation en 2025 a été soutenue par la baisse de l'inflation importée (2,3 % après 2,4 % en 2024), reflétant le reflux des cours des produits énergétiques et alimentaires.

L'inflation locale s'affiche également en baisse à 4,2 % sur la période sous revue contre 5,9 % en 2024, sous l'effet du repli des prix des produits alimentaires.

Figure 15 : Evolution des prix par origine des produits

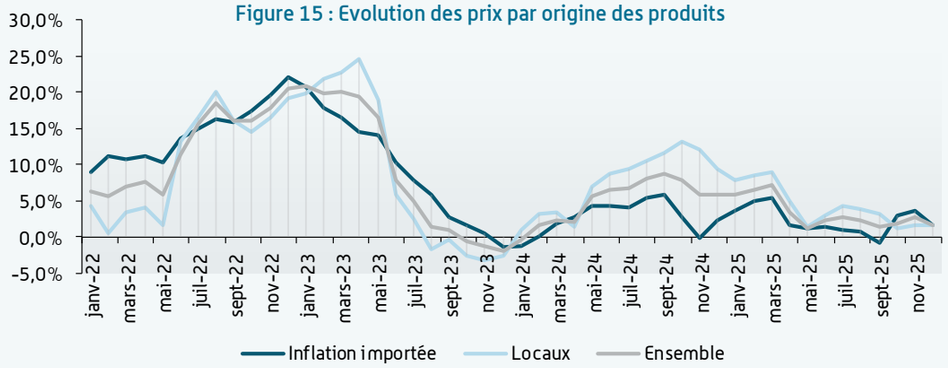

Sources : INSEED et calculs BCC

1.3.2. Inflation alimentaire

Durant l'année 2025, l'inflation alimentaire se distingue principalement en deux phases : une phase d'accélération au premier trimestre avec un taux de 3,1 %. Cette évolution est imputable à la forte demande de la période liée au mois de ramadan et à la préparation de l'Aid el-fitr, notamment la forte consommation de produits vivriers qui a induit la hausse des prix des produits locaux.

La deuxième phase est marquée par le reflux des prix alimentaires enregistrant un taux moyen de -1,9 % pour le deuxième et 0,4 % pour le troisième trimestre et un taux de 1,5 % au quatrième trimestre. Ce repli s'explique par la baisse de la demande au deuxième trimestre, combinée à la baisse des cours mondiaux des produits alimentaires. Dans l'ensemble, l'inflation alimentaire est estimée à 4,1 % en 2025 contre 7,4 % en 2024.

2. Finances publiques et évolution de la dette publique

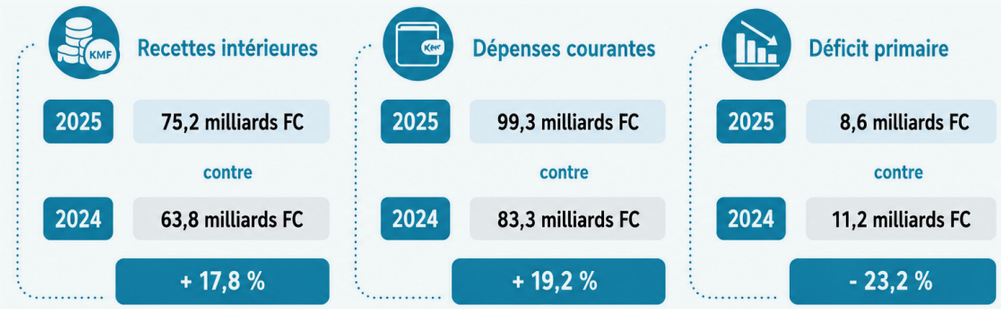

En 2025, les finances publiques ont été marquées par une progression des recettes et des dépenses de l'État par rapport à l'exercice précédent. Les recettes totales, dons compris, se sont établies à 136,8 milliards FC contre 101,6 milliards FC en 2024, soit une hausse de 34,6 %, résultant de l'augmentation des recettes intérieures et des concours extérieurs. Dans le même temps, les dépenses totales et prêts nets se sont établies à 144,2 milliards FC contre 120,8 milliards FC un an auparavant, soit une augmentation de 19,4 %, principalement portée par la hausse des dépenses sur financements extérieurs. Le déficit budgétaire global, dons compris, s'est ainsi réduit à 7,4 milliards FC contre 19,1 milliards FC en 2024. Le déficit primaire s'est également amélioré, passant de 11,2 milliards FC à 8,6 milliards FC sur la même période.

2.1. Evolution des recettes publiques

Les recettes intérieures se sont établies à 75,1 milliards FC à fin 2025 contre 63,8 milliards FC un an auparavant, soit une progression de 17,7 %. Cette progression est principalement attribuable à la hausse des recettes fiscales, tandis que les recettes non fiscales ont connu une évolution plus modérée. Les recettes fiscales ont augmenté de 20,6 % pour s'établir à 64,1 milliards FC en 2025 contre 53,2 milliards FC en 2024.

Cette augmentation traduit le renforcement des recouvrements sur les principales catégories d'impôts, notamment les droits d'accises, les impôts sur les biens et services ainsi que les impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values.

Les droits d'accises, principale source de recettes fiscales (37,2 %), se sont établis à 23,9 milliards FC en 2025 contre 20,8 milliards FC en 2024, soit une progression de 14,7 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des recettes issues des produits pétroliers (+14,9 %), du riz (+32,8 %) et des autres droits d'accises (+71,7 %). En revanche, les recettes provenant des autres produits de consommation ont reculé de 22,0 %, atténuant la progression de cette catégorie.

S'agissant des impôts sur les biens et services, ils se sont établis à 18,8 milliards FC en 2025 contre 15,7 milliards FC en 2024, soit une progression de 19,2 %. Cette évolution est principalement portée par la hausse des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (+29,9 %), ainsi que par la progression de la taxe intérieure à l'importation (+8,0 %) et des droits de timbre et d'enregistrement (+8,1 %). Les autres impôts sur les biens et services ont également enregistré une forte progression (+99,1 %), bien que leur poids dans cette catégorie demeure relativement limité.

Les impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values ont également progressé pour s'établir à 14,1 milliards FC en 2025 contre 8,2 milliards FC en 2024, soit une hausse de 71,6 %. Cette forte augmentation résulte principalement de la progression des impôts sur les bénéfices des sociétés (+131,6 %).

À l'inverse, les impôts sur le commerce international se sont établis à 7,4 milliards FC en 2025 contre 8,4 milliards FC en 2024, soit une baisse de 11,7 %. Ce recul est principalement imputable à la diminution des autres droits de douane (-97,8 %).

Figure 16 : Evolution des recettes publiques, en milliards FC

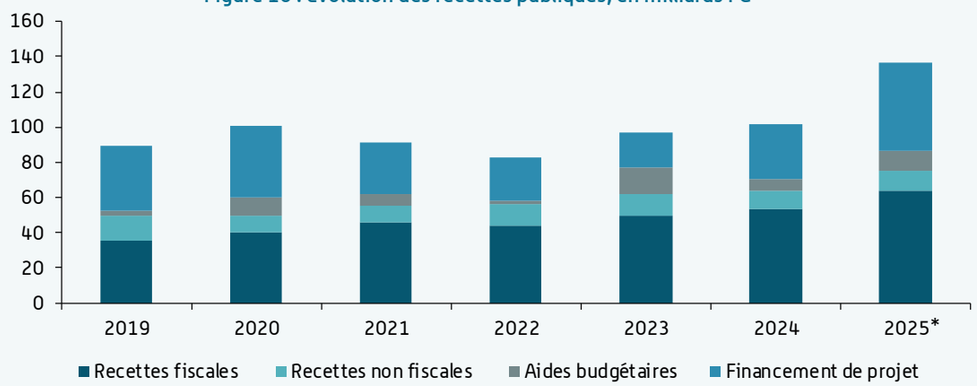

*Source : MFSB, * données provisoires*

Les recettes non fiscales ont, quant à elles, enregistré une hausse modérée de 4,6 %, passant de 10,1 milliards FC en 2024 à 10,5 milliards FC en 2025. Cette progression s'explique principalement par la hausse des dividendes, des droits et frais administratifs ainsi que des recettes issues des documents civils.

2.2. Evolution des dépenses publiques

Les dépenses totales et prêts nets se sont établies à 144,2 milliards FC en 2025, contre 120,8 milliards FC en 2024, soit une progression de 19,4 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des dépenses courantes et des dépenses d'investissement, dans un contexte marqué par le renforcement des investissements financés sur ressources extérieures.

Les dépenses courantes ont augmenté de 19,2 % pour atteindre 99,3 milliards FC en 2025 contre 83,3 milliards FC un an auparavant. Cette hausse est principalement portée par les transferts et subventions (+54,1 %), les dépenses de maintenance des projets (+55,8 %) ainsi que l'assistance technique (+37,7 %).

Les dépenses de personnel ont enregistré une progression plus modérée (+3,2 %), tandis que les dépenses de biens et services ont reculé (-5,2 %).

Les charges d'intérêts de la dette ont, pour leur part, progressé de 13,5 %, sous l'effet de l'augmentation des intérêts de la dette intérieure, qui a plus que compensé le recul des intérêts de la dette extérieure.

Les dépenses d'investissement ont, quant à elles, progressé de 19,7 % pour s'établir à 44,8 milliards FC en 2025 contre 37,5 milliards FC en 2024. Cette progression résulte de la hausse des investissements financés sur ressources extérieures (+23,3 %) et intérieures (+40 %).

Figure 17 : Evolution des dépenses publiques, en milliards FC

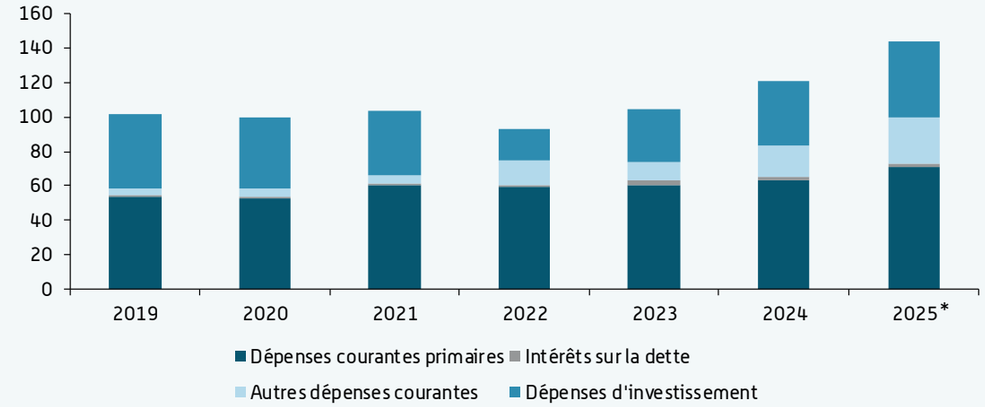

*Source : MFSB, * données provisoires*

2.3. Endettement public

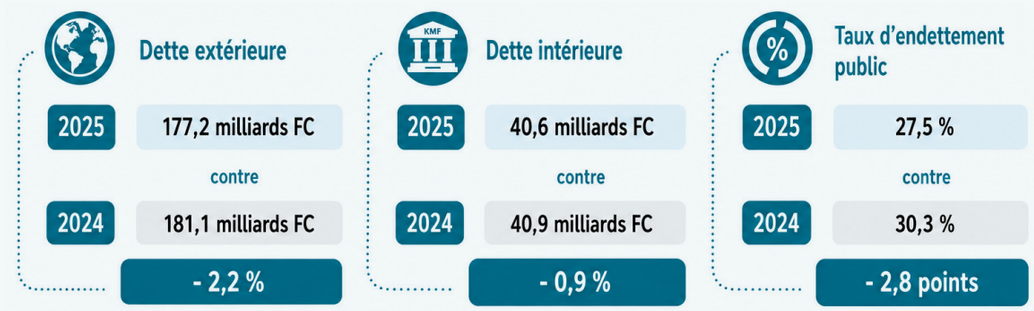

À fin décembre 2025, l'encours de la dette publique de l'administration centrale s'est établi à 217,7 milliards FC contre 222,0 milliards FC un an auparavant, soit une baisse de 1,9 %. Cette évolution résulte du repli simultané de la dette extérieure (-2,2 %) et de la dette intérieure (-0,9 %). Le ratio de la dette publique rapportée au PIB est ainsi ressorti à 27,5 % en 2025 contre 30,3 % en 2024.

En termes de structure, la dette publique demeure largement dominée par la dette extérieure, dont l'encours est passé de 181,1 milliards FC en 2024 à 177,2 milliards FC une année après, représentant 81,4 % de la dette totale. Pour sa part, la dette intérieure, représentant 18,6 % de l'encours total, s'est établie à 40,6 milliards FC en 2025 contre 40,9 milliards FC en 2024.

S'agissant du service de la dette publique, il s'est élevé à 14,05 milliards FC en 2025, contre 7,68 milliards FC un an auparavant, soit une progression de 82,9 %. Il est constitué de 10,47 milliards FC au titre du remboursement du principal et de 3,58 milliards FC au titre du paiement des intérêts. Cette progression est principalement attribuable à la hausse des remboursements du principal (+85,9 %).

Au titre de la dette extérieure, le service s'est établi à 8,47 milliards FC, dont 6,07 milliards FC de principal et 2,40 milliards FC d'intérêts. Celui de la dette intérieure a atteint 5,58 milliards FC, répartis entre 4,41 milliards FC de principal et 1,17 milliard FC d'intérêts.

Dette multilatérale par créancier

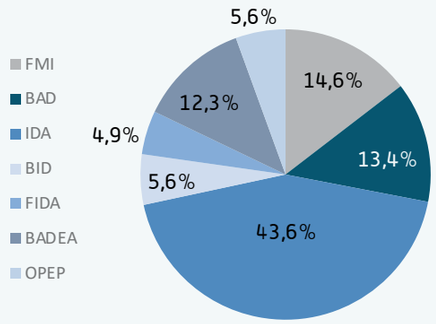

Dette bilatérale par créancier

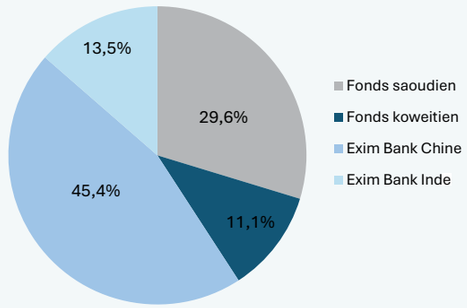

Figure 18 : Evolution de la dette publique, en milliards FC

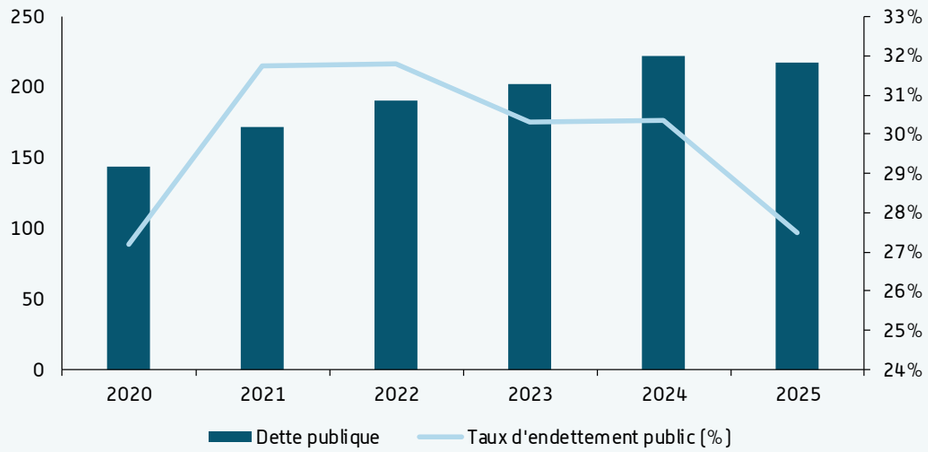

Source : DDP

3. Balance des paiements

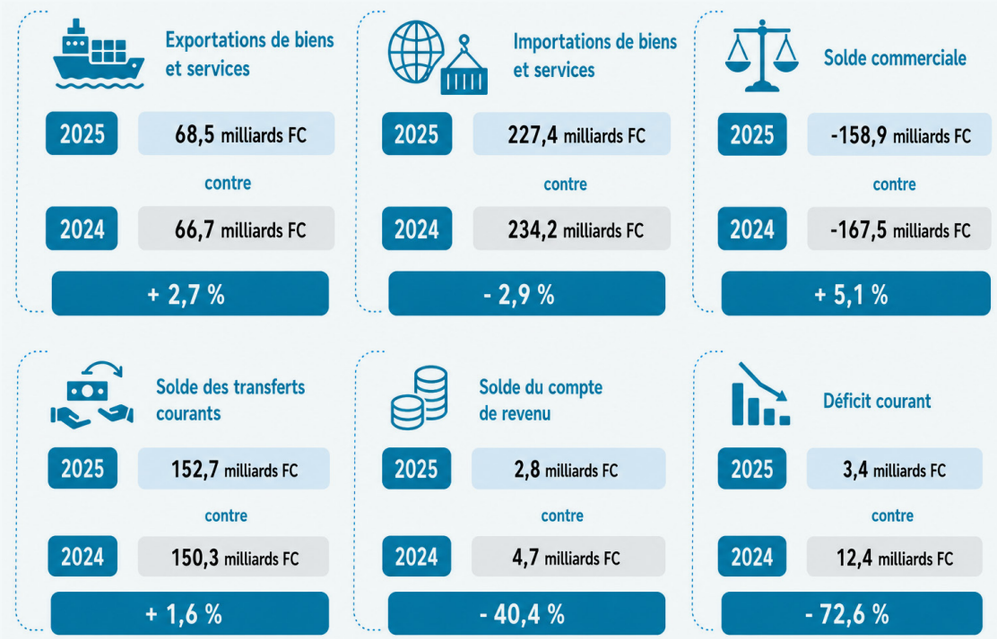

L'économie comorienne est caractérisée par une domination des importations de biens et services, en raison d'une faible production locale. Ce déséquilibre du solde commercial entraîne un déficit structurel du compte des transactions courantes plus ou moins atténué par le compte des revenus et celui des transferts courants. Cependant, d'un point de vue global de la balance des paiements, ce déficit courant est très souvent compensé par un excédent fondamental du compte capital consécutif à l'aide au développement.

3.1. Compte des transactions courantes

Bien qu'il soit resté déficitaire, les données provisoires de la balance des paiements affichent une amélioration du compte des transactions courantes en 2025. En effet, le déficit est ressorti à 3,4 milliards FC contre 12,4 milliards FC en 2024, soit une diminution d'environ 9 milliards FC équivalent à 0,4 % du PIB contre 1,7 % du PIB en 2024. Cette performance est due au progrès enregistré à la fois au niveau du compte des biens mais surtout au niveau du compte des services. En effet, le solde du compte des biens est ressorti à -121,5 milliards FC à fin décembre 2025 contre -122,8 milliards FC à fin décembre 2024.

Quant au déficit des services, il a diminué de 7,3 milliards FC s'établissant à 37,4 milliards FC contre 44,7 milliards FC l'année précédente, soit (-16,3 %).

Le compte des transactions courantes a également été amélioré par la progression du compte des transferts courants. En revanche, le compte des revenus pour sa part, l'a impacté négativement en raison de sa contraction sur la période.

Tableau 1 : Evolution du solde du compte courant en millions FC

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025 *
Biens	- 93 481,6	- 90 394,1	-100 679,5	- 120 878,9	-122 755,7	- 121 470,5
Services	- 24 824,6	- 29 249,0	- 46 126,6	-38 760,0	- 44 683,5	- 37 389,9
Revenus	2 545,2	2 618,8	3 087,8	3 359,3	4 727,4	2 778,4
Transferts courants	106 264,5	115 328,9	141 266,5	147 191,7	150 274,9	152 705,1
Solde du compte courant	- 9 496,6	- 1 695,4	- 2 451,8	- 9 088,0	- 12 437,0	- 3 377,0
Déficit courant (%PIB)	1,8 %	0,3 %	0,4 %	1,4 %	1,7 %	0,4 %

*Source : BCC, * : données provisoires*

3.1.1. Compte des biens

En 2025, le déficit sur les transactions des biens a diminué de 1 %. Cette évolution est due à une tendance vers la baisse de la valeur des importations, s'élevant à 134,6 milliards FC contre 137 milliards FC l'année précédente, soit (-1,8 %). Toutefois, celle-ci a été atténuée par une baisse des exportations, s'établissant à 13,1 milliards FC contre 14,3 milliards FC un an auparavant, soit (-8,1 %).

En termes de composition, les exportations de biens sont essentiellement constituées de produits de rente. Bien qu'il soit le plus grand produit générateur de revenus, représentant 35 % du total des recettes des exportations de biens en 2025, le girofle a connu une baisse de la valeur exportée. En effet, les quantités de girofle exportées ont rapporté 7,1 milliards FC contre 8,2 milliards FC en 2024.

La vanille a pour sa part enregistré une forte baisse de ses quantités exportées, estimées à 6 tonnes contre 14,6 tonnes en 2024. Ainsi, la valeur des exportations de vanille s'est établie à seulement 0,1 milliard FC contre 0,3 milliard FC l'année précédente. Ces évolutions sont expliquées en grande partie par la diminution des prix au niveau mondial.

Les quantités exportées d'ylang-ylang ont enregistré une progression de 33,2 % en 2025, s'affichant à 28,5 tonnes contre 21,4 tonnes en 2024, équivalent à des recettes de 1,8 milliard FC contre 1,4 milliard FC l'année précédente.

Figure 19 : Evolution des exportations de produits de rente en milliards FC

Source : BCC

Globalement, la baisse de la valeur des importations provient du recul de l'inflation mondiale plus particulièrement la baisse des produits énergétiques. En effet, en valeur CAF les importations de produits énergétiques sont ressorties à 36,1 milliards FC contre 45 milliards FC l'année précédente, soit une baisse de 19,7 %. De la même manière, les produits alimentaires se sont établis à 54,1 milliards FC contre 56,9 milliards FC l'année précédente, soit une baisse de 5 %.

Pour ce qui concerne les importations de biens d'équipement, leur valeur a augmenté passant de 28,8 milliards FC à 34,1 milliards FC sur la période.

C'est également le cas des importations de biens intermédiaires, composées en grande partie de matériaux de construction, elles se sont affichées à 29,7 milliards FC après 26,5 milliards FC en 2024.

Figure 20 : Evolution des importations de biens en milliards FC

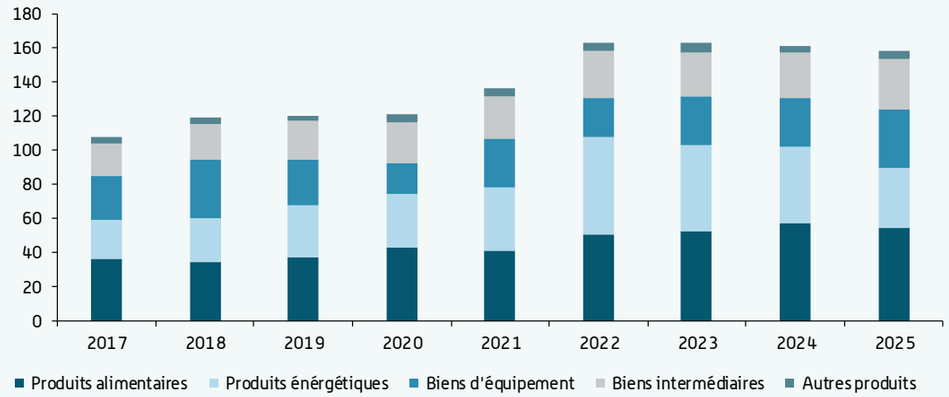

Source : BCC

3.1.2. Compte des services

Le solde sur les transactions des services s'est amélioré au cours de l'exercice 2025. Cette situation est notamment expliquée par une diminution des dépenses notamment les dépenses de transport. En effet, le déficit des services de transport est ressorti à 34,9 milliards FC contre 36,7 milliards FC en 2024, soit une baisse de 5 %. Avec la poursuite de la réduction du coût du fret, cette contraction est portée essentiellement par le recul des dépenses du transport maritime s'établissant à 16,2 milliards FC contre 18 milliards FC un an auparavant. Pour ce qui est des dépenses du transport aérien, plus particulièrement l'émission de billets de voyage, elles n'ont que très légèrement augmenté sur la période passant de 21,4 milliards FC à 21,5 milliards FC.

Figure 21 : Evolutions des composantes des services en milliards FC

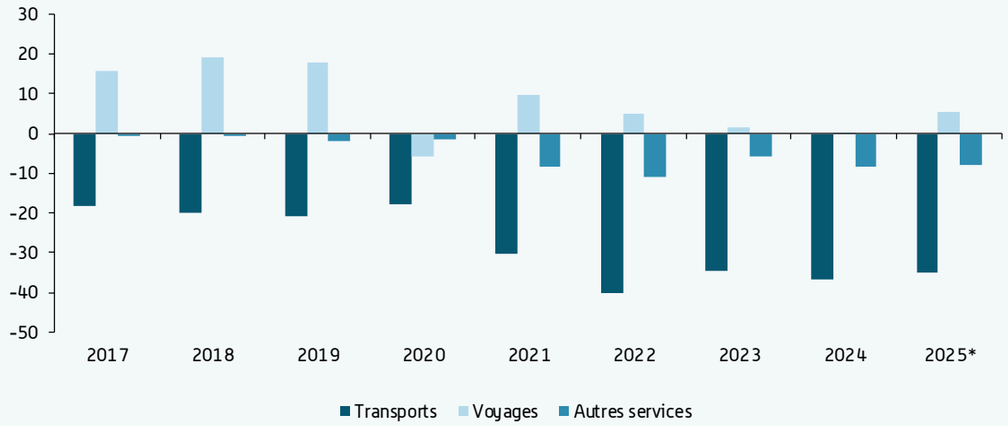

*Source : BCC, * données provisoires*

Comparé à l'exercice précédent, le poste « voyage » a enregistré une très grande performance avec une augmentation des recettes passant de 40,9 milliards FC à 42,8 milliards FC et une diminution des dépenses s'établissant à 37,4 milliards FC contre 40,6 milliards FC en 2024.

Les services de communications ont également enregistré une progression de leur solde positif de 15,7%, s'établissant à 4,2 milliards FC contre 3,7 milliards FC un an auparavant.

Figure 22 : Evolution des recettes et dépenses de voyages en milliards FC

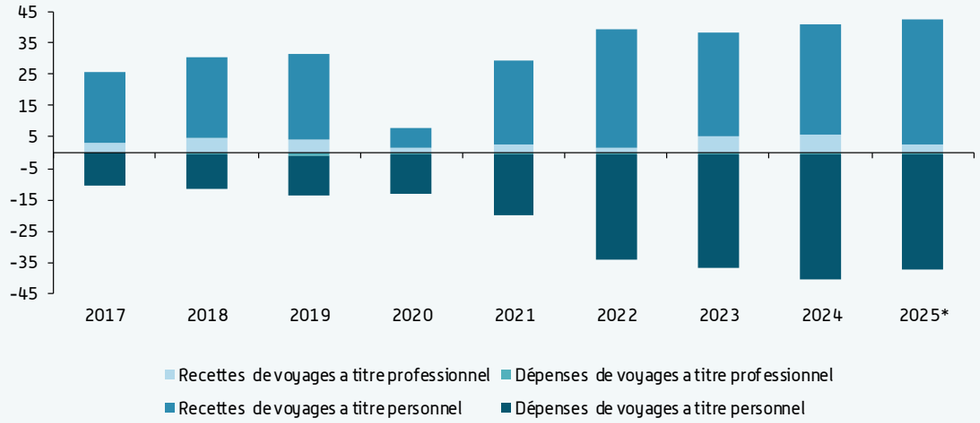

*Source : BCC, * données provisoires*

3.1.3. Compte des revenus

Ce compte retrace les transactions du pays et le reste du monde en matière de rémunération du facteur travail, de la propriété d'actifs financiers et d'autres actifs non produits (la location de ressources naturelles).

Tableau 2 : Evolution du compte des revenus en millions FC

Année	Fin 2024			Fin 2025*		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Rémunération des salariés	2 168,78	0,00	2 169	2 77,2	0,00	2 277
Revenus des investissements	2 168,78	0,00	2 169	2 277,22	0,00	2 277
Revenus des investissements directs	6 279,46	-3 720,80	2 559	4 303,52	-3 802,36	501
Revenus des investissements de portefeuille	0,00	-1 840,80	- 1 841	0,00	-1 929,95	- 1 930
Autres investissements	254,91	0,00	255	280,61	0,00	281
Revenu	6 024,55	-1 879,99	4 145	4 022,90	-1 872,41	2 150

*Source BCC, * données provisoires*

Pour l'exercice 2025, les revenus perçus au titre de la rémunération des salariés ont progressé de 5 %, s'élevant à 2,3 milliards FC contre 2,2 milliards FC en 2024.

Au niveau des investissements, les recettes concernent surtout les intérêts perçus sur les placements. En raison du recul de l'inflation entraînant un assouplissement de la politique monétaire, notamment dans la Zone euro, les rémunérations des placements ont diminué de 33,2 % en 2025 passant de 6 milliards FC à 4 milliards FC. Pour ce qui est des revenus versés regroupant les dividendes et les intérêts versés, ils se sont consolidés autour de 3,8 milliards FC.

C'est de cette manière qu'au terme de l'exercice 2025, le compte des revenus s'est contracté de 41,2% s'affichant à 2,8 milliards FC contre 4,7 milliards FC en 2024.

3.1.4. Transferts courants

Ce compte retrace les transactions correspondant à la fourniture d'un bien, d'un service, d'un actif financier ou d'un autre actif non produit sans contrepartie d'un élément de valeur économique entre les résidents et les non-résidents.

Au niveau des administrations publiques les transferts reçus ont enregistré une baisse de 7,5 % en 2025, s'affichant à 24,6 milliards FC contre 26,6 milliards FC en 2024.

Au niveau du secteur privé, les transferts reçus ont progressé de 3,3 % s'élevant à 163,2 milliards FC contre 158 milliards FC un an plus tôt. De même pour les transferts émis vers l'étranger, s'établissant à 35,1 milliards FC contre 34,3 milliards FC en 2024, soit une hausse de 2,2 %.

De ce fait, les transferts courants se sont établis à 152,7 milliards FC au terme de l'exercice 2025, contre 150,3 milliards FC en 2024. En revanche, sur la même période, leur part dans le PIB a reculé s'affichant à 19,3 % contre 20,5 % en raison de la contraction des transferts reçus des administrations publiques.

Figure 23 : Evolution des transferts courants en milliards FC

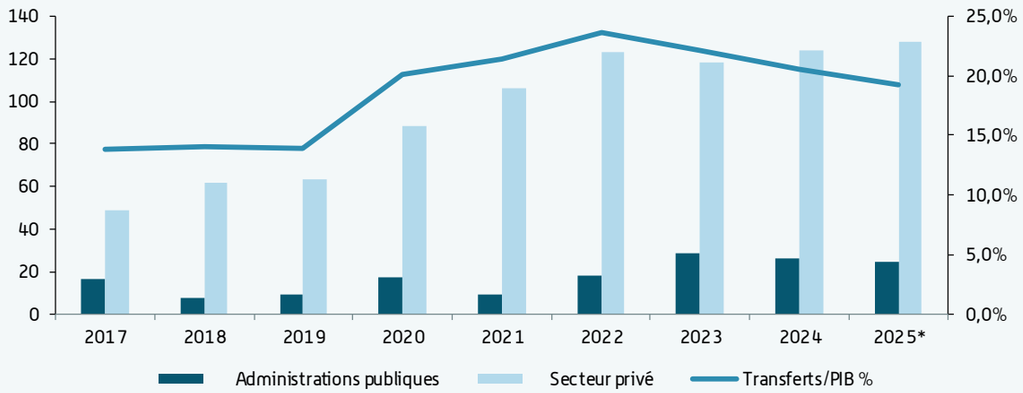

*Source : BCC, * données provisoires*

3.2. Compte capital

Ce compte renferme les transferts en capital à recevoir et à payer, ainsi que l'acquisition et la cession d'actifs non financiers non produits. Dès lors, ce compte est structurellement excédentaire du fait qu'il inclut le financement des projets de développement par les organismes internationaux. Le solde positif du compte capital a enregistré une forte croissance au terme de l'exercice 2025, s'établissant à 27,5 milliards FC contre 17,2 milliards FC en 2024, soit une progression de 60 %.

3.3. Compte des opérations financières

L'analyse complète de la balance des paiements au terme de l'année 2025, fait ressortir comme souvent, une atténuation du déficit courant par un excédent du compte capital.

De ce fait, le solde global du compte financier est ressorti positif et en forte croissance expliquée par une augmentation des avoirs extérieurs et une diminution des engagements extérieurs par le remboursement de la dette.

Pour ce qui est des détails du compte financier, l'économie continue de bénéficier d'investissements directs étrangers, leur accroissement s'est consolidé à 2,6 milliards FC après 2,5 milliards FC en 2024. Au niveau des autres investissements, les avoirs ont considérablement augmenté avec une croissance de 11,4 milliards FC après 6,2 milliards FC l'année précédente.

Cette progression est surtout observée au niveau de la monnaie fiduciaire et des dépôts.

Pour leur part, les engagements ont enregistré une forte contraction, ayant crû seulement de 3 milliards FC contre 9,5 milliards FC en 2024. Cette évolution est en grande partie expliquée par le remboursement des prêts notamment la dette publique.

La croissance des avoirs de réserve a été de 17,5 milliards FC en 2025 contre 9,7 milliards FC une année auparavant. Cette hausse du rythme de croissance est surtout observée au niveau du poste « devises étrangères » où la croissance a été de 16,3 milliards FC contre 5,1 milliards FC en 2024. Par conséquent, avec cette forte croissance, le ratio de couverture des importations de biens et services par les avoirs de réserve s'est amélioré s'établissant à 9,4 mois contre 8,1 mois en 2024.

Figure 24 : Evolution des principaux postes du compte des opérations financières en milliards FC

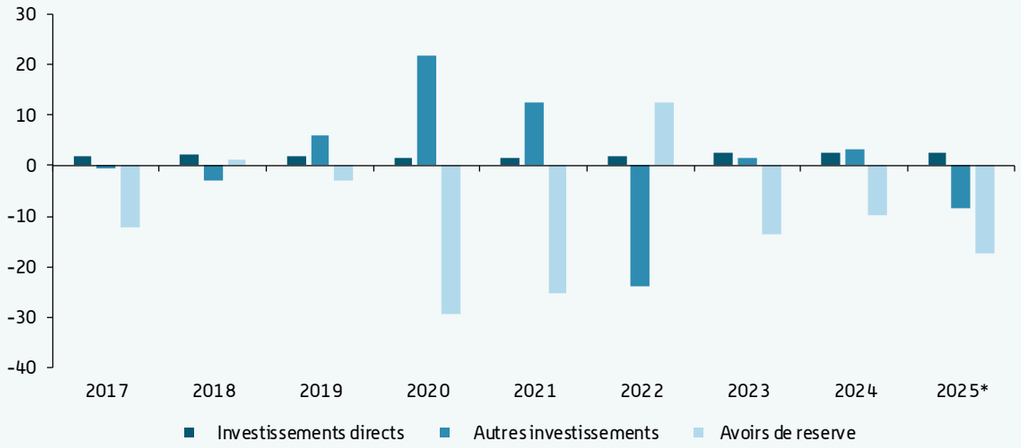

*Source : BCC, * données provisoires*

2 Politique Monétaire

I. Mise en œuvre de la politique monétaire

1. Evolution des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB)

Au cours de l'année 2025, le solde agrégé des FALB a globalement augmenté, à hauteur de 9,2 milliards FC. Cet accroissement a eu un effet expansif sur la liquidité bancaire, bien que de moindre ampleur par rapport à celui de 2024.

Il a été tiré par la forte hausse des réserves de change de 17,7 milliards FC, conjuguée au repli simultané de la Position Nette du Gouvernement de 2,8 milliards FC et des Autres Facteurs Autonomes de 1,9 milliard FC, toutefois atténuée par l'effet restrictif de l'expansion de la circulation fiduciaire.

En effet, l'encours des FALB est passé de près de 63,8 milliards FC au 31 décembre 2024 à près de 73,0 milliards FC au 31 décembre 2025. Cette description recèle deux phases d'évolution au cours de l'année sous revue : d'abord, la trajectoire du solde journalier des FALB s'est orientée à la baisse durant le premier semestre voire jusqu'à mi-août, ensuite elle s'est redressée et s'est maintenue ascendante tout au long du second semestre 2025.

Tableau 3 : Evolution des facteurs autonomes en millions FC

Période	2021	2022	2023	2024	2025
ENCOURS (fin de période)	62 435	48 176	46 989	63 785	72 954
TOTAL DES FLUX DES FA	12 229	- 14 259	-9 781	26 891	9 168
Réserves de change	24 197	- 12 040	14 839	8 582	17 747
Circulation fiduciaire	- 7 880	- 11 724	- 120	4 879	-13 245
PNG	- 3 915	9 957	- 7 504	4 873	2 755
Autres facteurs	- 173	- 453	-16 996	8 557	1 911

Source : BCC

Figure 25 : Evolution du solde des facteurs autonomes en milliards FC

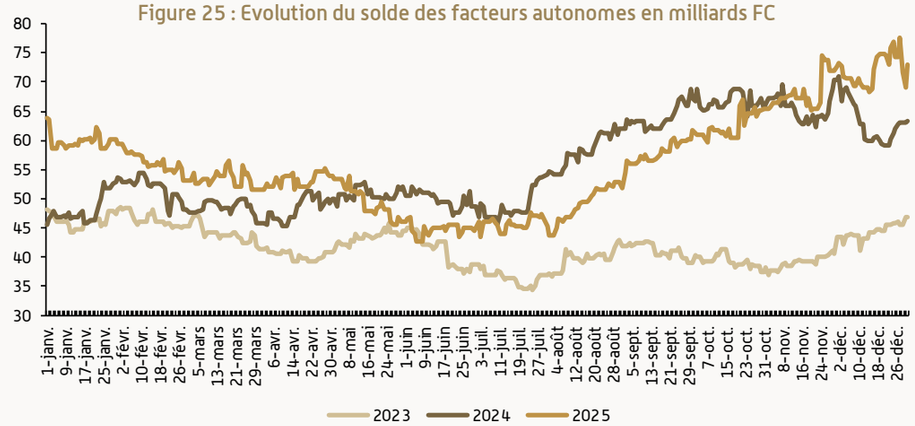

Source : BCC

1.1. Effets des réserves de change

Demeurant la principale composante du solde agrégé des FALB, les avoirs de réserve de la BCC ont augmenté de 17,7 milliards FC (+11,9 %) en 2025, exerçant ainsi un effet nettement expansif sur la liquidité bancaire comme l'année précédente.

En effet, les réserves de change sont passées de 149,8 milliards FC à fin décembre 2024 à 167,5 milliards FC à fin décembre 2025. Cette hausse a été essentiellement observée au second semestre à hauteur de 32,6 milliards FC et a plus largement compensé la baisse (-14,8 milliards FC) enregistrée au premier semestre. Cette situation reflète la saisonnalité habituelle qui caractérise l'évolution des réserves de change.

1.2. Effets de la circulation fiduciaire

Contrairement à l'année précédente où elle s'était repliée de 4,9 milliards FC (-7,5 %), la circulation fiduciaire a aussi augmenté fortement, à hauteur de 13,2 milliards FC (+29,1 %) en 2025. En effet, le montant des billets et pièces en circulation est passé de 60,6 milliards FC à fin décembre 2024 à 73,8 milliards FC à fin décembre 2025. Cet accroissement de la circulation fiduciaire s'est traduit par un effet restrictif de la liquidité bancaire. Il a été essentiellement enregistré au cours du second semestre, coïncidant avec la période des grandes vacances et des festivités de grand mariage qui est traditionnellement caractérisée par de fortes dépenses en cash.

1.3. Effets de la Position Nette du Gouvernement (PNG)

En 2025, la PNG s'est encore améliorée de 2,8 milliards FC soit de 65,5 %, après 4,9 milliards FC en 2024, impactant ainsi positivement la liquidité bancaire au cours de l'année sous revue. En effet, elle est passée de (-4,2 milliards FC) à fin décembre 2024 à (-1,4 milliard FC) à fin décembre 2025. Comme l'année précédente, cette amélioration de la PNG est l'effet conjugué de l'augmentation des prêts à l'Etat cette fois à hauteur de 412 millions FC (+3,5 %) et de la contraction relativement plus forte des dépôts du Trésor et des Administrations publiques, de l'ordre de 2,3 milliards FC (-14,7 %).

1.4. Autres Facteurs Autonomes (AFA)

Au cours de l'année sous revue, l'encours des Autres facteurs autonomes est passé de 21,2 milliards FC à fin décembre 2024 à 19,3 milliards FC à fin décembre 2025.

Cette contraction de l'encours des AFA de 1,9 milliard FC (-9,0 %) a d'autant contribué positivement à l'expansion de la liquidité bancaire en 2025 au même titre que les réserves de change et la PNG.

Figure 26 : Incidence des différents facteurs autonomes sur le solde FALB

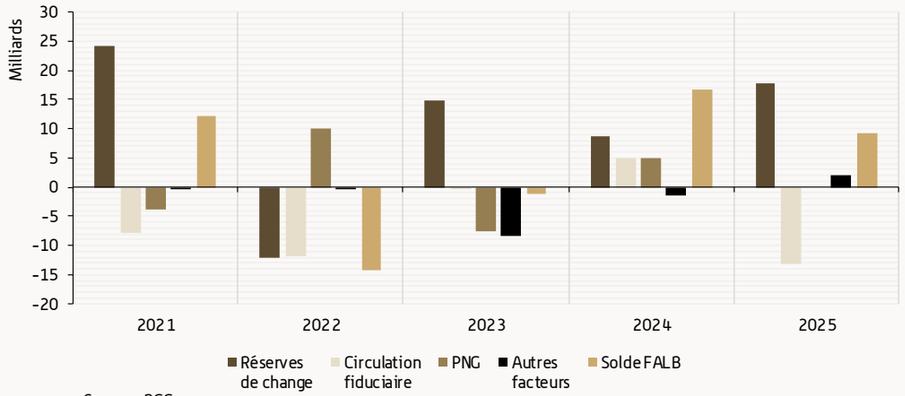

Source : BCC

2. Conduite de la politique monétaire

2.1. Etat d'évolution du cadre de politique monétaire

2.1.1. Cadre institutionnel

La révision des statuts de la BCC actée en décembre 2024 a apporté des changements au niveau des organes de gouvernance. En l'occurrence, les nouveaux statuts consacrent la création du Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves (CPM) en tant qu'organe souverain de prise de décision suprême en matière de politique monétaire, en succession au Conseil d'Administration qui s'est désormais recentré sur l'examen de la gestion interne de l'institution.

Le CPM fonde ses décisions sur les analyses et prévisions économiques et monétaires qui lui sont présentées par les services de la Banque en charge de la préparation des décisions de politique monétaire, notamment le Comité de liquidité, sous l'autorité du Gouverneur.

Les autres changements consacrés par les nouveaux statuts de la BCC sont :

- la reformulation de l'objectif final de la politique monétaire en ces termes « […] l'objectif principal de la Banque est d'assurer et de maintenir la stabilité des prix en Union des Comores. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien économique à la politique économique de l'Union des Comores et à la stabilité financière en vue d'une croissance saine et durable.» (cf. article 6) ;
- le renforcement de l'assise juridique de la politique monétaire par la clarification des opérations autorisées en la matière (cf. section 2, articles 19 à 24) ;
- l'explicitation de la fonction de prêteur en dernier ressort et le reflet de la base légale de l'apport de liquidité d'urgence aux banques solvables en crise de liquidité temporaire et aux banques dont la solvabilité n'est pas déterminable à court terme (article 52).

En revanche, l'Accord de coopération monétaire entre les Comores et la France demeure en l'état et ainsi, la politique monétaire de la BCC continue d'opérer dans un contexte de régime de change fixe qui est caractérisé en substance par l'arrimage du franc comorien à l'euro suivant la parité de 1 EUR = 491,96775 KMF, la garantie de convertibilité illimitée assurée au franc comorien par la France et en contrepartie, la centralisation des réserves de change de l'Union à la Banque Centrale des Comores et le dépôt d'une fraction d'au moins 65 % sur le compte d'opérations ouvert au nom de cette dernière auprès du Trésor public français.

2.1.2. Cadre stratégique et opérationnel

La stratégie d'ancrage du franc comorien à l'euro vise à importer la discipline monétaire de la zone euro en Union des Comores, cela au service de la réalisation de l'objectif de stabilité des prix dévolu à la BCC.

Du fait du régime de change fixe et de l'impératif de défendre la parité officielle du franc comorien, le taux de change constitue de fait l'objectif intermédiaire de la politique monétaire de la BCC.

Dans ce contexte de ciblage du taux de change, la transmission des interventions de la BCC s'effectue suivant le mécanisme ci-dessous :

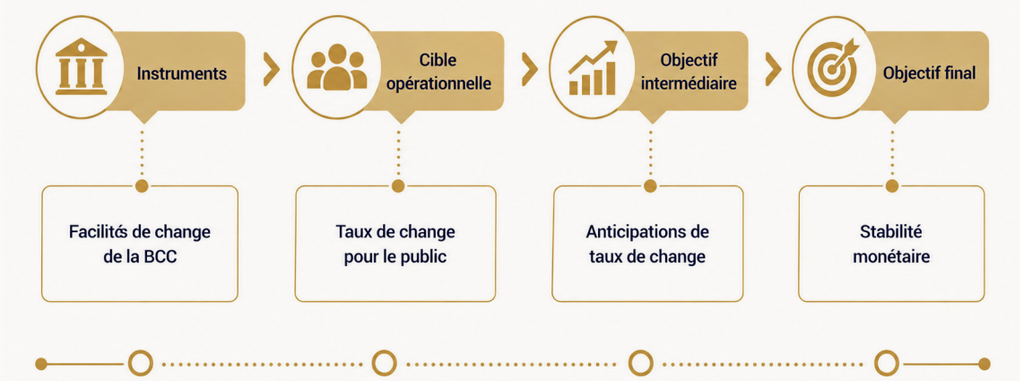

A cette fin, la BCC est tenue de maintenir un niveau de réserves de change suffisant pour ancrer les anticipations de taux de change. Opérationnellement, cela consiste notamment à maintenir à 20 % au moins le ratio entre les avoirs extérieurs et les engagements à vue de la Banque, pris en moyenne sur 3 mois consécutifs (cf. article 64 des statuts de la BCC).

Grâce à des réserves suffisantes, les facilités de change offertes aux guichets de la BCC permettent à celle-ci d'ajuster le cours de sa monnaie sur le marché des changes par rapport à sa cible et ainsi de maintenir sa parité officielle.

D'autre part, en vue de gérer activement la liquidité aux fins d'orienter les taux d'intérêt du marché monétaire et partant, de l'économie, la BCC agit sur le corridor des taux directeurs ainsi que les paramètres des opérations principales de politique monétaire ou sur le coefficient de réserves obligatoires qui en constitue un levier supplémentaire. Par ce dispositif, la transmission des impulsions de la politique monétaire à l'économie réelle est envisagée à travers les taux du marché interbancaire dont le futur taux moyen pondéré sera la cible opérationnelle que la BCC visera à maintenir très proche de son taux directeur principal.

2.1.3. Autres changements notoires : libération des taux de l'économie

L'abandon du mécanisme de taux administrés a été acté en janvier 2025 avec l'avancée de la réforme visant à fixer aux banques et institutions de microfinance un taux d'usure pour la tarification de leurs opérations de crédit à l'économie. Désormais, les établissements de crédit sont libres d'appliquer les taux d'intérêt souhaités sur leurs opérations de collecte de dépôts et d'octroi de crédit et ce toutefois, sous la limite plafond du taux d'usure.

Ce faisant, la BCC visait à corriger enfin le biais inhérent à ce mécanisme dans la transmission de sa politique monétaire à l'économie réelle, en particulier l'incohérence liée à la minoration du coût de collecte des ressources aux établissements de crédit et à la majoration du prix de tarification de leurs crédits octroyés à leur clientèle.

2.2. Orientation de la politique monétaire

Dans un contexte de reflux de l'inflation, la BCC a maintenu tout au long du premier semestre 2025 ses taux directeurs ainsi que les paramètres des opérations de politique monétaire à leurs niveaux respectifs fixés au 22 novembre 2024, soit à :

- 3 % le taux limite de soumission aux appels d'offres de liquidité (TSAO) ;
- 6 % le taux applicable à la facilité de prêt marginal ;
- 0 % le taux de rémunération des réserves obligatoires et libres des établissements de crédit ainsi que des dépôts non soumis aux réserves obligatoires (constituant de fait la facilité de dépôt) ;
- 9 % le taux de pénalité aux manquements à l'exigence de maintenance de réserves obligatoires ;
- 12,5 % le coefficient de réserves obligatoires ;
- 15 milliards FC le volume plafond d'absorption de liquidité.

Ensuite, ce dernier a été abaissé à 10 milliards FC le 15 juillet 2025 en vue de détendre la situation de liquidité d'un segment du système bancaire en proie à des tensions de liquidité.

Cependant, face à la persistance du problème qui appelait plutôt ou davantage une mesure de régulation structurelle, la Banque Centrale des Comores a dû moduler à la baisse le coefficient de réserves obligatoires, soit de 12,5 % à 10 %, pour combler les poches de déficit du système non couvertes par un marché interbancaire défaillant.

En même temps, elle a relevé le plafond d'absorption de liquidité à 12,5 milliards FC afin de pouvoir neutraliser toute hausse de réserves supplémentaire et indésirable consécutive à l'abaissement du coefficient RO.

En revanche, les autres taux monétaires ainsi que les paramètres des opérations d'absorption de liquidité n'ont pas subi de modification au second semestre et sont ainsi restés inchangés pendant toute l'année 2025.

Figure 27 : Taux d'intérêt de la BCC

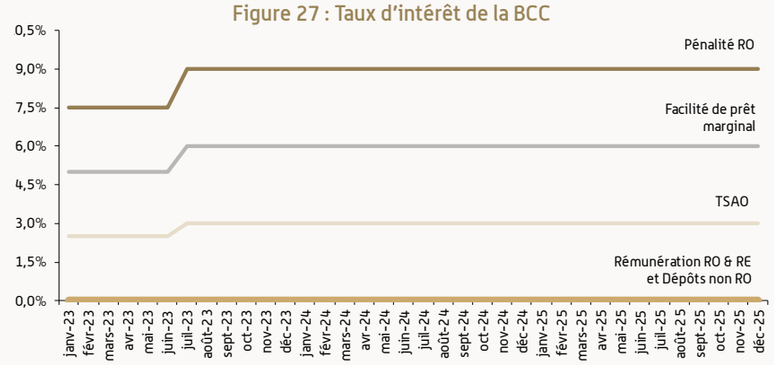

Source : BCC

2.3. Interventions de la BCC et évolution des indicateurs

2.3.1. Interventions sur le marché monétaire

Opérations principales

En 2025, sous l'effet expansif de l'évolution des FALB sur l'année et de l'abaissement du coefficient RO au troisième trimestre, les réserves libres du système bancaire ont enregistré une hausse de 18 % par rapport à l'année précédente et s'élèvent en moyenne à 20,1 milliards FC contre près de 17,0 milliards FC en 2024.

Durant toute l'année, la BCC a poursuivi ses opérations de ponction régulières de liquidité du marché monétaire et ce, sous forme de dépôts à terme (DAT) et sur appels d'offres compétitives (procédure d'adjudication à taux multiples) comme aux années précédentes.

Dans l'ensemble, l'offre du marché a fluctué entre 9,3 milliards FC et 20,5 milliards FC.

Elle s'est exprimée en dessous du plafond d'absorption pendant tout le premier semestre lorsque celui-ci était fixé à 15 milliards FC. Toutefois, cette situation s'est inversée au second semestre 2025 quand le plafond a été rabaissé à 10 milliards FC le 15 juillet 2025.

Le montant ponctionné a oscillé entre 9,3 milliards FC et 15 milliards FC tandis que le taux moyen pondéré (TMP) des adjudications correspondantes a fluctué entre 2,72 % et 2,99 % sans jamais atteindre le TSAO durant l'année entière.

Figure 28 : Evolution des adjudications DAT BCC

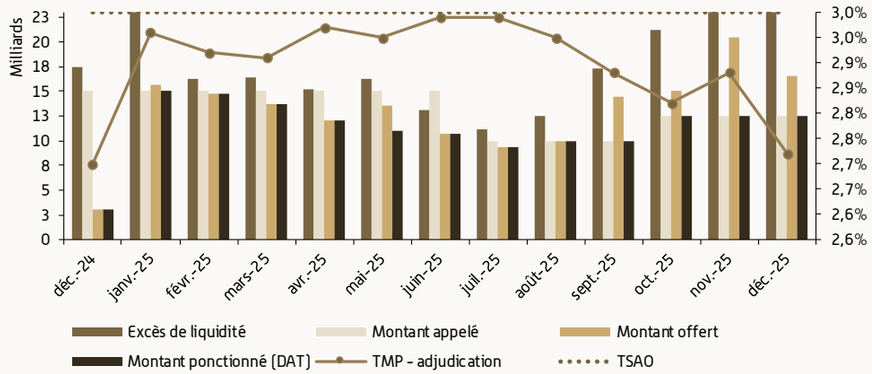

Source : BCC

Opérations sur les guichets des facilités permanentes

Au cours de l'année 2025, le guichet de la facilité de prêt marginal a été sollicité deux fois à hauteur de 3 milliards FC en mars puis de 5,2 milliards FC en juillet. Ces opérations ont été effectuées au taux d'intérêt de 6 %, moyennant la mise en pension de dépôts à terme à la BCC. D'autres demandes de prêt marginal ont été manifestées mais elles n'ont pu être satisfaites faute de garantie de couverture admissible de l'opération.

Quant à la facilité de dépôt, elle est de facto régulièrement activée à taux d'intérêt nul en ce sens qu'elle correspondrait de fait aux placements permanents des excédents de réserves journaliers des établissements de crédit à la BCC. La politique de rémunération à taux zéro des excédents de réserves journaliers des établissements de crédit vise à inciter ces derniers aux échanges de liquidité entre eux.

Marché interbancaire

Aux Comores, le marché interbancaire n'est pas encore actif comme le reflète le comportement des établissements de la place dans la gestion de leurs excédents de trésorerie qu'ils préfèrent laisser oisifs à la BCC au lieu de parier sur des gains en les prêtant à d'autres qui en manifestent le besoin ou en les plaçant à des taux strictement positifs. De ce fait, la liquidité ne se recycle pas sur le marché monétaire, ce qui entretient la fragmentation de celui-ci et retarde l'émergence de taux interbancaires.

Face à cette situation et pour avancer dans la réforme engagée, la BCC a entrepris des initiatives visant à dynamiser le marché interbancaire.

A cet effet, elle travaille sur une stratégie de communication visant à sensibiliser les acteurs potentiels à l'intérêt ou aux avantages d'un marché interbancaire et sur l'infrastructure juridique susceptible de faciliter ou catalyser les transactions entre les établissements.

Elle a également réalisé une enquête diagnostique sur le marché monétaire, ce qui a permis d'appréhender en profondeur les facteurs de rigidité et de mieux ajuster les réponses à y apporter.

Encadré 2 : Dynamisation du marché interbancaire

Compartiment du marché monétaire, le marché interbancaire est le lieu de confrontation entre les offres et les demandes de liquidité des établissements de crédit où les intervenants échangent de gré-à-gré cette liquidité à court terme (un jour à un an). Le dynamisme de ce marché constitue le chaînon central du mécanisme de transmission de la politique monétaire.

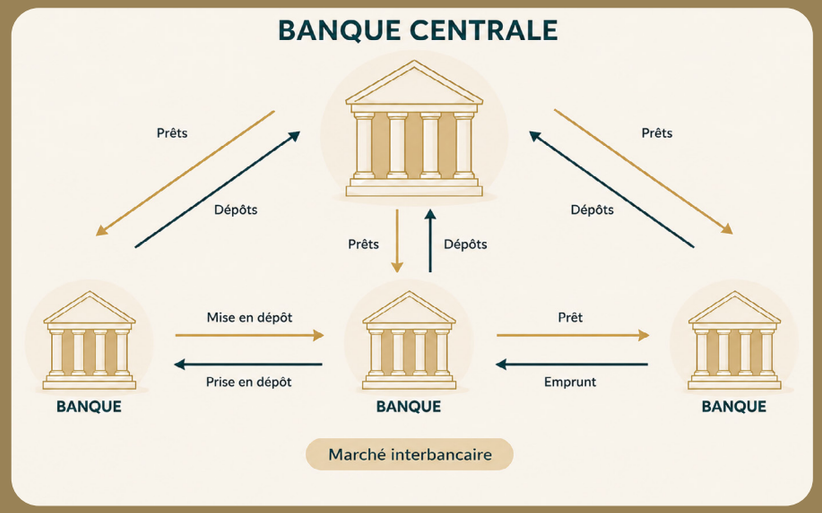

Le système financier et bancaire comorien est sujet à une fragmentation d'une part, les mêmes établissements de crédit dégagent une capacité de financement tandis que d'autres manifestent en permanence un besoin de financement. Toutefois, le marché interbancaire a du mal à prendre son essor en ayant des institutions qui sont contraintes de fonctionner avec leurs fonds propres, ce qui renforce leur sentiment de non obligation de transparence et de méfiance vis-à-vis des tiers.

Depuis mars 2021, la BCC a lancé un chantier de réforme pour la modernisation de sa politique monétaire afin de se doter des instruments de politique monétaire lui permettant une meilleure transmission de ses actions. Cette réforme a permis à la BCC d'expérimenter certains instruments de politique monétaire, notamment les opérations de reprise de liquidité via Dépôt à Terme (DAT) et la Facilité de Prêt Marginal (FPM). Cela a permis aux établissements de crédit de mieux appréhender les missions de la BCC, de susciter leur intérêt croissant pour ces opérations et de les ramener en banque. A ce stade de la réforme, la BCC ambitionne de développer le marché monétaire en dynamisant les échanges interbancaires pour assurer la circulation de la liquidité dans le système. Pour ce faire, la BCC a entrepris plusieurs actions destinées à améliorer la transparence et l'efficacité des mécanismes de négociation.

Un diagnostic a été effectué et a permis d'identifier les freins aux échanges interbancaires et de proposer des actions visant à améliorer le processus d'animation du marché interbancaire. C'était aussi l'occasion de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux échanges de liquidité entre eux et sur la réforme en général.

Plus en détail, l'analyse révèle un niveau très limité des échanges interbancaires. En effet, au cours des trois dernières années, environ 76 % des établissements déclarent ne pas avoir effectué d'échanges avec d'autres institutions, contre seulement 24 % qui déclarent en avoir réalisé. On note également que les transactions de longue maturité (environ 24 mois ou plus) constituent la catégorie la plus dominante. Aussi, la totalité de ces transactions s'est effectuée sans garantie.

Plus encore, l'opportunité d'un marché interbancaire dynamique aux Comores est conditionnée par l'implication de la BCC notamment par la mise en place d'un cadre réglementaire, d'une plateforme adéquate qui facilite les négociations et les transactions du marché, de la disponibilité d'un collatéral éligible et du renforcement de capacité à l'endroit des trésoriers des établissements de crédit.

Par ailleurs, l'ensemble des établissements de crédit de la place se disent favorables à accompagner la BCC dans l'animation du marché interbancaire du moment que celle-ci l'organise à travers un cadre bien défini et joue son rôle de régulateur du marché.

En définitive, l'initiative de la BCC d'animer le marché interbancaire servira entre autres à accroître le volume des échanges entre établissements financiers, à déterminer un taux moyen pondéré du marché interbancaire qui tournera autour du taux cible d'intervention de la BCC (le TSAO).

2.3.2. Interventions sur le marché des changes

Le marché des changes comorien est essentiellement au comptant et prédominé par la paire KMF/EUR, ceci en raison de l'arrimage du franc comorien à l'euro. La non-éclosion du marché à terme est liée à l'absence de pratique ou culture de couverture contre le risque de change chez les opérateurs économiques et financiers locaux.

Concernant le change manuel, les achats d'euros contre franc comorien effectués sur le marché totalisent l'équivalent de 24,3 milliards FC en 2025 contre 34,7 milliards FC en 2024, accusant ainsi une baisse de 30,1 % par rapport à l'année précédente.

Entretemps, les ventes d'euros contre franc comorien se chiffrent à près de 31 milliards FC de contre-valeur en 2025 contre 30,5 milliards FC en 2024, soit en hausse de 473 millions FC (+1,6 %).

Dans ses guichets, la BCC a enregistré un montant de 523 millions FC d'achats d'euros en 2025 contre 199 millions FC en 2024 (+163,3 %) et 2,6 milliards FC de ventes d'euros en 2025, en légère hausse (+0,3 %) par rapport à 2024. Ainsi, ses interventions se sont soldées par des achats nets d'euros d'une valeur de 317 millions FC.

Quant aux virements internationaux, ceux reçus via la BCC/BDF totalisent une contre-valeur de 103,3 milliards FC en 2025 contre 87,3 milliards FC en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 15,9 milliards FC (+18,2 %) par rapport à l'année précédente. Entretemps, les virements émis vers l'étranger via la BCC/BDF totalisent 86,6 milliards FC en 2025 contre 95,1 milliards FC en 2024, soit en baisse de 8,5 milliards FC (-9,0 %). La part émise par la BCC pour son compte propre s'élève à 1,1 milliard FC en 2025 contre 0,7 milliard FC.

Les opérations accrues d'achats d'euros de la BCC se sont ressenties sur le marché des changes au cours de l'année 2025. En réponse aux pénuries de devises sur le marché de change, la BCC a dû puiser dans ses réserves de change pour approvisionner le marché. Ces opérations de tirage sur le compte d'opérations ont eu lieu deux fois au cours de l'année, en avril puis en mai 2025, totalisant 6 millions d'euros.

Ces interventions de cession d'euros contre achat du franc comorien sur le marché des changes visaient à soutenir la monnaie locale et à éviter le désajustement de son cours par rapport à sa parité officielle avec l'euro et partant, à prévenir toutes anticipations spéculatives sur celle-ci.

Au-delà de l'équilibre du marché des changes, ces opérations d'injection d'euros se sont traduites par un effet restrictif de la liquidité bancaire, conjugué à celui des appels d'offres négatifs.

2.3.3. Evolution des indicateurs

Evolution du ratio « Avoirs extérieurs/ Engagements à vue »

Indicateur-clé de la stabilité de la monnaie comorienne, le ratio « (Avoirs extérieurs)/ (Engagements à vue), pris en moyenne sur 3 mois consécutifs » continue de se maintenir à un niveau très confortable, largement supérieur à sa norme fixée (≥20 %, cf. article 64 des statuts BCC) et ce, depuis plusieurs années.

En l'occurrence, il a évolué en moyenne autour de 215 % au cours de l'année 2025 (avec un pic de 271 % en juin 2025) contre 105 % en 2024 et autour de 179 % pendant les périodes de la crise Covid-19 et de la Guerre en Ukraine. Ce ratio ressort chaque mois, d'année en année, aussi confortablement grâce à une évolution des avoirs extérieurs de la BCC à un niveau nettement au-dessus de celui des engagements à vue.

En effet, au cours de l'année 2025, les avoirs extérieurs de la BCC ont oscillé en moyenne autour de 132,5 milliards FC alors que ses engagements à vue l'ont été autour de 114,4 milliards FC.

Figure 29 : Taux de couverture extérieure du Franc comorien

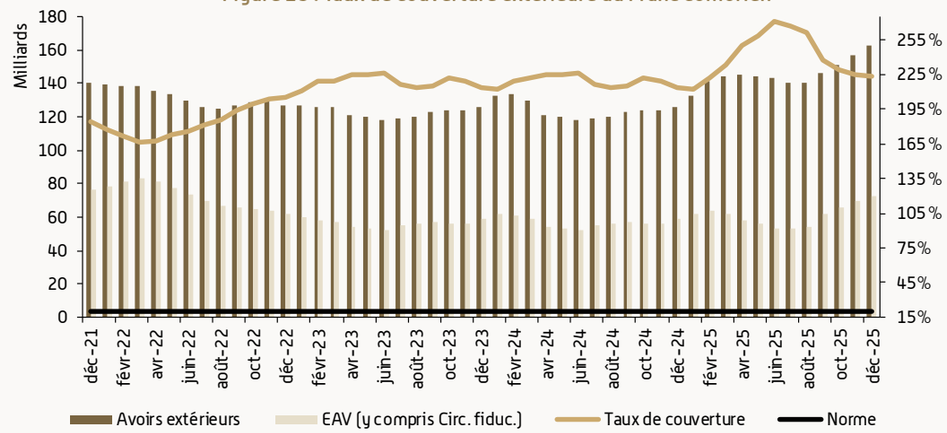

Source : BCC

En termes d'évolution, les avoirs extérieurs ont augmenté de 29,1 milliards FC (+20,6 %), passant de 142,6 milliards FC en décembre 2024 à 171,7 milliards FC en décembre 2025 tandis que les engagements à vue ont entretemps diminué de 27,9 milliards FC (-20,0 %), soit de la même proportion quasiment.

Cette évolution très confortable du ratio de couverture extérieure du franc comorien confère une certaine stabilité à la monnaie comorienne en mettant sa parité officielle à l'abri d'anticipations ou de pressions spéculatives.

Evolution des réserves obligatoires

En tendance haussière jusqu'en octobre 2025 avec l'accroissement des dépôts de la clientèle du système bancaire (+13,1 %), les réserves obligatoires du système ont diminué de 4,6 milliards FC (-17,7 %) en novembre suite à l'abaissement du coefficient RO le mois précédent.

Toutefois, elles sont légèrement reparties à la hausse sur le dernier bimestre de l'année 2025, en liaison avec la poursuite de la dynamique haussière des dépôts de la clientèle du système bancaire (+1,0 %). Globalement, les réserves obligatoires ont accusé une baisse de 2,3 milliards FC (-9,3 %) sur l'ensemble de l'année sous revue, passant de 24,4 milliards FC en janvier 2025 à 22,1 milliards FC en décembre 2025 et ce, malgré la forte augmentation des dépôts de la clientèle du système bancaire sur la même période. Par comparaison, les réserves obligatoires avaient connu une hausse de 1,8 milliard FC (+8,0 %) en 2024.

Toutefois, l'effet expansif de la baisse du coefficient de réserves obligatoires sur la liquidité bancaire a été atténué par l'impact restrictif des opérations de ponction dont le volume a été augmenté à cet effet par la même occasion.

Figure 30 : Evolution des réserves obligatoires

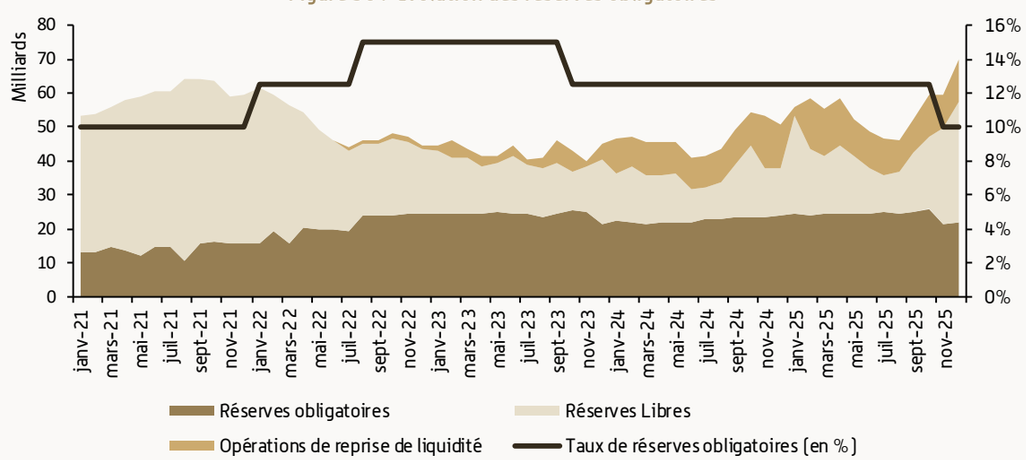

Source : BCC

Encadré 3 : Le Comité de Politique Monétaire et de Gestion des Réserves (CPM)

Créé en décembre 2024, le CPM succède au Conseil d'Administration dans le rôle de prise de décision souveraine de politique monétaire. Son organisation et son fonctionnement du CPM sont régis par la section 3, articles 46 à 52, des statuts de la Banque, qui est complétée par un règlement intérieur spécifique dont les dispositions saillantes sont résumées ci-dessous.

Missions du CPM

En vertu de l'article 51 des statuts de la BCC, le CPM a pour missions de définir, de conduire, de suivre et d'évaluer la politique monétaire et la politique de gestion des réserves de change de la BCC. Dans ce but, il détermine les objectifs quantitatifs de politique monétaire et à cet effet :

- il fixe les instruments et taux d'intérêt des opérations de la Banque ;
- il détermine et supervise la mise en œuvre du cadre opérationnel de prêteur en dernier ressort pour les banques solvables en crise de liquidité, incluant un dispositif d'apport de liquidités d'urgence dont la mise en œuvre est coordonnée avec le Comité de Supervision Bancaire ;
- il arrête les règles générales de placement des réserves de change, comprenant toutes les opérations sur or et devises et supervise leur mise en œuvre ;
- il contrôle le respect des conditions générales de couverture externe de la monnaie, telles que définies à l'article 64 des statuts de la BCC, etc.

Composition du CPM

Le CPM est composé des personnes suivantes :

- le Gouverneur de la Banque Centrale des Comores, qui en est le président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-Gouverneur ;
- Un membre nommé par le Gouvernement comorien ;
- Deux membres nommés par le Gouvernement français.

Le CPM peut s'adjoindre une personne qualifiée avec voix consultative. Celle-ci est nommée intuitu personae par le président du CPM, suivant les conditions définies à l'article 2 ci-dessous et ce, au même titre que les trois autres membres.

Mandat, conditions et procédure de désignation, de révocation et de renouvellement des membres

Au sens de l'article 38 des statuts de la Banque, la nomination aux sièges du CPM tient compte des critères suivants :

- l'intégrité des personnes à désigner ;
- leur profil de compétence et/ou d'expérience, en matière monétaire, financière, économique voire juridique ;
- l'incompatibilité du statut de membre du CPM avec l'exercice d'un mandat électif public ou à un poste de responsabilité dans des entreprises privées ou publiques ou encore dans l'administration publique.

Les membres du CPM sont nommés pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Ce mandat est irrévocable sauf en cas de faute grave ou d'incapacité. Les modalités de renouvellement et de révocation du mandat des membres sont précisées dans le règlement du CPM.

Modalités et fréquence de réunion

Le CPM se réunit en session ordinaire au moins une fois par trimestre suivant un calendrier annuel prédéfini et rendu public au mois de décembre de chaque année précédente. Il peut aussi se réunir en session extraordinaire à l'initiative de son Président ou de trois au moins de ses membres.

Le CPM tient ses réunions au siège de la Banque à Moroni. Les réunions peuvent se tenir, au besoin, dans un autre site de la Banque ou par visioconférence. Dans tous les cas, les membres doivent être informés par écrit au moins vingt jours avant la date de la réunion.

Ordre du jour

L'ordre du jour des réunions du CPM est arrêté par le Président. Tout membre du CPM peut proposer au président l'inscription à l'ordre du jour d'une question relevant des attributions du CPM. L'ordre du jour est communiqué aux membres du CPM au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion ordinaire. Toutefois, ceux-ci ont la possibilité de manifester toute proposition d'amendement de l'ordre du jour à condition de le faire huit (8) jours avant la date de la réunion ordinaire.

Modalités de délibération

Le CPM ne peut délibérer que si deux tiers au moins de ses membres sont présents. Les décisions du CPM sont prises à l'unanimité de ses membres présents. Si ce quorum de délibération n'est pas atteint, le Président convoque une nouvelle réunion sur le même ordre du jour. Et s'il n'est toujours pas atteint lors de la deuxième convocation, le CPM délibère à la majorité relative des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les délibérations du CPM sont constatées par des procès-verbaux, signés par le président de la séance.

Communication

Les décisions de politique monétaire arrêtées font l'objet d'un communiqué de presse officiel diffusé immédiatement au terme de la réunion. Le rapport sur la politique monétaire, examiné par le CPM en éclairage de la prise de décisions, est également rendu public.

Le président tient un point de presse, à l'issue de chaque réunion, pour présenter et expliquer les décisions prises par le CPM. Ce point de presse est retransmis en direct dans les médias.

Dans les faits, le CPM s'est réuni en session inaugurale le 30 avril 2025 et trois fois en tout au cours de l'année 2025, précisément les 15 juillet et 9 octobre 2025. Ses réunions portent sur la revue du trimestre écoulé et la prise des décisions adéquates pour les périodes suivantes. Sa session correspondant au quatrième trimestre a légèrement débordé l'année 2025 et s'est tenue le 09 janvier 2026.

Dans l'accomplissement de sa mission de coordination de la mise en œuvre de l'Apport de Liquidité d'Urgence (ALU), le CPM doit agir en collaboration avec le Comité de Supervision Bancaire (CSB) qui a été également créé par les statuts révisés de la BCC.

II. Evolution des agrégats monétaires

1. Contreparties de la masse monétaire

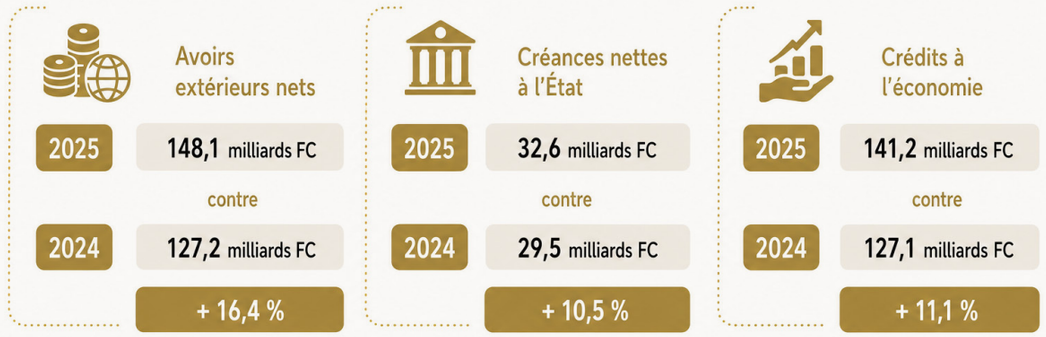

La situation monétaire de l'année 2025 a été marquée par une progression de 17,2 % de la masse monétaire passant de 243,9 milliards FC à fin décembre 2024 à 285,9 milliards FC. Cette progression est attribuable à l'évolution favorable de ses deux contreparties qui sont les avoirs extérieurs nets et le crédit intérieur. Ainsi, le renforcement du niveau des réserves de change permet d'assurer à fin décembre 2025, une couverture de l'émission monétaire confortable de 51,8 %. Ces réserves garantissent 9,4 mois d'importations de biens et services.

1.1. Actifs extérieurs nets

Les actifs extérieurs nets des institutions de dépôts ont enregistré une hausse de 16,4 % pour se situer à 148,1 milliards FC à fin décembre 2025 contre 127,2 milliards FC un an avant.

Cette dynamique est principalement portée par l'accroissement des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale (+15,0 %) qui se sont établis à 142,9 milliards FC à fin décembre 2025 contre 124,3 milliards FC à fin décembre 2024 sous l'effet de la hausse des avoirs extérieurs bruts (+11,0 %) et de la contraction des engagements de la Banque Centrale (-5,7 %). En effet, la hausse des entrées de devises – par les transferts de la diaspora, les financements extérieurs et dans une moindre mesure les recettes d'exportation – a fait ressortir un montant de 171,2 milliards FC des actifs extérieurs de la Banque Centrale contre 154,2 milliards FC à fin décembre 2024. De la même manière, ceux des autres institutions de dépôts sont passés de 5,8 milliards FC à 8,1 milliards FC à fin décembre 2025, soit (+41,3 %).

Pour ce qui est des engagements, ceux de la Banque Centrale se sont contractés à fin décembre 2025 s'établissant à 28,2 milliards FC contre 29,9 milliards FC à fin décembre 2024 en lien avec les remboursements des prêts notamment du FMI effectués au cours de l'année. En revanche, les engagements des autres institutions de dépôts se sont élevés à 3 milliards FC contre 2,8 milliards FC un an avant, soit (+6,6 %).

Tableau 4 : Evolution des actifs extérieurs nets du système bancaire et financier en millions FC

Rubriques	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	Var 25-24 (%)
AEN Banque Centrale	104 200	117 037	124 262	142 930	15,0
Actifs extérieurs	130 958	144 471	154 211	171 165	11,0
Engagements extérieurs	26 758	27 434	29 949	28 235	-5,7
AEN Autres ID	6 822	3 864	2 947	5 137	74,3
Actifs extérieurs	10 975	7 878	5 744	8 119	41,3
Engagements extérieurs	4 153	4 014	2 797	2 982	6,6
AEN	111 022	120 901	127 209	148 066	16,4

Source : BCC

Figure 31 : Evolution des actifs extérieurs nets du système bancaire et financier en milliards FC

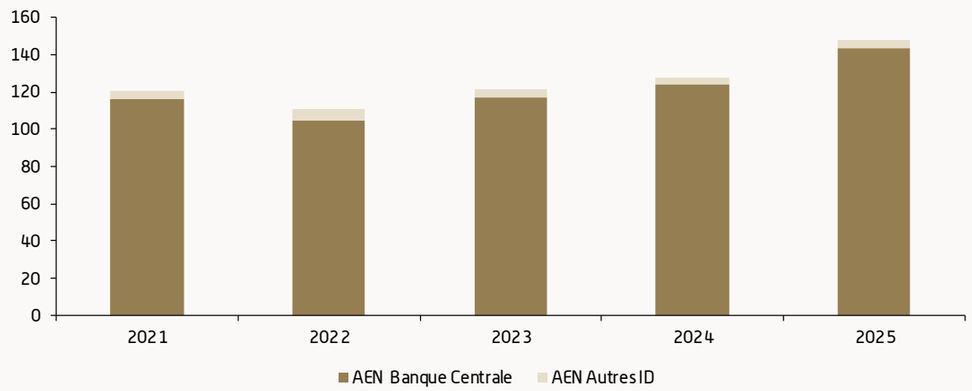

Source : BCC

1.2. Crédit Intérieur

Les besoins de financement exprimés par les agents économiques au cours de l'année 2025 ont favorisé la croissance du crédit intérieur faisant ainsi passer son encours à 173,9 milliards FC à fin décembre 2025 contre 156,6 milliards FC à fin décembre 2024, soit (+11 %). Cette évolution s'est reflétée au niveau de ses deux composantes qui sont les créances nettes à l'Administration Centrale et les crédits à l'économie.

1.2.1. Créances nettes à l'Etat

Au terme de l'année 2025, les créances nettes à l'Administration centrale sont évaluées à 32,6 milliards FC contre 29,5 milliards FC à la fin de l'année 2024, soit (+10,6 %) sous l'effet de la hausse de ses crédits accordés et de la diminution de ses dépôts. En effet, l'encours des crédits accordés à l'Etat s'élève à 54,5 milliards FC à fin décembre 2025 contre 52,4 milliards FC à fin décembre 2024, soit (+4,0 %). Quant aux dépôts de l'Etat, ils ont enregistré une contraction de 4,5 %, ce qui a renforcé la hausse des créances nettes à l'Administration Centrale, passant de 22,9 milliards FC à fin décembre 2024 à 21,9 milliards FC.

Tableau 5 : Evolution des créances nettes à l'Etat dans le système bancaire, en millions FC

Rubriques	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	Var 25-24 (%)
Créances nettes par BCC	26 261	21 290	24 471	25 257	3,2
Crédits dont	36 815	37 836	39 665	39 887	0,6
BCC	10 255	10 672	11 740	12 124	3,3
FMI	26 560	27 164	27 925	27 763	-0,6
Dépôts	10 554	16 546	15 194	14 630	-3,7
Créances nettes par AID	-1 131	1 024	5 034	7 391	46,8
Crédits	2 662	5 970	12 743	14 630	14,8
Dépôts	3 793	4 946	7 708	7 240	-6,1
Créances nettes à l'Etat	25 130	22 314	29 506	32 648	10,6

Source : BCC

1.2.2. Crédits à l'économie

Comparés à la même période de 2024, les crédits à l'économie sont en hausse de 11,1 % à fin décembre 2025, passant de 127,1 milliards FC à 141,2 milliards FC. Cette progression est principalement liée à la hausse du financement des activités des entreprises privées et des ménages dont l'encours est évalué à 129,7 milliards FC contre 113,1 milliards FC, soit (+14,7 %). Elle est en partie liée au financement des activités de construction notamment des infrastructures hôtelières. Pour les crédits au secteur public, les remboursements effectués ont été plus importants que les nouveaux crédits accordés, montrant ainsi l'effort des entreprises publiques à honorer leurs engagements. Ainsi, son encours est passé de 14 milliards FC à fin décembre 2024 à 11,5 milliards FC à fin décembre 2025, soit un recul de 17,8 %.

Tableau 6 : Evolution des crédits à l'économie, en millions FC

Rubriques	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	Var 25-24 (%)
Crédits à l'économie	120 449	124 888	127 096	141 210	11,1
Secteur public	18 720	13 878	14 010	11 514	-17,8
Secteur privé	101 730	111 010	113 086	129 695	14,7

Source : BCC

Figure 32 : Evolution des crédits à l'économie, en milliards FC

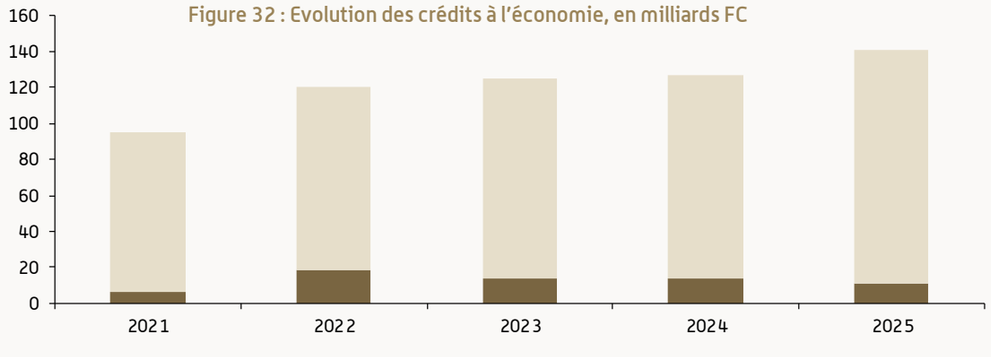

Source : BCC

2. Composantes de la masse monétaire

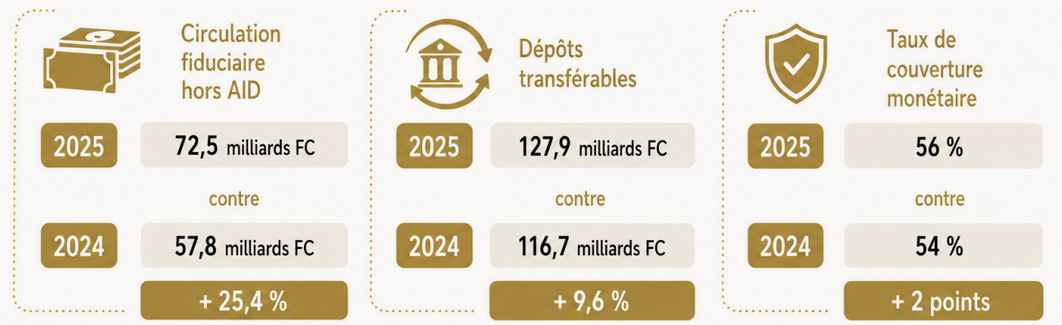

2.1. Moyens de paiement

Au cours de l'année 2025, les moyens de paiement représentés par « M1 : moyens de paiement » ont enregistré une hausse de 14,9 % s'établissant à 200,4 milliards FC à fin décembre 2025 contre 174,5 milliards FC un an avant.

Cette progression est attribuable à la hausse de ses composantes. En effet, la circulation fiduciaire est évaluée à 72,5 milliards FC au terme de l'année 2025 contre 57,8 milliards FC un an avant, soit (+25,5 %) en lien avec l'utilisation massive des paiements par Cash, qui représente la saison des festivités de grand mariage et des vacances de la diaspora comorienne. En parallèle, les dépôts transférables, qui donnent droit à d'autres moyens de paiement (chèques, virements, cartes etc.) se sont accrus durant la période passant de 116,7 milliards FC à 127,9 milliards FC un an après, soit (+9,6 %).

Tableau 7 : Evolution des disponibilités monétaires en millions FC

Rubriques	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	Var 25-24 (%)
M1/ Moyens de paiements	151 392	158 272	174 463	200 387	14,9
Circulation fiduciaire hors AID	59 154	58 425	57 767	72 474	25,5
Dépôts transférables	92 238	99 847	116 695	127 913	9,6
Banque Centrale	1 343	3 175	2 691	1 480	-45,0
AID	90 895	96 672	114 005	126 433	10,9

Source : BCC

2.2. M2-M1 Autres dépôts

L'agrégat « M2-M1, Autres dépôts » représentant les dépôts d'épargne à vue et à terme est évalué à 85,5 milliards FC à fin décembre 2025 contre 69,4 milliards FC à fin décembre 2024. Il représente 29,9 % de l'agrégat monétaire au sens large au terme de l'année 2025 après 28,5 % l'année précédente.

Figure 33 : Evolution des composantes de la masse monétaire, en milliards FC

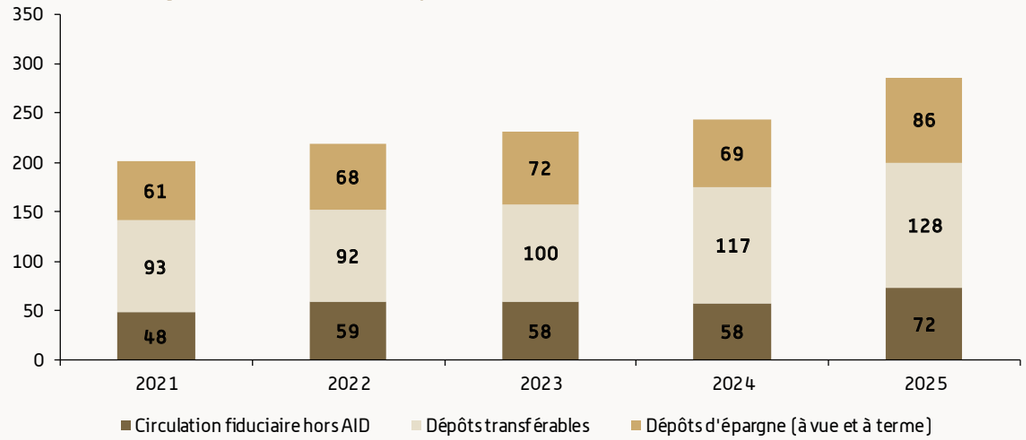

Source : BCC

3 Secteur bancaire, monnaie électronique et inclusion financière

I. Situation des institutions financières

Les institutions financières agréées en Union des Comores sont régies par la loi bancaire et exercent des activités variées, organisées autour de plusieurs fonctions essentielles. Ces institutions contribuent au financement de l'économie à travers l'intermédiation financière. Outre l'intermédiation financière, elles proposent de nouveaux services, notamment dans le domaine du numérique et des solutions financières innovantes afin de contribuer à la promotion de l'inclusion financière.

Cette diversification, portée par les évolutions technologiques et les réformes réglementaires, leur permet de mieux répondre aux besoins diversifiés des agents économiques.

Dans ce cadre, la BCC assure le rôle de supervision et d'accompagnement afin de garantir la solidité et la résilience du secteur bancaire.

1. Paysage bancaire et financier

Le système bancaire et financier comorien est composé de douze institutions financières réparties en quatre catégories : cinq banques, quatre institutions financières décentralisées, deux intermédiaires financiers et une société financière spécialisée. Par rapport à 2024, le nombre d'institutions demeure globalement stable.

Toutefois, la structure s'est enrichie d'un nouvel établissement issu de la restructuration de la SNPSF. En effet, la scission des activités de la SNPSF a conduit à la création de trois entités distinctes : la Banque Postale des Comores (BPC), la Poste des Comores et une structure de défaisance, la SNPSF Liquidation chargée du recouvrement des créances douteuses et de la gestion des comptes dormants de l'ancienne SNPSF.

Tableau 8 : Evolution du paysage bancaire et financier

Système bancaire et financier	2022	2023	2024	2025
Banques	4	4	4	5
Institutions Financières Décentralisées	4	4	4	4
Autres Intermédiaires financiers	3	3	3	2
Société financière spécialisée	0	0	1	1
Total	11	11	12	12

Source : BCC

Au 31 décembre 2025, le marché bancaire et financier comorien se caractérise par un niveau de concentration relativement élevé de l'activité autour d'un certain nombre d'établissements. L'analyse des bilans fait ressortir la position dominante du réseau MECK, qui détient 32 % des parts de marché (dont 14 % pour Meck Moroni). Les établissements EXIM BANK et AFG BANK représentent respectivement 24 % et 15 %, tandis que les autres institutions se partagent le reste des parts. Cette structure de marché se reflète également dans la répartition des dépôts et des crédits. En matière de dépôts, le réseau MECK concentre 31 % du marché et 35 % des crédits, suivi d'EXIM BANK, qui enregistre 23 % des dépôts et 26 % des crédits. S'agissant de la trésorerie actif, ces deux institutions conservent une place centrale, avec des parts respectives de 33 % et 25 %. Les autres établissements affichent des positions moins importantes.

Tableau 9 : Parts de marché au 31 décembre 2025

Etablissements	Bilan	Dépôt	Trésorerie Actif	Crédit
AFG-BANK	15,1 %	15,1 %	18,7 %	8,7%
EXIM-BANK	23,7 %	22,8 %	26,3 %	25,5 %
BDC	5,4 %	5,7 %	6,3 %	3,2 %
BFC	3,1 %	3,8 %	1,7 %	3,0 %
BPC	8,4 %	9,7 %	2,1 %	12,4 %
U-MECK	32,4 %	31,0 %	35,3 %	33,5 %
URSA	7,3 %	6,4 %	6,0 %	9,9 %
USM	0,4 %	0,7 %	0,5 %	0,4 %
URGC	4,2 %	4,7 %	3,1 %	3,4 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : BCC

2. Activités et résultats des établissements de crédit

À fin décembre 2025, le total du bilan consolidé du système bancaire s'est établi à 262,3 milliards FC contre 229,4 milliards FC un an auparavant, soit une progression de 14 %.

Évolution des postes de l'actif

La trésorerie-actif a atteint 81,6 milliards FC à fin décembre 2025 contre 74,9 milliards FC à fin décembre 2024, soit une hausse de 9 %. Cette évolution est principalement attribuable à l'intégration de la BPC dans le périmètre de consolidation, celle-ci ayant bénéficié d'importants apports financiers de l'État et de ses partenaires techniques et financiers dans le cadre du processus de recapitalisation de la nouvelle banque.

Les progressions observées au niveau d'EXIM BANK (+4,9 milliards FC), de l'UNION de MECK (+4,8 milliards FC) et de l'URSA (+1,7 milliard FC) ont également contribué au renforcement de la liquidité globale du secteur. Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à 145,8 milliards FC contre 135 milliards FC un an plus tôt, représentant une augmentation de 8 %.

Cette évolution traduit la consolidation du financement bancaire, notamment à travers l'octroi de concours aux ménages, aux entreprises privées et au secteur public.

La dynamique observée est principalement portée par les principaux établissements de la place, notamment EXIM BANK, l'UNION des MECK et AFG BANK, dont les encours de crédits ont progressé respectivement de 28 %, 13 % et 7 % au cours de l'exercice.

Parallèlement, le poste « Titres et divers » a enregistré la plus forte progression parmi les composantes de l'actif, passant de 12 milliards FC à 22,7 milliards FC, soit une hausse de 86 %. Cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement

des montants en attente d'imputation comptable et de régularisation enregistrés par plusieurs établissements à la clôture de l'exercice.

Enfin, les immobilisations nettes se sont accrues légèrement de 4 % pour atteindre 18,4 milliards FC contre 17,7 milliards FC à fin décembre 2024. Cette progression reflète la poursuite des investissements réalisés par certains établissements de crédit en matière d'infrastructures, d'équipements et de modernisation des systèmes d'information.

Évolution des postes du passif

Les dépôts de la clientèle demeurent la principale ressource des établissements de crédit. Leur encours s'est établi à 221 milliards FC à fin décembre 2025 contre 195 milliards FC à fin décembre 2024, soit une hausse de 13,5 %. Cette évolution est soutenue à la fois par l'accroissement des ressources publiques domiciliées auprès des établissements de crédit et par la collecte de l'épargne des ménages et des entreprises.

Les contributions les plus significatives proviennent d'EXIM BANK (+11 milliards FC), de l'UNION de MECK (+9,5 milliards FC) et d'AFG BANK (+3,8 milliards FC), qui concentrent l'essentiel de la croissance des dépôts du système bancaire.

Par ailleurs, les fonds propres comptables ont progressé de 24,5 %, pour s'établir à 28,5 milliards FC contre 22,9 milliards FC à fin décembre 2024. Ce renforcement résulte des bénéfices dégagés par les établissements financièrement solides.

Tableau 10 : Bilan consolidé des établissements de crédit (en millions FC)

Rubriques	2024	2025	Var° 25/24
Trésorerie actif	74 865	81 637	9 %
Crédit à la clientèle (bruts)	135 103	145 780	8 %
Douteux brut	18 281	13 441	-26 %
Provisions	-11 535	-6 126	-47 %
Titres et Divers	12 212	22 685	86 %
Immobilisations nettes	17 669	18 362	4 %
Total du Bilan	229 412	262 338	14 %
Trésorerie passif	5 618	865	-85 %
Dépôts de la clientèle	195 034	221 333	13 %
Titres et divers	17 280	11 690	-32 %
Fonds propres comptables	22 855	28 451	24 %
Total du Bilan	229 412	262 338	14 %

Source : BCC

2.1. Evolution du crédit par agents économiques

À la fin de l'année 2025, l'encours total des crédits s'est établi à 145,8 milliards FC.

La répartition de cet encours par agents économiques fait ressortir une structure dominée par la demande des particuliers, traduisant une orientation du financement concentrée sur les activités individuelles génératrices de revenus portées par le secteur informel et sur la consommation.

Les particuliers concentrent la part la plus importante des concours bancaires, avec 89,3 milliards FC, soit environ 61,3 % du total des crédits. Comme les années précédentes, cette catégorie inclut les activités relevant du secteur informel, notamment dans le commerce et les services, ce qui influence la lecture de la structure globale du financement. Les entreprises privées, quant à elles, mobilisent 29,1 milliards FC, soit près de 19,9 % du total, traduisant un niveau de financement relativement plus limité de l'activité productive formelle.

Par ailleurs, les entreprises publiques bénéficient de 11,4 milliards FC, soit environ 7,9 % des crédits, tandis que l'administration publique représente 13,8 milliards FC, correspondant à 9,5 % du total.

Figure 34 : Evolution des crédits par agents économiques

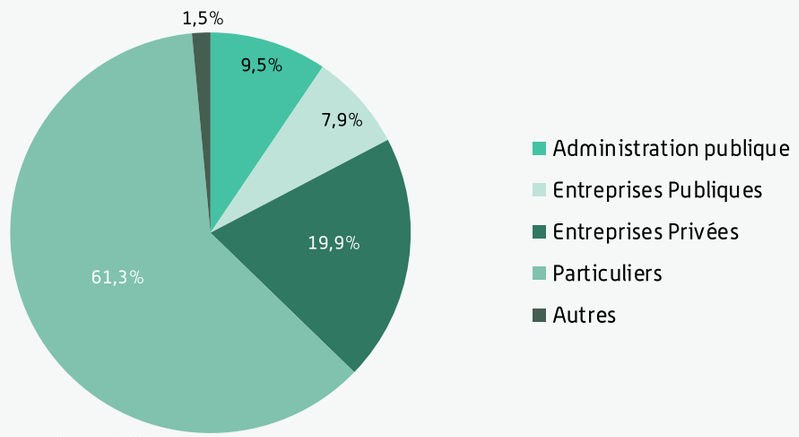

Source : BCC

2.2. Evolution de la qualité du portefeuille bancaire

La qualité du portefeuille de crédit connaît globalement en 2025 une évolution contrastée du risque de crédit au sein du système bancaire. En effet, les créances en souffrance ont enregistré une baisse significative de 26 %, passant de 18,3 milliards FC en 2024 à 13,4 milliards FC en 2025, ce qui ramène le taux de créances douteuses à 9 % contre 14 % un an plus tôt. Cette amélioration se traduit par un assainissement notable de la qualité des actifs, résultant de plusieurs facteurs à la fois exceptionnels et structurels. Tout d'abord, la restructuration de la SNPSF a notamment entraîné le transfert d'environ 6 milliards FC de créances en souffrance vers la structure de défaisance SNPSF Liquidation, créée lors de la scission ayant donné naissance à la Banque Postale des Comores. Par ailleurs, la radiation des créances douteuses dont l'ancienneté

dépasse 1080 jours, conformément à l'article 16 du règlement n°5/2015/BCC/DSBR sur la classification et le provisionnement des crédits, a contribué à alléger les bilans.

S'y ajoutent des ajustements techniques dans les systèmes d'information de certains établissements de crédit, permettant des reclassements de portefeuilles. Ainsi, cette évolution doit être analysée avec prudence, puisqu'elle découle en partie d'opérations ponctuelles de nettoyage du portefeuille.

Tableau 11 : Evolution de la qualité du portefeuille bancaire (données en millions FC)

Actif	2023	2024	2025	Var° 25/24
Crédit brut	126 333	135 103	145 780	8 %
Crédits douteux	17 502	18 281	13 441	-26 %
Provisions	11 275	11 535	6 126	-47 %
Taux de créances douteuses	14 %	14 %	9 %	-4 %
Taux de provision	64 %	63 %	46 %	-18 %

Source : BCC

2.3. Evolution des dépôts par agents économiques

Avec un encours de 221,3 milliards FC en 2025, les dépôts ont progressé de 14,5 % sur un an, sous l'effet de l'amélioration de la collecte auprès des agents économiques.

L'analyse de la structure des dépôts par agents économiques met en avant, comme pour le portefeuille de crédit une concentration marquée au profit des particuliers, y compris le secteur informel, qui constituent la principale composante des ressources des établissements de crédit avec 67 % du total. Les entreprises privées se positionnent en deuxième contributeur, avec 18 % des dépôts.

Figure 35 : Evolution des dépôts

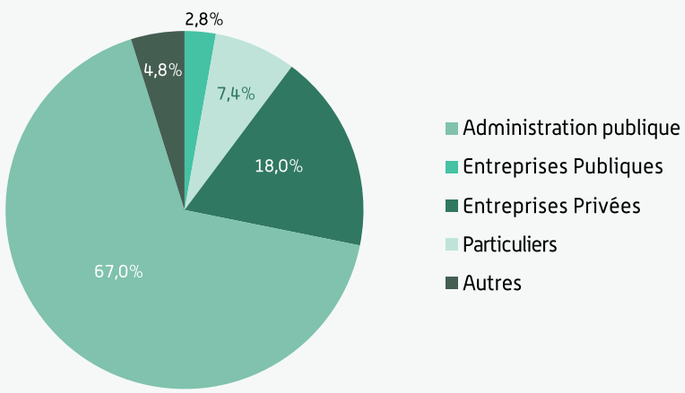

Source : BCC

2.4. Performance financière

En ce qui concerne la rentabilité du secteur, l'année 2025 se distingue par une consolidation des performances financières portée par quatre établissements financièrement solides sur un total de neuf (dont deux banques et deux réseaux de microfinance). Le résultat net consolidé du secteur a ainsi atteint 1,8 milliard FC contre 1,2 milliard FC en 2024.

Ce résultat est négativement impacté par les pertes d'exploitation des cinq autres établissements de crédit de la place.

En effet, quatre établissements de crédit ont affiché un résultat net cumulé de 3,5 milliards FC, tandis que les cinq autres ont enregistré des pertes consolidées de 1,7 milliard FC.

Tableau 12 : Evolution de la rentabilité consolidée, en millions FC

Rubriques	2022	2023	2024	2025
PNB	16 588	16 538	20 412	22 639
RBE	2 983	2 472	3 173	4 393
Coefficient d'exploitation	83 %	85 %	125 %	126 %
Résultat	1 264	-536	1 185	1 762

Source : BCC

Entre décembre 2024 et décembre 2025, les indicateurs de gestion traduisent une amélioration de la rentabilité globale, portée par la progression du Produit Net Bancaire (PNB) et du Résultat Brut d'Exploitation (RBE). Cette évolution reflète une capacité accrue de certaines institutions à générer des revenus et à soutenir leur activité.

Cependant, cette tendance agrégée masque des disparités importantes au sein du secteur. En effet, sur les neuf établissements observés, quatre présentent une situation d'insolvabilité, ce qui souligne une fragilité structurelle significative. Le niveau très élevé du coefficient d'exploitation, largement au-dessus du seuil de référence de 70%, constitue un facteur explicatif central de cette situation. Pour les établissements en difficulté, les coefficients d'exploitation dépassent les 100%, ce qui entraîne une détérioration des marges et des indicateurs de performance.

II. Activités de distribution de la monnaie électronique

1. Paysage du secteur

Les principaux acteurs du marché demeurent Telco Money (Mvola), BDC (Holo) et Huri Money. Toutefois, la structure reste largement dominée par Mvola, représentant près de 73% du marché. Dans ce contexte, l'encours global de la monnaie électronique a ainsi connu une croissance soutenue passant de 2,6 milliards FC à 3,6 milliards FC sur la période de 2024 à 2025, soit une hausse de 38,5 %. Cette dynamique, portée principalement par Telco Money, illustre la montée en puissance de cet acteur, même si HOLO conserve une position importante dans l'écosystème, tandis que nous observons une cessation temporaire des activités de Huri Money.

Tableau 13 : Evolution des comptes mobiles et transactions (indicateur volumétrique)

libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de comptes ouverts	284 802	444 625	549 864	662 309	659 670	744 929
Nombre de comptes actifs	69 587	73 575	108 161	154 587	185 217	223 110
Nombre de comptes dormants	215 215	371 050	441 703	507 722	474 453	521 819
Nombre de transactions	263 896	515 661	1 989 437	3 566 856	5 546 600	8 239 051

Source : BCC

Le nombre de comptes ouverts poursuit sa progression, passant de 659 670 à 744 929, soit une hausse de 13 % sur la période revue. De même, le nombre de comptes actifs a augmenté de 185 217 à 223 110, traduisant une progression de 20 % de l'usage de la monnaie électronique. Cette dynamique témoigne d'une accélération marquée par l'adoption des services financiers numériques, favorisés par l'utilisation de la téléphonie mobile.

Le volume des transactions est passé de 5,5 millions de transactions à 8,2 millions de transactions en un an, soit une croissance de 49 % entre 2024 et 2025. La tendance demeure clairement orientée à la hausse. Toutefois, la limitation des comptes inactifs constitue un défi persistant pour le secteur.

2. Evolution des points de service

L'offre de services de monnaie électronique continue de s'élargir renforçant l'accès aux services financiers sur l'ensemble du territoire. Le nombre de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) a ainsi augmenté de 31 %, passant de 2 407 en 2024 à 3 157 en 2025. Parallèlement, la hausse des agents distributeurs passant de 3 675 à 5 561 entre 2024 et 2025, contribue de manière significative à la croissance des services financiers numériques.

En revanche, le nombre de sous distributeurs a fortement reculé, passant de 108 en 2024 contre 52 en 2025, soit une baisse de 52 %, cela s'explique en partie par la cessation d'activité temporaire de Huri Money.

Tableau 14 : Evolution des points de service

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de GAB	0	0	0	0	0	0
Nombre de TPE	279	501	738	1 582	2 407	3 157
Nombre de sous-distributeur	47	48	98	108	108	52
Nombre d'agents distributeurs	326	673	2 511	3 227	3 675	5 561
Nombre total de points de services (GAB-TPE-sous distributeur -agents distributeurs)	652	1 222	3 347	4 917	6 190	8 770
Nombre total de points de services actifs (au moins une transaction au cours des 90 derniers jours)	316	685	1 803	2 500	3 593	4 965

Source : BCC

3. Dynamique des services financiers numériques

La structure des usages de la monnaie électronique sur la période 2024-2025 reste dominée par les opérations de base, notamment le rechargement et les retraits d'espèces, qui concentrent la majorité des transactions.

En 2025, les rechargements téléphoniques ont atteint plus de 15,2 millions d'opérations pour une valeur de 15,9 milliards FC, représentant à eux seuls 54 % du volume total des opérations. Les rechargements cash représentent également une part importante avec 9 millions d'opérations et près de 50 % de la valeur totale de transaction, en hausse de 142 % en volume et 36 % en valeur par rapport à 2024.

Les transferts entre particuliers occupent également une partie importante, bien qu'ils connaissent des évolutions irrégulières. Ils comptent plus de 567 000 opérations en 2025, même si l'activité a reculé de 30 % en volume et de 56 % en valeur par rapport à 2024.

Tableau 15 : Dynamique des services financiers numériques

Libellés	2023		2024		2025	
	volume	valeur	volume	valeur	Volume	Valeur
Rechargements téléphoniques	8 913 904	9 640	11 884 444	12 727	15 273 642	15 913
Rechargements cash	1 441 938	59 737	3 722 174	103 353	9 019 440	140 343
Retraits cash	804 714	19 642	1 020 582	27 798	1 596 002	39 342
Transferts personne à personne	519 874	6 645	812 978	15 615	567 700	6 897
Paiements de factures	42 362	386	60 222	368	209 293	-
Autres	204467	4624	1028502	74596	1404377	78110
Total	11 927 259	100 674	18 528 902	234 457	28 070 454	280 605

Source : BCC

En revanche, les usages plus avancés tels que les paiements marchands, les paiements de factures ou les transactions avec les administrations publiques demeurent encore limités dans l'ensemble des usages. Par ailleurs, les opérations entre compte bancaire et portefeuille électronique (Bank to wallet et Wallet to Bank) poursuivent leur développement avec plus de 1,2 million d'opérations en 2025, traduisant la poussée de l'intégration des services financiers numériques. Par ailleurs, certaines opérations, notamment les transferts entre compte bancaire et portefeuilles électroniques ont enregistré une progression récente.

Tableau 16 : Transferts Internationaux (en milliers FC)

TRANSACTION PAR PAYS	2025	
	Volume	Valeur
ENVOI		
Madagascar	418 135	7 905 213
Autres pays	92 405	2 362 454
Total Envoi	510 540	10 267 667
Total Réception	55 441	2 796 052
TOTAL GENERAL = TOTAL ENVOI + TOTAL RECEPTION	565 981	13 063 719

Source : BCC

4. Transferts Internationaux

Les transferts internationaux représentent une activité significative, avec plus de 565 000 transactions pour une valeur totale de 13 milliards FC. Cette activité est largement dominée par les opérations d'envoi, qui concentrent la majorité des transactions en volumes et en valeurs. Les réceptions restent en comparaison limitées. Par ailleurs les flux sont fortement concentrés vers Madagascar qui constitue la principale destination de transferts via Mvola.

Encadré 5 : Activité de la société de garantie des Comores - SOGAK

La Société de Garantie des Comores (SOGAK) a obtenu son agrément auprès de la Banque Centrale des Comores (BCC) en octobre 2024, avec pour mission de faciliter l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des particuliers porteurs de projets viables.

Son lancement officiel est intervenu le 13 mai 2025, tandis que le démarrage effectif des activités opérationnelles s'est fait au cours du troisième trimestre 2025, à la suite de la mise en place des dispositifs organisationnels et techniques requis. Depuis lors, la SOGAK s'affirme progressivement, en apportant ses garanties aux établissements de crédit. Son intervention devrait permettre de pallier l'insuffisance de garanties et de favoriser l'accès au crédit pour des projets jugés parfois non bancables.

A fin décembre 2025, cinq (5) institutions financières sur les neuf (9) composant le paysage bancaire comorien ont adhéré au dispositif de garantie de la SOGAK.

L'activité de garantie enregistre un volume global de quatre-vingt-quatorze (94) dossiers, comprenant majoritairement des garanties de portefeuille (91 dossiers) contre un nombre limité de garanties individuelles (3 dossiers).

En valeur, les financements mobilisés par les banques s'élèvent à 206 millions FC, répartis entre 176 millions FC au titre des garanties de portefeuille et 30 millions FC pour les garanties individuelles.

Le montant total des engagements de la SOGAK s'établit à 107,6 millions FC, correspondant à quatre-vingt-treize dossiers approuvés, dont 91,6 millions FC au titre des garanties de portefeuille et 15 millions FC pour les garanties individuelles. Ces interventions ont principalement bénéficié aux entreprises formelles, qui concentrent 68% des financements, contre 32% pour les particuliers.

En ce qui concerne la répartition sectorielle des financements, sur un total de quatre-vingt-treize dossiers financés, trente-deux dossiers relèvent du secteur de la transformation, pour un montant de 13,4 millions FC, soit 32 % du montant de la garantie.

Le secteur du commerce demeure toutefois prédominant, avec quarante-sept dossiers, représentant 67 % des financements accordés.

III. Inclusion Financière

1. Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF)

1.1 Elaboration et vision de la SNIF

Au cours de l'exercice 2025, la BCC a engagé les travaux d'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF). Celle-ci a été élaborée à travers un processus inclusif, impliquant les administrations et institutions publiques, les institutions financières, les opérateurs de services numériques, les utilisateurs des services financiers ainsi que la diaspora.

Le processus d'élaboration s'est appuyé sur le diagnostic de l'offre et de la demande des services financiers réalisé en 2024 tout en s'alignant sur les orientations stratégiques pour le développement du pays et les meilleures pratiques internationales en matière d'inclusion financière. Cela a permis de dégager une vision claire et partagée visant à réconcilier l'offre et la demande de services financiers aux Comores en plaçant la confiance mutuelle entre usagers, régulateurs et institutions financières au cœur d'un écosystème inclusif, numérique et résilient.

Présentée au Conseil des ministres du 8 octobre 2025, sous la présidence du Chef de l'État, la SNIF fixe des objectifs quantitatifs ambitieux à l'horizon 2030, notamment :

- Porter le taux d'inclusion financière (TIF) à 75 % ;
- Atteindre un taux de bancarisation élargi (TBE) de 70 % ;
- Porter la densité des points d'accès aux services financiers à 10 points pour 10 000 adultes.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie s'articule autour de quatre axes majeurs :

Ainsi, l'ensemble de ces axes converge vers une dynamique commune, où les services financiers numériques — en particulier le mobile money — constituent le principal catalyseur.

1.2. Gouvernance et coordination des groupes de travail

La mise en œuvre de la SNIF repose sur un dispositif de gouvernance participatif articulé autour de trois niveaux complémentaires permettant de renforcer la cohérence des interventions et l'appropriation des réformes par l'ensemble des acteurs concernés :

- Le Conseil National de l'Inclusion Financière (CNIF) : Instance stratégique, il définit les orientations globales de la politique d'inclusion financière. Présidé par le Gouverneur de la BCC, il regroupe des représentants de haut niveau des institutions publiques, des autorités de régulation, des acteurs du secteur financier ainsi que des organisations professionnelles et de la diaspora.
- Le Comité de Pilotage (COPIL) : Organe de coordination opérationnelle, il est présidé par la Direction de l'Inclusion Financière et du Développement du Secteur Bancaire (DIFDSB). Il assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, la consolidation des travaux des Groupes de Travail Thématiques et le pilotage global des actions.
- Les Groupes de Travail Thématiques (GTT): Les GTT constituent le principal dispositif opérationnel de la SNIF. Structurés autour des axes stratégiques, ils assurent la déclinaison des orientations en actions concrètes, la planification des activités, ainsi que le suivi-évaluation des résultats. Ils sont chargés de définir les plans d'actions, d'identifier les indicateurs de performance, et d'assurer un reporting régulier au COPIL. Le dispositif comprend quatre GTT permanents, complétés par des groupes transversaux mobilisés en fonction des besoins. Chaque GTT regroupe un ensemble d'acteurs institutionnels et techniques, incluant des représentants des administrations publiques, des institutions financières, des opérateurs de services numériques ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Au cours de l'exercice 2025, les GTT ont tenu leurs premières réunions constitutives, suivies d'une phase de cadrage ayant permis de valider les feuilles de route et d'assurer l'alignement des priorités entre les différentes parties prenantes.

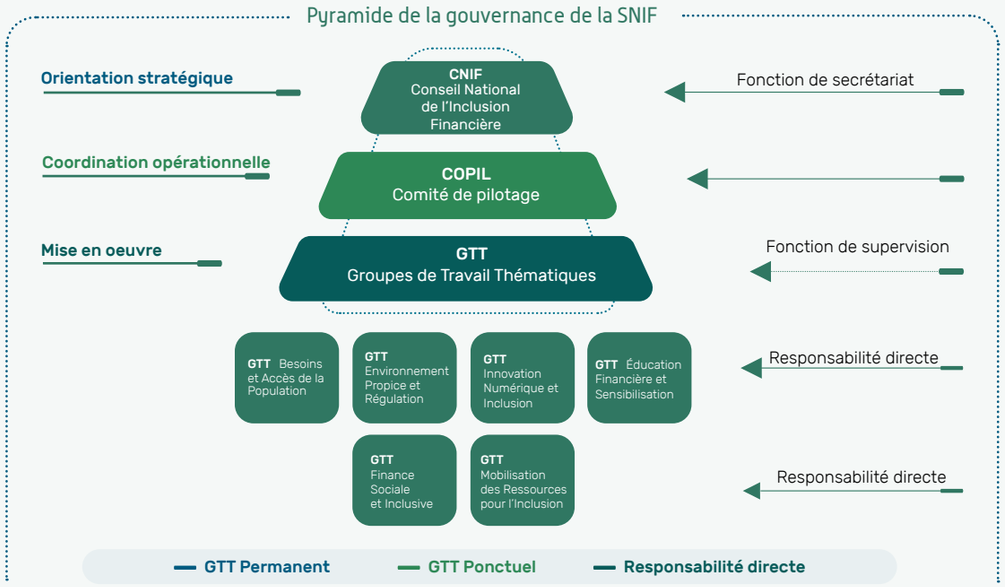

2. Initiatives d'inclusion financière

Parallèlement aux travaux d'élaboration de la SNIF Comores 2025-2030, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre par la BCC pour lever les barrières à l'inclusion financière.

2.1. Levée de la barrière géographique : déploiement d'un réseau d'agents bancaires

Dans un contexte marqué par un niveau encore limité d'inclusion financière (39,2 % à fin 2024) et une faible densité des points d'accès (3,6 points pour 10 000 habitants), la BCC a engagé le déploiement d'un réseau d'agents bancaires sur l'ensemble du territoire national visant à élargir l'accès aux services financiers. À cet effet, une solution technologique d'interconnexion de l'ensemble des institutions financières a été acquise, permettant la mise en place du réseau national d'agents bancaires.

Ce dispositif vise à rapprocher les services financiers des populations, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, en réduisant les contraintes d'accessibilité physique et les coûts de distribution.

Le projet « Mali Ya Wakazi » constitue, à ce titre, un levier opérationnel majeur de la SNIF. Il poursuit plusieurs objectifs complémentaires : l'accroissement du taux de bancarisation, l'extension de la couverture territoriale des services financiers, la facilitation de l'ouverture de comptes, ainsi que le renforcement de l'usage des services financiers de base. Dans le cadre de son opérationnalisation, la BCC a procédé à la sélection d'agents bancaires sur l'ensemble du territoire national en vue de leur déploiement dans le dispositif.

Les agents retenus ont été formés à l'utilisation de la solution « Mali Ya Wakazi », notamment sur la prise en main de l'application mobile et des terminaux de paiement électronique (TPE).

Les agents bancaires sont ainsi appelés à assurer principalement les opérations de dépôt et de retrait et à accompagner les clients dans l'ouverture de comptes. Ce faisant, ils contribuent à renforcer l'accès et l'usage des services financiers au niveau local.

2.2. Fintech et inclusion financière : vers la mise en place d'un Comité de réflexion

Au cours de l'exercice 2025, la BCC a consolidé son approche en matière d'innovation financière en reconnaissant le rôle des technologies financières (Fintech) comme levier d'élargissement de l'accès et de l'usage des services financiers. Dans un contexte de contraintes d'accès physique et de coûts élevés de distribution, ces solutions offrent des perspectives d'extension de la couverture géographique et d'adaptation des services aux besoins des populations.

Afin d'encadrer ces évolutions, la BCC a engagé la mise en place d'un dispositif institutionnel dédié, à travers la création d'un comité de réflexion sur la réglementation des fintechs. Ce cadre visera à structurer une approche proactive conciliant promotion de l'innovation et maîtrise des risques, notamment en matière de protection des usagers, de conformité et de stabilité financière.

Le comité de réflexion sur la réglementation des fintechs est chargé d'assurer une veille stratégique et réglementaire, d'évaluer les opportunités et les risques liés aux nouveaux modèles d'affaires, et de formuler des orientations réglementaires adaptées au contexte national. À ce titre, il intervient notamment dans l'analyse des innovations à fort potentiel d'inclusion financière, l'appui à la définition d'un cadre réglementaire proportionné, l'examen des projets innovants, ainsi que la facilitation du dialogue entre le régulateur et les acteurs du marché.

Ce dispositif constitue un levier structurant pour la mise en œuvre de la SNIF. Il contribue à positionner la BCC comme un régulateur facilitateur, en mesure d'accompagner le développement d'un écosystème fintech tout en préservant les équilibres prudentiels. À terme, son opérationnalisation devrait favoriser l'émergence de services financiers plus accessibles, plus abordables et mieux adaptés aux populations exclues ou mal desservies.

2.3. Un cadre réglementaire inclusif

Dans le cadre de la modernisation du secteur financier, la BCC a renforcé son cadre réglementaire, contribuant à élargir l'accès aux services financiers formels. Les réformes engagées en 2025 ont permis de consolider l'environnement financier, notamment à travers l'adoption de règlements relatifs à la normalisation des instruments de paiement, au fonctionnement du système de paiement automatisé (KomorPay) ainsi qu'au dispositif de centralisation et de diffusion des incidents de paiement. Ce qui a contribué à améliorer la transparence, la sécurité et la fiabilité des transactions.

En parallèle, la révision des codes bancaires et la normalisation du relevé d'identité bancaire contribuent à renforcer les échanges interbancaires. Ces avancées s'appuient sur un socle juridique progressivement renforcé, incluant notamment la loi sur les services de paiement et les prestataires de services de paiement promulguée en 2020, le règlement relatif à l'activité de la monnaie électronique adopté en 2017 ainsi que la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive promulguée en 2025. Ensemble, ces textes contribuent à lever les barrières d'accès, à promouvoir les services financiers digitaux et à renforcer la confiance des usagers. Parallèlement, plusieurs initiatives

structurantes sont en cours de déploiement, notamment le règlement encadrant l'activité des agents bancaires ainsi que la mise en place de conventions de place, dont le réseau « Mali ya Wakazi », visant à mutualiser les réseaux d'agents et à étendre la couverture des services financiers sur l'ensemble du territoire.

2.4. Autres initiatives innovantes

Une dynamique est engagée à travers la mise en place d'un comité de réflexion dédié à l'encadrement et à l'accompagnement du développement des Fintechs en vue de faciliter leur implantation dans un cadre sécurisé et adapté au contexte national. D'autres chantiers structurants sont également en cours, notamment un texte d'application portant sur l'obligation d'acceptation des paiements électroniques pour certains acteurs économiques, le déploiement du Switch national, ainsi que le développement de la finance verte et les mécanismes de sécurisation des dépôts. Cette approche progressive et intégrée vise à faire du secteur financier comorien un levier de croissance inclusive, en améliorant l'accès, l'usage et la qualité des services financiers au bénéfice de l'ensemble de la population.

3. Campagne d'éducation financière

La BCC a poursuivi en 2025 le déploiement de son programme d'éducation financière, visant à renforcer les capacités des populations et à favoriser un usage plus responsable et accru des services financiers.

Renforcement des capacités : formation des formateurs.

Un dispositif de formation des formateurs a été déployé à l'échelle nationale, permettant de former 55 formateurs juniors dont 35 ont été certifiés. Les modules ont couvert les thématiques clés, notamment la gestion budgétaire, l'épargne, les crédits aux particuliers, les droits et obligations des usagers ainsi que les services financiers digitaux. Ce dispositif a permis de constituer un premier noyau de formateurs locaux, renforçant ainsi les capacités nationales de diffusion des messages d'éducation financière et posant les bases d'un déploiement durable à l'échelle communautaire.

Développement d'outils d'éducation financière.

Afin d'élargir la portée des actions de sensibilisation, plusieurs outils innovants ont été développés :

- Une application mobile « Msomo Wa Mali », intégrant des modules pédagogiques interactifs, des quiz et des outils de simulation financière ;
- Des contenus audiovisuels de sensibilisation à l'épargne, produits en langues locales et en français ;
- Des campagnes de diffusion de messages SMS, ayant permis de toucher un nombre important d'abonnés à l'échelle nationale.
- La mise en œuvre de ces outils a permis de diversifier les canaux de communication et d'améliorer l'accessibilité de l'information financière, en particulier auprès des populations éloignées des circuits traditionnels de sensibilisation.

Actions de sensibilisation de proximité.

Une activité pilote a été conduite dans la commune de Cembenoi de la région de Mitsamiouli afin de tester les dispositifs développés en conditions réelles. Cette initiative a permis de mobiliser les formateurs locaux, d'évaluer la pertinence des outils pédagogiques et d'identifier les besoins spécifiques des populations, notamment en milieu rural.

Elle a également favorisé une meilleure adhésion des communautés aux enjeux liés à l'épargne, à la gestion financière et à l'utilisation des services financiers, tout en apportant des retours utiles pour l'adaptation des contenus et des approches pédagogiques.

4. Evolution des indicateurs d'inclusion financière

4.1. Accès aux services financiers

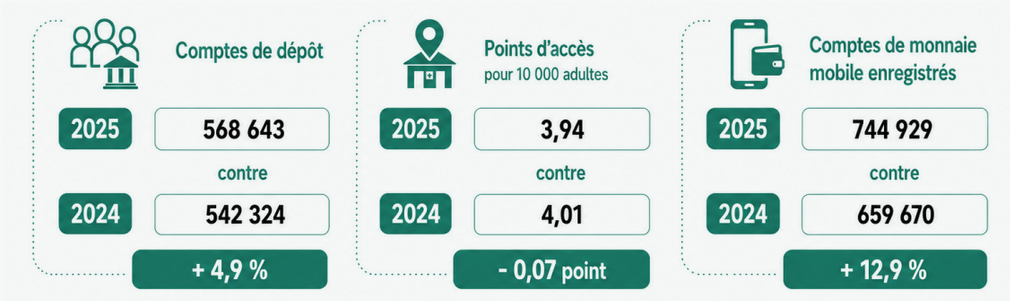

L'évolution récente met en évidence une dynamique contrastée entre la couverture physique des services financiers et leur diffusion au sein de la population. En effet, le nombre de comptes de dépôt est passé de 542 324 en 2024 à 568 643 en 2025, soit une augmentation de 4,9 %. Cette progression intervient dans un contexte de renforcement des actions de sensibilisation et d'éducation financière menées par la Banque Centrale des Comores, en collaboration avec les institutions financières. Ces campagnes ont contribué à améliorer la connaissance des services financiers formels et à sensibiliser la population à leur utilisation.

En parallèle, les actions commerciales et les campagnes de proximité conduites par les établissements financiers ont favorisé la diffusion de leurs produits et l'élargissement de leur clientèle. À l'inverse, le taux de pénétration démographique des points d'accès a légèrement reculé, passant de 4,01 à 3,94 points d'accès pour 10 000 adultes entre 2024 et 2025, soit une diminution de 0,07 point pour 10 000 adultes. Cette baisse s'explique notamment par la fermeture de certaines sous-agences de la SNPSF, intervenue dans le cadre de sa restructuration ayant conduit à la création de la Banque Postale des Comores. L'évolution divergente de ces deux indicateurs met en évidence une dissociation entre la diffusion des services financiers et l'évolution de leur couverture physique.

La progression du nombre de comptes, malgré la légère contraction de la densité des points d'accès, suggère que l'élargissement de l'accès aux services financiers ne dépend plus exclusivement de l'extension du réseau physique traditionnel.

Toutefois, la diminution de la densité des points d'accès physiques peut maintenir des contraintes d'accessibilité pour les populations résidant dans les zones insuffisamment desservies. Dans cette perspective, la mise en place d'un réseau national d'agents bancaires à partir de 2026 constitue un levier stratégique pour renforcer la proximité des services financiers, améliorer la couverture territoriale et compléter les canaux de distribution traditionnels et numériques.

Figure 36 : Accès et couverture des services financiers

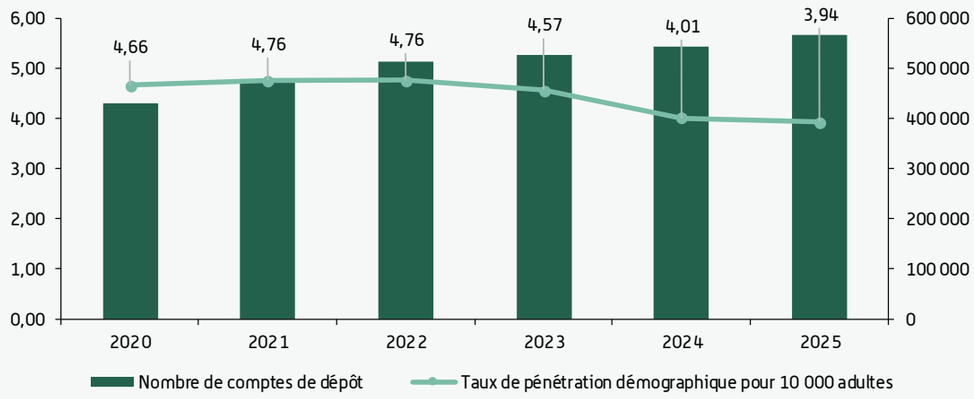

Source : BCC

4.2. Inclusion financière selon le genre

L'analyse de la détention des comptes de dépôts hors PME met en évidence une progression continue pour les hommes comme pour les femmes sur la période 2020–2025. Néanmoins, cette évolution s'accompagne d'une disparité structurelle persistante en défaveur des femmes, sans signe de convergence.

En 2025, les femmes détiennent environ 36,4 % des comptes contre 63,6 % pour les hommes, soit un écart de plus de 27,2 points de pourcentage. Ce déséquilibre, relativement stable sur la période, indique que la croissance bénéficie aux deux genres de manière proportionnelle, sans réduction significative de l'inégalité.

Cette situation traduit une forme d'exclusion financière relative des femmes. Elle s'explique principalement par des facteurs économiques et structurels, notamment des revenus plus faibles et irréguliers, ainsi qu'une forte concentration des femmes dans des activités informelles, limitant leur intégration dans le système financier formel. À ces contraintes s'ajoutent des facteurs socioculturels susceptibles de restreindre leur autonomie financière et leur recours aux services bancaires.

Figure 37 : Détention des comptes de dépôts hors PME selon le genre

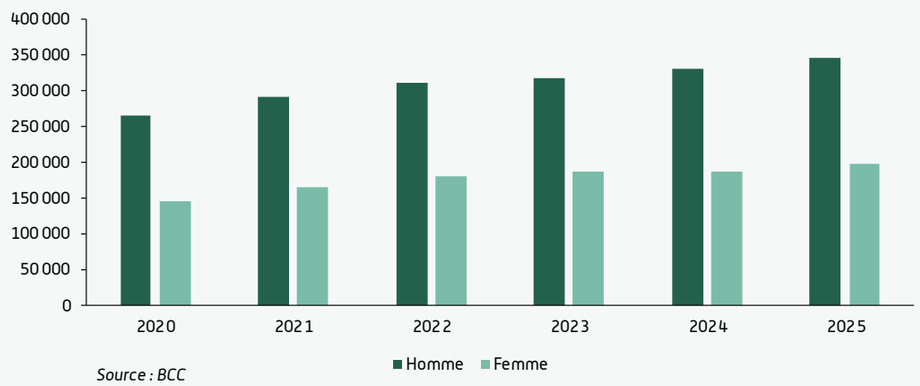

Source : BCC

4.3. Utilisation des services financiers numériques

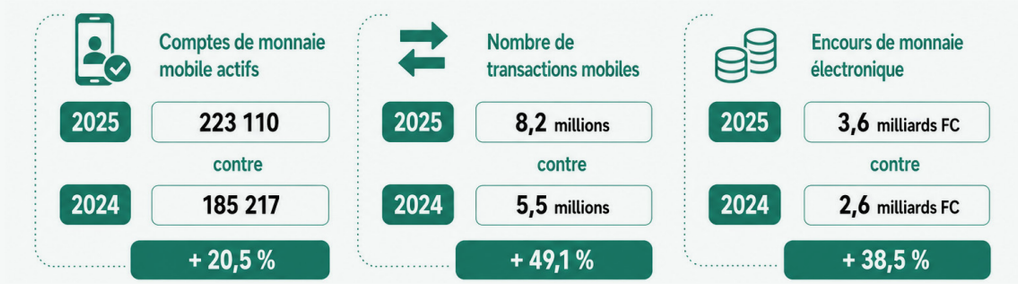

L'expansion des services financiers numériques s'accompagne d'une augmentation de leur utilisation, mesurée notamment par le volume des transactions. Le taux de pénétration démographique des comptes de mobile money pour 1 000 adultes est passé de 6,36 en 2024 à 8,54 en 2025, soit une progression de 34,28 %. Sur la même période, le nombre de transactions a fortement augmenté, passant de 5,5 millions en 2024 à 8,2 millions en 2025. Cette évolution traduit une adoption croissante des services financiers numériques.

La progression du volume des transactions, plus rapide que celle du taux de pénétration, indique non seulement l'arrivée de nouveaux utilisateurs, mais également une utilisation plus intensive des services par les clients déjà actifs. Cette dynamique reflète le développement progressif de l'écosystème du mobile money, soutenu par l'amélioration de l'offre de services et l'extension des canaux de distribution.

Toutefois, le niveau de pénétration demeure encore relativement faible, indiquant que l'utilisation des services de mobile money reste limitée à une fraction de la population adulte. Cette situation met en évidence un écart persistant entre la disponibilité des services et leur usage effectif, en lien avec des contraintes telles que le niveau de confiance, la littératie financière et les capacités économiques des populations.

Figure 38 : Utilisation des services de mobile money et pénétration démographique

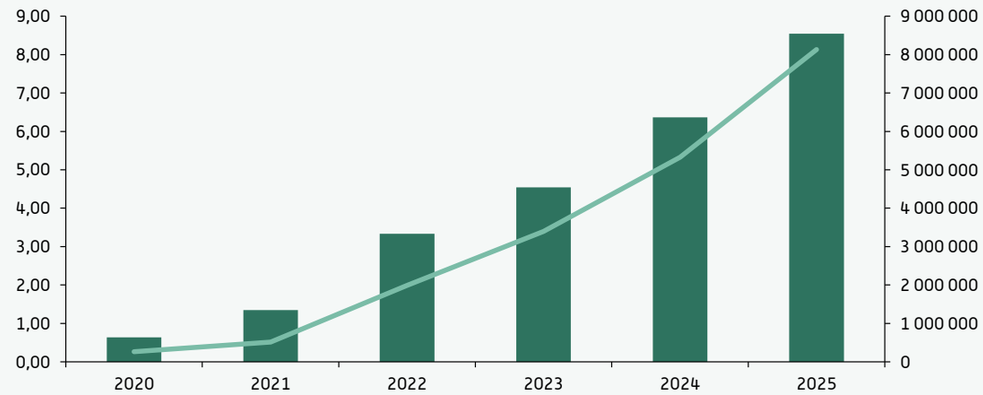

Source : BCC

4.4. Répartition géographique des points d'accès aux services financiers

Anjouan	Nombre de points (Banque & IMF &GAB)	Taux de pénétration démographique pour 10 000 adultes
Préfecture de MUTSAMUDU	19	4,33
Préfecture de OUANI	11	2,32
Préfecture de DOMONI	14	2,91
Préfecture de MREMANI	13	2,89
Préfecture de SIMA	6	2,49
Préfecture de MOYA	4	2,41
Total	67	3,30

Source : BCC

Mohéli	Nombre de points (Banque & IMF &GAB)	Taux de pénétration démographique pour 10 000 adultes
Préfecture de FOMBONI	15	6,79
Préfecture NIOUMACHOUA	4	4,90
Préfecture de DJANDO	3	4,48
Total	22	6,59

Source : BCC

Grande Comore	Nombre de points (Banque & IMF &GAB)	Taux de pénétration démographique pour 10 000 adultes
Préfecture du centre (MORONI BAMBAO)	44	5,39
Préfecture de HAMBOU	7	4,55
Préfecture de MBADJINI OUEST	3	1,89
Préfecture de MBADJINI EST	8	3,36
Préfecture de OICHILI DIMANI	6	3,39
Préfecture de HAMAHAMET MBOINKOU	7	2,83
Préfecture de MITSAMIOULI	12	5,60
Préfecture de MBOUDE	8	4,88
Préfecture de ITSANDRA HAMANVOU	12	3,11
TOTAL	107	3,80

Source : BCC

4 | Régulation et infrastructures financières

I. Réglementation, supervision et résolution bancaires

1. Modernisation du cadre réglementaire et des infrastructures financières

Domaine	Texte adopté	Objectif principal
Paiements	Règlement n°27-2025/BCC/DRRB relatif à la centralisation des incidents de paiement	Renforcer la discipline et améliorer le suivi des incidents liés aux moyens de paiement
	Règlement n°14-2025/BCC/DRRB/DSMP relatif à la normalisation des titres de paiement	Harmoniser l'utilisation des instruments de paiement
Infrastructures financières	Règlement n°15-2025/BCC/DRRB relatif au fonctionnement de KomorPay	Encadrer le système national de règlement automatisé
	Convention de participation au système KomorPay	Définir les droits et obligations des participants
Normalisation bancaire	Règlement n°16-2025/BCC/DRRB relatif au RIB et aux codes des établissements	Standardiser les informations bancaires et faciliter les échanges
Conformité / Données	Circulaire n°06-2025/BCC/DRRB-DIFDSB relative à l'identité unique des clients	Améliorer l'identification et la fiabilité des données clients sur la centrale des risques.
Crédit	Circulaire n°12-2025/BCC/DDSM-DRRB relatif au taux d'usure	Protéger les emprunteurs contre les taux excessifs et transparents du taux d'usure
	Circulaire n°02-2025/BCC/DDSM-DRRB relative au taux d'usure	Préciser les modalités d'application du règlement n°05-2025/BCC/DDSM-DRRB
	Circulaire n°03-2025/BCC/DDSM-DRRB relative à l'abandon des taux plancher et plafond	Assouplir le cadre des taux d'intérêt

En 2025, la Banque Centrale des Comores a continué ses travaux de mise à jour et de modernisation du cadre légal et réglementaire ainsi que des infrastructures financières en vue d'accompagner les mutations du secteur bancaire et de renforcer la sécurité et le bon fonctionnement des systèmes et moyens de paiement.

Ainsi, plusieurs réformes structurantes ont été engagées afin d'améliorer la transparence, la fiabilité et l'efficacité du système financier. Dans le domaine des paiements, le règlement de la centrale des risques et des incidents de paiement a été mis à jour, ce qui permet désormais un meilleur suivi des comportements et de la solvabilité des clients des banques et contribue également à renforcer la discipline dans l'utilisation des instruments de paiement.

S'ajoute aussi l'opérationnalisation du cadre réglementaire du Système de Règlement Automatisé (Komor Pay), infrastructure nationale qui constitue un levier majeur pour la rapidité, la modernisation des paiements par chèque et le développement des transactions électroniques aux Comores.

Dans cette dynamique s'inscrit également la normalisation des titres de paiement (ordres de paiement) et du relevé d'identité bancaire (RIB) ainsi que l'uniformisation de l'identité unique des clients des institutions financières en vue d'harmoniser, de renforcer la qualité des données clients et de sécuriser les échanges interbancaires.

Concernant le financement à l'économie, la révision du règlement sur le taux d'usure et l'abandon des taux d'intérêt plancher et plafond visent à mieux protéger les emprunteurs contre les taux excessifs aux crédits et à instaurer un cadre plus flexible dans un environnement concurrentiel adapté aux réalités du marché.

Ces avancées traduisent la volonté de la BCC de bâtir un système financier plus moderne, plus transparent et plus résilient au service de l'inclusion financière et du développement économique.

2. Suivi du dispositif prudentiel

En plus de ses missions de contrôle permanent et d'instruction des dossiers de demande d'agrément et de diverses autorisations, l'année 2025 a été marquée en matière de réglementation prudentielle, par des révisions des règlements relatifs à la définition des fonds propres réglementaires et aux exigences en fonds propres, pour se conformer aux normes de Bâle III.

Les textes réglementaires sont entrés en vigueur en janvier 2025, avec un délai d'un an pour la mise en conformité.

Dans ce contexte, la BCC a organisé, au bénéfice des établissements de crédit, un atelier de formation qui s'est tenu du 18 au 21 août 2025 à la Banque Centrale des Comores afin de mieux s'en approprier les nouvelles dispositions.

Encadré 6 : Activités internes de la Supervision Bancaire (DSB)

Atelier de formation sur la réglementation prudentielle

La Direction de la supervision bancaire DSB, en collaboration avec la Direction de la réglementation et des résolutions bancaires (DRRB), a entrepris, au cours de l'année 2025, d'importantes réformes du cadre prudentiel de la supervision des établissements de crédit, afin de le conformer aux standards internationaux et assurer ainsi la stabilité du système bancaire. Les principales réformes mises en œuvre ont porté notamment sur la définition des fonds propres réglementaires et sur les exigences en fonds propres, entrés en vigueur à partir de janvier 2025 avec un délai d'un an pour une mise en conformité.

Toutefois, compte tenu de la consistance du nouveau cadre prudentiel, certains établissements ont manifesté leur besoin d'être accompagnés par la DSB afin de s'en approprier davantage et se conformer aux nouvelles exigences prudentielles. C'est dans ce contexte de vulgarisation, que la DSB a organisé, au bénéfice des établissements de crédit un atelier de formation qui s'est ténu du 18 au 21 août 2025 à la Banque Centrale des Comores. Cet atelier s'est focalisé sur trois points à savoir :

- Rappel sur la réglementation prudentielle existante et les changements majeurs ;
- Présentation des nouveaux règlements prudentiels (fonds propres règlementaires et exigence en fonds propres) : définition, principales nouveautés, formats et fréquences de déclarations etc. ;
- Modalités de transmission de l'ensemble des états déclaratifs via le logiciel de supervision BSA. Suite à cet atelier, un suivi spécifique en fonction des demandes des établissements de crédit pour une meilleure prise en charge de ces nouveaux outils déclaratifs est mis en place à la DSB.

3. Formation et renforcement des capacités

- Assistance technique AFRITAC SUD

Dans la continuité de l'assistance technique dédiée à l'amélioration du dispositif de supervision, conduite à la BCC en septembre 2024, AFRITAC Sud, en collaboration avec la DSB, a élaboré un plan d'assistance technique triennal (2025-2028) au bénéfice de la DSB. L'un des axes prioritaires de ce plan concerne la mise en place d'un dispositif de supervision fondée sur les risques (RBS), conformément aux standards internationaux.

Dans ce cadre, une mission AFRITAC Sud a eu lieu du 17 au 28 novembre 2024. Cette mission avait pour objectif principal le développement d'un outil de notation des banques visant à évaluer de manière structurée et homogène le profil de risque des établissements de crédit soumis à la supervision de la BCC par l'utilisation de l'outil SREP (Supervisory Review Evaluation Process). La mission a procédé à la révision complète de la matrice SREP existante afin :

- De l'alléger et de l'adapter au contexte local ;
- D'automatiser les scores et les notes attribuées ;
- D'améliorer son utilisation opérationnelle.

Une phase de test a été conduite sur trois établissements de crédit, permettant de valider la cohérence du modèle. Les résultats se sont révélés satisfaisants, tant au niveau de la notation SREP que pour la définition des actions de supervision à programmer auprès des établissements testés.

À l'issue des travaux, un plan d'action a été élaboré afin :

- D'étendre la nouvelle matrice à l'ensemble des établissements de la place ;
- De structurer un programme triennal d'activités de supervision ;
- De renforcer l'appropriation de l'outil par les superviseurs pour une application conforme aux principes de la RBS.

- Formations

La DSB, comme d'autres directions de la BCC, participe aux différents séminaires, formations et échanges d'expérience : principes de base du contrôle bancaire (janvier 2025) ; Résolution des crises bancaires (juin 2025 avec DRRB), activités des Fintech (juin 2025), Régulation et supervision bancaire du risque climatique (juillet 2025) ; échange d'expérience sur la supervision du crédit-bail et du fonds de garantie sur risque de crédit (novembre 2025) ; échanges d'expérience sur l'organisation du contrôle permanent.

4. Autres activités

En plus des activités de contrôle bancaire, la DSB a notamment travaillé tout au long de l'année sous revue sur :

- La réglementation des activités d'assurance, désormais sous le contrôle de la BCC, conformément à ses nouveaux statuts ;
- L'instruction des dossiers de demande d'agrément pour des institutions financières, des dirigeants responsables et de commissaires aux comptes.

3. Renforcement de la stabilité du système bancaire

En 2025, la BCC, en étroite coordination avec l'État, le secteur financier et le secteur privé a mutualisé ses efforts en menant des actions conjointes en vue de traiter durablement la problématique des créances douteuses et de consolider la stabilité du système financier. Un audit exhaustif de ces créances en souffrance, réalisé par un cabinet international, a permis d'établir un diagnostic à l'échelle du secteur.

L'objectif de cette mission était, d'une part, de mettre à jour la classification de ces créances, et évaluer les provisions constituées selon leur conformité par rapport à la réglementation et aux normes prudentielles et, d'autre part, d'accompagner les établissements de crédit dans l'assainissement de leurs portefeuilles de créances en souffrance et de créances passées en perte.

Les conclusions de la mission ont mis en évidence l'impact négatif des créances douteuses sur la rentabilité des banques, la qualité de leurs bilans et leur capacité à financer durablement l'économie.

II. Audit interne, contrôle interne et gestion des risques

La Direction de l'Organisation, du Contrôle et de l'Audit (DOCA) contrôle pour le compte des instances de gouvernance de la Banque, la régularité des opérations financières de la Banque au regard des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. Elle veille également à la maîtrise globale des risques auxquels la Banque est exposée.

Dans une démarche d'alignement avec les normes internationales dictées par l'Institution Internationale de l'Audit Interne (IIA), la Banque a entrepris, en 2025, l'actualisation de sa charte d'audit interne pour la conformer à la nouvelle réglementation qui régit le métier de l'audit et dont la mise en œuvre a été exigée à partir de janvier 2025.

Passer des normes de 2017 aux Normes de 2024 n'a pas été pour la BCC seulement qu'une mise à jour de la charte, mais plutôt une véritable refonte structurelle de sa méthodologie de travail et de son organisation. La mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire a pour objectif de renforcer l'indépendance de l'audit interne et d'élargir la mission fondamentale au-delà d'une simple vérification des flux financiers. A date, l'audit interne de la Banque se veut être une fonction stratégique pour ses instances de gouvernance et de surveillance, à travers sa contribution à l'atteinte des objectifs de ces dernières.

Elle a également procédé à l'actualisation du règlement intérieur du comité d'audit afin d'intégrer toutes les modifications fonctionnelles et organisationnelles apportées non seulement par les nouveaux statuts de la Banque, mais aussi par les nouvelles normes internationales d'audit interne.

Ces dernières ont également élargi les responsabilités du Comité d'audit qui a désormais des responsabilités explicites. Elles consistent, entre autres, à assurer en permanence l'indépendance de la fonction d'audit interne et à superviser la performance ainsi que la montée en compétences des auditeurs internes.

Selon les nouvelles normes, le comité d'audit décide également de la nomination, de la révocation et de l'évaluation des performances du responsable d'audit interne.

Cette mesure est destinée à renforcer la protection du responsable d'audit interne contre toutes mesures de rétorsion après d'éventuels rapports d'audit critiques.

En 2025, le programme d'audit triennal a été revu et adapté pour tenir compte des nouveaux projets de la Banque, en particulier les projets informatiques.

C'est dans ce cadre qu'une mission d'audit portant sur la sécurité informatique a été réalisée au cours de l'année, dans l'objectif de renforcer la résilience de l'infrastructure informatique de la Banque et de mettre en place des mesures préventives de lutte contre les cyberattaques. En termes de contrôle permanent et de gestion des risques, la Banque a effectué la mise à jour de sa cartographie des risques pour intégrer les nouveaux risques émergents et ceux constatés à l'issue de l'implémentation des nouveaux applicatifs informatiques. Elle a également poursuivi ses interventions dans les différents départements de la Banque, dont la majeure partie de ses contrôles de deuxième niveau a couvert les activités fiduciaires, les opérations bancaires, les ressources humaines, la gestion du budget ainsi que la gestion des réserves extérieures.

Par ailleurs, elle a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission sauvegarde, réalisée en 2023 par les équipes du FMI.

III. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Dans le cadre de la mission de la BCC de préservation de l'intégrité du système financier national, la DOCA a poursuivi en 2025 ses efforts en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Ces actions s'inscrivent notamment dans :

- le renforcement du dispositif national de LBC/FT conformément aux Recommandations du GAFI ;
- le suivi du processus d'évaluation mutuelle du GIABA ;
- le cadre de concertation sur la lutte anti-blanchiment (CLAB) ;
- la surveillance des activités financières offshore illégales ;

1. Renforcement du dispositif national de LBC/FT

La loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) a été adoptée par le Parlement de l'Union des Comores le 30 juin 2025 et promulguée par le Président de l'Union le 24 juillet 2025.

Ce texte législatif a été élaboré dans le cadre d'un processus inclusif, conduit conjointement par la BCC et le Service de Renseignements Financiers. Il a bénéficié de l'appui technique d'un consultant international mobilisé à travers le Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), financé par la Banque Mondiale.

Cette démarche visait à corriger les lacunes identifiées dans le rapport d'évaluation mutuelle, en assurant la conformité aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), tout en intégrant les préoccupations exprimées par les parties prenantes et en tenant compte des spécificités du contexte national.

En effet, la loi a introduit plusieurs réformes majeures destinées à renforcer le dispositif national de LBC/FT/FP, parmi lesquelles :

- La création d'un registre central des bénéficiaires effectifs ;
- L'application de mesures de vigilance complémentaires conformes aux Recommandations du GAFI ;
- L'intégration des actifs virtuels dans le périmètre d'application de la loi ;
- L'incrimination spécifique du financement de la prolifération des armes de destruction massive ;
- L'adoption de sanctions financières ciblées, notamment le gel des avoirs de personnes ou entités désignées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou par un État tiers ;
- Le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de contrôle, y compris le ministère de l'intérieur, notamment en matière de coopération internationale et de sanctions disciplinaires ;

Des textes d'application, notamment des projets de décret présidentiel et d'arrêtés ministériels ont été élaborés et ont été soumis à la signature des autorités compétentes.

L'entrée en vigueur de cette loi permettra au pays de solliciter auprès du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), une réévaluation de sa notation de la conformité technique (cadre juridique et institutionnel), en vue d'une sortie du processus de suivi renforcé.

2. Suivi du processus d'évaluation mutuelle du GIABA

Le 22 octobre 2025, l'Union des Comores a officiellement soumis une demande de réévaluation de sa conformité technique auprès du GIABA, portant sur 13 recommandations initialement jugées non conformes ou partiellement conformes.

Les documents justificatifs, dont la nouvelle loi LBC/FT/FP, ont été transmis au secrétariat du GIABA le 29 octobre 2025.

Ce deuxième rapport de suivi sera examiné en mai 2026 par la Commission Technique du GIABA.

L'objectif est de permettre au pays de sortir du processus de suivi renforcé, tout en consolidant sa position au sein des instances régionales.

Il est à noter que l'Union des Comores n'est pas inscrite sur la liste grise du GAFI et ne fait l'objet d'aucune mesure de surveillance particulière de la part de tout autre organisme compétent en la matière.

3. Activités du CLAB

La BCC a pris part le 14 novembre 2025 à la deuxième réunion semestrielle du CLAB sous la présidence de la BCEAO. Cette rencontre a permis de dresser un bilan des avancées régionales et nationales. La contribution des Comores, notamment l'adoption de la nouvelle loi LBC/FT/FP et la présentation d'une étude de cas intégrée au guide pratique sur la réglementation des actifs virtuels, a été particulièrement saluée.

Les travaux ont également porté sur la transparence des bénéficiaires effectifs, la formation des acteurs et la mise en place d'outils numériques de collaboration.

4. Surveillance des activités financières offshore illégales

La BCC a poursuivi ses actions de vigilance face aux menaces liées aux activités financières offshore illégales.

Le 8 décembre 2025, elle a publié un communiqué mettant en garde contre plusieurs entités frauduleuses délivrant de faux agréments au nom de l'Union des Comores.

La Banque a rappelé que certaines activités, telles que le Forex non réglementé, les cryptomonnaies et les jeux d'argent en ligne, ne sont pas autorisées sur le territoire national. En coopération avec le Service de Renseignements Financiers, des échanges ont été engagés avec Interpol et le HM Treasury du Royaume-Uni afin de contrer ces pratiques.

Par ailleurs, la BCC s'est constituée partie civile dans une procédure judiciaire contre une banque offshore illégale, affirmant ainsi sa détermination à défendre l'intégrité du système financier comorien.

5 Monnaie fiduciaire et infrastructures de paiement

I. Gestion des signes monétaires

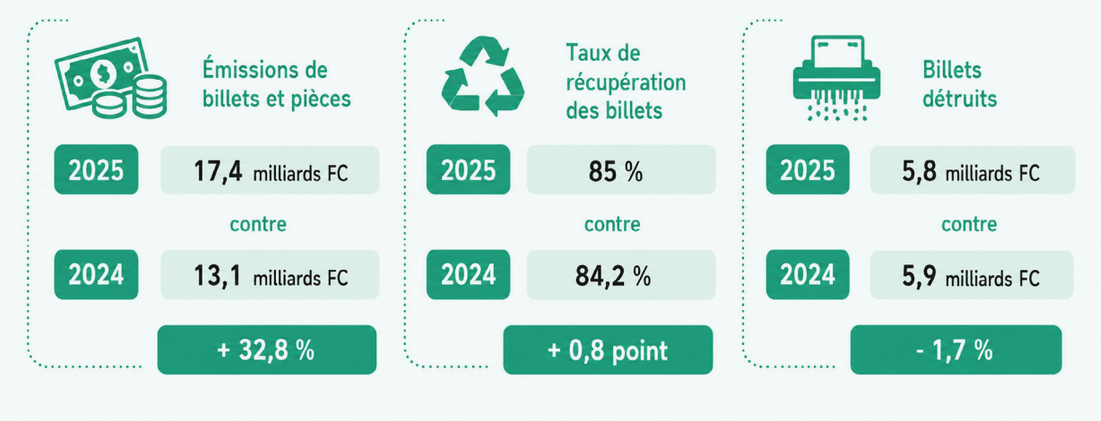

1. Emissions des billets et pièces

Après la baisse observée en 2024, les émissions de signes monétaires neufs se sont à nouveau inscrites à la hausse, s'élevant à 17,4 milliards FC à fin 2025 contre 13,1 milliards FC en 2024. Cette évolution, qui s'observe aussi bien au niveau des billets que des pièces, s'explique d'une part, par le besoin de maintenir une circulation fiduciaire de qualité, et d'autre part, par les demandes croissantes des établissements financiers.

Tableau 17 : Emissions de billets et pièces, données en millions FC

Libellés	2023	2024	2025
Billets	14 887,5	13 062,5	17 362,5
Pièces	85,9	58,4	70,2
Total	14 973,4	13 120,9	17 432,7

Source : BCC

2. Activité de tri

L'activité de tri a fortement augmenté, avec un volume de 23,1 millions de billets triés contre 21,4 millions de billets en 2024. Cette évolution se répartit comme suit : 5,9 millions à Mutsamudu, 16 millions à Moroni et 1,1 million à Fomboni. En termes de taux de récupération, on observe des évolutions diverses en légère baisse pour les coupures de 5 000 et de 2 000, et en hausse marquée pour les autres coupures, notamment pour les coupures de 1 000 et 500.

Tableau 18 : Evolution des taux de récupération des billets par type de coupure

	2024			2025		
Coupures (en nb de billets)	Tri	Valides	Taux de récup	Tri	Valides	Taux de récup
10 000 FC	9 757 388	9 119 551	93,46%	11 227 510	10 556 256	94,02%
5 000 FC	7 185 048	6 154 066	85,65%	6 999 108	5 936 657	84,82%
2 000 FC	1 288 000	759 413	58,96%	1 328 001	780 871	58,80%
1 000 FC	1 678 027	1 155 926	68,89%	1 951 006	1 426 150	73,10%
500 FC	1 468 567	813 938	55,42%	1 611 007	952 974	59,15%
Total	21 377 030	18 002 894	84,22%	23 116 632	19 652 908	85,02%

Source : BCC

3. Destruction des billets

Comme en 2024, 2 millions de billets de contre-valeur globale d'environ 5,8 milliards FC ont été détruits au cours de l'année 2025 contre 5,9 milliards FC en 2024. Cette évolution est en corrélation avec celle des billets retirés de la circulation. En effet, comme en 2024, 2,1 millions de billets de contre-valeur de 7,9 milliards FC en 2025 ont été retirés de la circulation contre 7 milliards FC en 2024.

Tableau 19 : Destruction des billets

	2023		2024		2025	
Coupures	Nombre de paquets	Montant	Nombre de paquets	Montant	Nombre de pa-quets	Montant
10 000 FC	583	5 829 990 000	174	1 740 000 000	163	1 630 000 000
5 000 FC	641	3 205 025 000	549	2 745 000 000	533	2 665 000 000
2 000 FC	472	944 000 000	334	668 000 000	422	844 000 000
1 000 FC	430	430 000 000	455	455 000 000	407	407 000 000
500 FC	430	215 000 000	488	244 000 000	475	237 500 000
Total	2 556	10 624 015 000	2 000	5 852 000 000	2 000	5 783 500 000

Source : BCC

II. Infrastructures et systèmes de paiement

1. Evolution des opérations bancaires

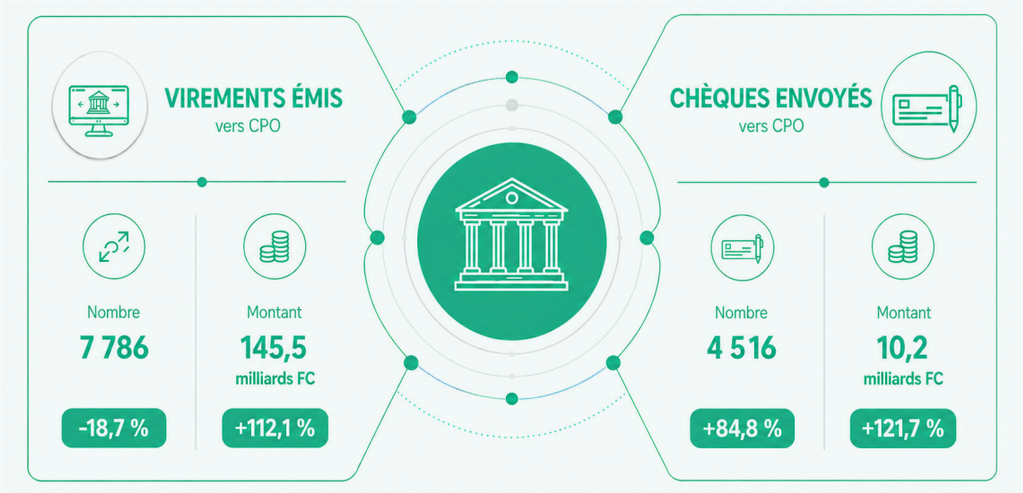

Le nombre de transactions passées sur le système, toutes opérations confondues, est resté quasiment stable entre 2024 et 2025, passant de 56 158 écritures à 56 369, soit une variation de 0,4 %.

Les opérations de compte à compte sont établies à 21 438 en 2025 contre 32 860 en 2024, soit un repli de 34,8 %.

Cette contraction se démarque des autres opérations, notamment avec le changement des procédures qui imposaient des passages par des comptes internes, suite à la révision de certains schémas comptables avec la mise en production du Système Automatisé des transferts (SAT+ ou ATS+).

Tableau 20 : Evolution des opérations (en nombre)

TYPE/CODE TRANSACTION	2024	2025
Virement compte à compte (AC)	32 860	21 438
Virements émis (ACTT)	2 254	3 235
Virements reçus (ACT2)	15 624	21 623
Chèques remis (ACCM)	3 173	4 373
Chèques reçus (ACCI)	1 685	4 920
Transferts permanents (ACSO)	562	780
TOTAL	56 158	56 369

Source : BCC

Les virements effectués par les clients de la BCC en faveur des clients des autres banques se sont établis à 145,5 contre 68,6 milliards FC. Cette évolution s'explique par la prise en compte des opérations du Trésor, avec l'ATS+.

En effet, ces opérations dans leur grande majorité étaient auparavant traitées sur les comptes des banques ouverts dans les livres de la BCC alors qu'avec l'ATS+, elles sont dorénavant envoyées dans les Comptes de règlements des banques participantes. Au niveau des chèques, il est observé une réduction des délais de traitement, passant de J+3 à J+1, avec l'utilisation de l'outil. Le nombre de chèques a également augmenté, en liaison avec le traitement unitaire qu'impose l'ATS+ alors que, dans l'ancien système, le traitement se faisait par bordereau de remise.

Tableau 21 : Evolution des opérations en milliards FC, sauf indication

Années	2024		2025	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Virements Emis vers CPO	9 574	68,6	7 786	145,5
Virements Reçus de CPO	12 908	109,9	13 285	138,0
Chèques envoyés vers CPO	2 444	4,6	4 516	10,2
Chèques reçus de CPO	1 801	1,8	4 864	4,5

Source : BCC

Les virements internationaux reçus poursuivent la hausse observée l'année dernière, aussi bien en volume qu'en valeur. Ils se sont établis en valeur à 103,3 milliards FC en 2025 contre 87,3 milliards FC une année auparavant et en volume à 10 345 opérations en 2025 contre 8 095 en 2024. En revanche, les virements émis à l'international se sont inscrits en baisse, également tant en volume (de 710 à 638 de 2024 à 2025) qu'en valeur (de 95,1 milliards FC à 86,6 milliards FC sur la période sous revue).

Tableau 22 : Evolution des virements internationaux en milliards FC sauf indication

Indicateur	2024	2025
Nombre d'opérations reçues	8 095	10 345
Montant reçu	87,3	103,3
Nombre d'opérations émises	710	638
Montant émis	95,1	86,6

Source : BCC

2. Développement des infrastructures de paiement

Dans le cadre de la modernisation des systèmes et moyens de paiement nationaux, la BCC s'est mobilisée pour accompagner au plus près les acteurs de l'écosystème, sur le plan technique, fonctionnel et stratégique. La mise en œuvre des projets structurants contribuera à mieux répondre à la stratégie fixée par le Gouvernement de la Banque qui est d'améliorer l'inclusion financière.

En 2025, la BCC a mis en production son Data Center qui répond à une logique de souveraineté institutionnelle. L'architecture déployée intègre une alimentation électrique redondante, un système de climatisation contrôlée, un dispositif de contrôle d'accès physique renforcé ainsi qu'une connectivité réseau à haute résilience.

Les équipements hébergés (serveurs, baies de stockage, équipements actifs) sont administrés à travers une plateforme centralisée garantissant la traçabilité des opérations et la continuité de service.

La disponibilité de cette infrastructure souveraine affranchit la BCC de toute dépendance vis-à-vis d'hébergeurs tiers pour ses systèmes critiques, renforçant ainsi la confidentialité des données monétaires et financières nationales. En plus, la BCC a mis en place le système Komor Pay (ATS+), un système automatisé de transfert de fonds qui assure la compensation et le règlement des paiements scripturaux (virements et chèques). Le go-live a été effectué le vendredi 13 juin 2025. La BCC a également lancé Komor Switch, qui est un système centralisé assurant l'interopérabilité des acteurs financiers de la place. Ce système permet de traiter et de sécuriser les transactions financières entre les acteurs de l'écosystème en connectant les institutions financières, les fintechs, etc.

Pour rapprocher les services financiers à la population, la BCC a mis en place un réseau d'agents bancaires appelé Mali Ya Wakazi. Ce dernier est une solution innovante à laquelle les banques sont connectées et délèguent certains services financiers à des agents indépendants (personnes morales).

Enfin, il a été mis en place un hub de paiements qui est une plateforme numérique de paiements dédiée aux institutions financières décentralisées (IFD) leur permettant de s'intégrer au système national des paiements.

Encadré 7 : Une avancée majeure pour le système de paiement comorien

Aujourd'hui, une large part des transactions aux Comores repose encore sur les paiements en espèces, limitant l'accès aux services financiers formels. Dans ce contexte, la BCC a mis en place un Switch National de Paiement, une infrastructure clé permettant l'interconnexion des banques, des émetteurs de monnaie électronique, des institutions de microfinance et autres fournisseurs de services financiers. Cette plateforme va permettre de moderniser les paiements aux Comores et de faciliter l'accès à des services financiers plus sûrs, rapides et accessibles à tous. Avec cette initiative, les Comoriens pourront :

- Envoyer et recevoir de l'argent de manière instantanée, qu'il s'agisse de transferts entre banques, entre portefeuilles électroniques, ou entre un compte bancaire et un portefeuille électronique
- Accéder plus facilement à son argent via tous les distributeurs automatiques ou auprès d'agents de paiement, avec la possibilité de retirer du cash ou d'effectuer des dépôts en espèces.
- Régler ses achats en boutique ou en ligne, payer des factures, souscrire des abonnements, ou encore bénéficier d'options de paiement différé ou par échéancier quel que soit son fournisseur de compte.
- Assurer des virements de masse vers des comptes bancaires ou des portefeuilles électroniques, notamment pour le paiement des salaires ou des aides sociales.

En plus de ces nouveaux usages, le Switch National apportera des bénéfices concrets à la population :

- Un accès simplifié aux services financiers : Quel que soit leur fournisseur de compte (banque, microfinance, paiement mobile), les Comoriens pourront envoyer, recevoir et utiliser leur argent plus facilement, sans se soucier des incompatibilités entre services. Fini les allers-retours entre différents points de retrait ou agences : une seule plateforme pour tous les paiements.
- Des paiements instantanés et sécurisés : Grâce à une infrastructure moderne permettant des transactions en temps réel, réduisant ainsi les délais et les risques liés aux paiements en espèces.
- Des coûts réduits : Le Switch favorisera une diminution des frais de transactions entre différents services financiers, rendant les paiements numériques plus abordables.
- Un levier d'inclusion financière : En facilitant l'accès aux services financiers numériques, cette innovation permettra à un plus grand nombre de Comoriens, y compris en zones rurales, d'intégrer le système financier formel.

Une étape clé vers un système financier plus moderne et inclusif.

Ce projet s'inscrit dans un vaste programme de modernisation du système de paiement piloté par la Banque Centrale. Il vient compléter d'autres initiatives majeures, telles que la mise en place d'un système bancaire centralisé et d'un système de paiement automatisé pour les transactions interbancaires.

A travers ce projet, la BCC ambitionne de :

- Accélérer l'adoption des paiements numériques dans le pays en créant un cadre plus fluide et accessible pour les utilisateurs.
- Renforcer la confiance dans les services financiers numériques en garantissant des transactions fiables et sécurisées.
- Préparer l'avenir des paiements, en ouvrant la voie à une interopérabilité renforcée avec les systèmes régionaux et internationaux.

La Banque Centrale des Comores poursuit ainsi son engagement en faveur d'un système financier plus inclusif, moderne et résilient, au service du développement économique du pays.

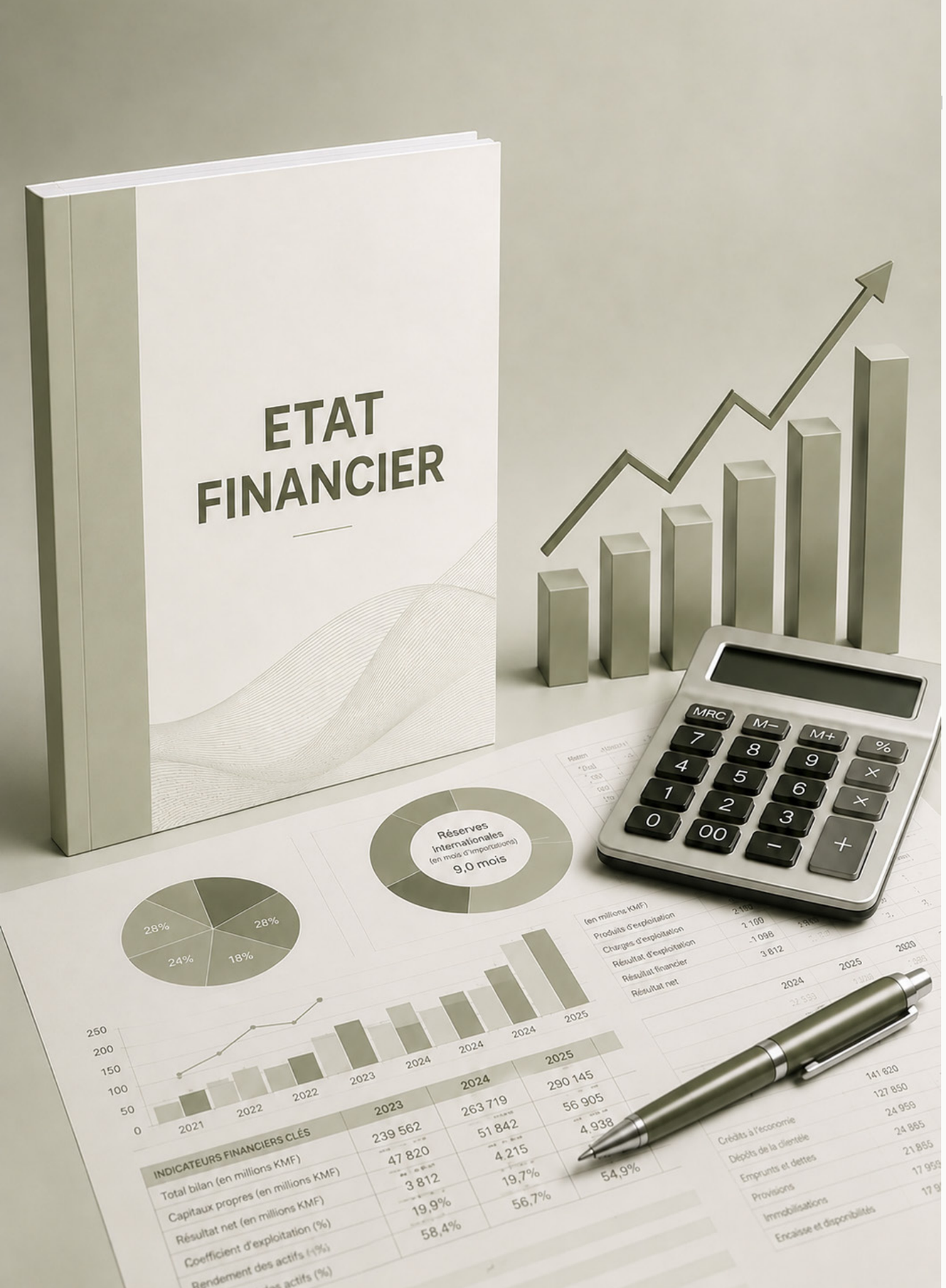

6 Rapport Financier de la BCC

I. Principes généraux d'établissement des comptes

Les comptes de la Banque sont arrêtés au 31 décembre de chaque année, date de clôture de l'exercice et sont audités par un cabinet international. Ils sont ensuite soumis au contrôle du comité d'audit, avant leur approbation par le conseil d'administration de la Banque.

Les états financiers sont libellés en franc comorien (FC) et sont établis selon le principe du coût historique ou du coût amorti, sauf pour les Avoirs en Or et en devise, les Immobilisations Corporelles (Terrains et immeubles) et les transactions avec le FMI pour lesquels une évaluation à la juste valeur est requise par les normes IFRS.

Les comptes FMI sont libellés dans la monnaie du Fonds, Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Les opérations sont enregistrées en franc comorien sur la base du cours de change DTS/KMF communiqué par le FMI.

Evolution du cours de change d'un DTS ou XDR communiqué par le FMI

Au 30/04/2024	1 DTS = 604,9423792 KMF
Au 31/12/2024	1 DTS = 617,3296787 KMF
Au 30/04/2025	1 DTS = 586,6203628 KMF
Au 31/12/2025	1 DTS = 573,4043590 KMF

Les pertes et gains latents constatés lors de la conversion des créances, des dettes, des avoirs ainsi que des engagements envers les institutions financières étrangères, et des disponibilités libellées en devises sont enregistrées directement en capitaux propres dans les réserves conformément aux dispositions statutaires de la Banque.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties sur la base du dernier cours de change de l'exercice à moins que ces opérations ne soient couvertes par contrat de change à terme, auquel cas c'est le cours spécifié par le contrat qui est utilisé.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. La différence de change provenant de la cession des avoirs en devises, notamment le dollar, est quant à elle comptabilisée dans le compte de résultat.

II. Analyse des états financiers

1. Bilan de la BCC

A la clôture de l'exercice 2025, le total du bilan de la Banque a affiché une progression annuelle de 8 % passant de 192,2 milliards FC en 2024 à 207,9 milliards FC une année après.

Au niveau de l'actif, cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des avoirs en devises (+12 %). Au passif, elle est reflétée au niveau des billets et pièces en circulation (+19 %) et des dépôts des banques résidentes (+11 %), toutefois atténuée par la baisse des engagements en devises (-39 %).

1.1. Evolution de l'actif du bilan

Au terme de l'année 2025, la contrevaleur des avoirs en or s'est élevée à 1 milliard FC, en hausse de 46 %, sous l'effet notamment de la forte appréciation du cours de l'or; la quantité détenue restant inchangée.

Les avoirs en devises sont passés de 137,9 milliards FC en 2024 à 154,3 milliards FC en 2025, soit une progression de 12 %. Cette évolution résulte de l'augmentation de 15 % enregistrée au niveau du compte d'opérations passant de 132,6 milliards FC au 31 décembre 2024 à 152,5 milliards FC au 31 décembre 2025.

En revanche, les encaisses en euros sont en baisse de 68 %, elles sont passées de 5,2 milliards FC au 31 décembre 2024 à 1,7 milliard FC au 31 décembre 2025. De même pour les encaisses en dollars, elles sont en baisse de 61 % et s'élèvent à 40,3 millions FC au 31 décembre 2025.

Cours de change des devises au 31/12/2025	Cours de change des devises au 31/12/2024
1 USD = 418,6959574 KMF	1 USD = 473,54678 KMF

La rubrique « relation avec le FMI » est constituée de quotes-parts souscrites par l'Etat comorien auprès du FMI et du compte de dépôt des « Avoirs en DTS » dans les livres du FMI. La première composante affiche un solde de 17,8 millions de DTS au 31 décembre 2025 ; le mouvement de l'exercice est relatif à la réévaluation du compte selon le cours du FMI au 30 avril et au 31 décembre 2025.

Le compte « Avoirs en DTS » présente un solde de 14,2 milliards FC au 31 décembre 2025 contre 13,6 milliards FC au 31 décembre 2024 (soit une hausse de 4 %). Cela faisant suite au tirage du prêt FEC effectué au cours de l'année sous revue, malgré le remboursement des autres prêts FMI et les pertes enregistrées suite à la dépréciation du DTS par rapport au franc comorien durant la période.

Les créances sur le Trésor sont désormais constituées par les allocations DTS utilisées, le prêt IFR et les avances statutaires suite au reclassement des prêts FMI (FCR et FEC) en hors bilan. Les créances sur le Trésor adossées aux allocations de DTS sont passées de 15,8 milliards FC en 2024 à 14,7 milliards FC en 2025. Cette évolution n'est due qu'aux deux réévaluations effectuées au cours de l'année sous revue. A fin décembre 2025, le solde de la rubrique « Avances statutaires à l'Etat » s'est établi à 12,1 milliards FC contre 11,7 milliards FC en 2024, soit une hausse de 4 %.

Les stocks constitués essentiellement de matériel d'émission neuf (billets et pièces) non encore utilisés et valorisés au coût moyen pondéré, sont passés de 964,5 millions FC en 2024 à 1,1 milliard FC en 2025, soit une hausse de 14 % liée à la réception de nouveaux billets au cours de la période sous revue.

Les opérations à régulariser (actif) ont nettement progressé, passant de 148,5 millions FC à fin 2024 à 312,4 millions FC à fin 2025. Elles sont constituées par les charges constatées d'avance (achats de services et fournitures constatés à l'avance) ainsi que d'autres opérations diverses affectées en période subséquente.

Les valeurs immobilisées ont baissé de 10 %, en passant de 7,6 milliards FC en 2024 à 6,8 milliards FC en 2025. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation plus importante des amortissements (+1,2 milliard FC) que celle des investissements (+490,9 millions FC).

1.2. Evolution du passif du bilan

Le total des billets et pièces (net des encaisses) émis par la Banque a progressé de 19 % s'établissant à 79,1 milliards FC à fin décembre 2025 contre 66,5 milliards FC un an auparavant, du fait des émissions de billets et pièces neufs, effectuées durant l'année.

Les engagements en devises de la BCC sont constitués essentiellement des dépôts des institutions financières internationales (AFD, BIRD, Expertise France, etc.). Pour l'année 2025, ils se sont établis à 474,9 millions FC contre 779,4 millions FC en 2024, soit une baisse de 39 %.

La rubrique « Relations avec le FMI » au passif a diminué de 7 % du fait des réévaluations, avec la dépréciation du cours des DTS durant la période. Elles sont principalement composées par les « Allocations en DTS » correspondant aux DTS alloués par le FMI à l'Etat comorien depuis son adhésion.

Les dépôts des banques et des institutions financières décentralisées ont affiché une hausse de 11 % s'élevant à 68,7 milliards FC contre 61,7 milliards FC en 2024.

Les comptes courants des administrations publiques, notamment le Trésor et les sociétés d'Etat qui sont non rémunérés ont enregistré un solde de 15,9 milliards FC au 31 décembre 2025 contre 15,8 milliards FC en 2024, soit une légère hausse de 1 %.

Les comptes de régularisation et divers (passif) ont baissé de 10 % passant de 3,3 milliards FC en 2024 à 2,9 milliards FC en 2025. Sont inclus dans ce poste, les chèques déposés par les clients ainsi que les virements en provenance de l'étranger en cours de traitement.

Le capital social de la BCC est resté stable à 5 milliards FC au 31 décembre 2025 depuis la dernière augmentation enregistrée en 2023.

Les réserves ont affiché une hausse de 8 %, reflétant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 (+ 2,02 milliards FC) au fonds général de réserve, effet atténué par la baisse observée au niveau de la réserve spéciale de réévaluation. Cette dernière a enregistré des pertes correspondant au résultat de réévaluation des comptes en DTS, due à la baisse continuelle des taux de change, malgré les gains de change relatifs à la réévaluation de l'Or en fin de période et du solde des avoirs en USD. Les subventions d'investissement reçues ont baissé de 19 %, en liaison, d'une part, avec le virement en quote-part de résultat des dotations aux amortissements relatives aux immobilisations mises en exploitation et acquises dans le cadre des financements de la Banque mondiale et de l'AFD, et, d'autre part, avec l'annulation partielle de la subvention consécutive à la prise en charge par la Banque Centrale d'une partie des immobilisations.

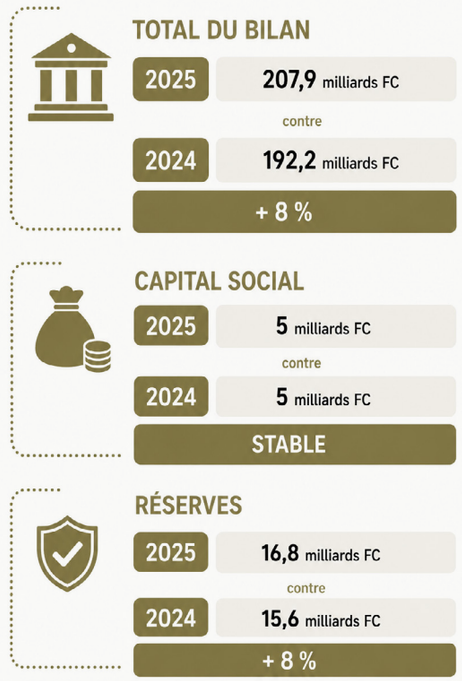

Tableau 23 : Bilan de la BCC, données en millions FC

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025	Variation
ACTIFS			
Avoirs en or	714,1	1 044,6	46%
Avoirs en devises	137 924,5	154 252,0	12%
Relations avec le FMI	15 564,8	15 967,4	3%
Créances sur les banques	2,3	16,3	618%
Créances sur le Trésor	27 521,2	26 782,4	-3%
Autres créances	1 837,4	1 681,2	-9%
Stocks	964,5	1 095,3	14%
Autres actifs	148,5	312,4	110%
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations corporelles	6 830,1	5 898,1	-14%
Immobilisations incorporelles	721,5	921,2	28%
TOTAL DES ACTIFS	192 228,8	207 971,0	8%
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Billets et pièces en circulation	66 500,1	79 060,5	19%
Engagements en devises	779,4	474,9	-39%
Relations avec le FMI	15 788,3	14 664,1	-7%
Comptes des banques résidentes	61 723,2	68 664,6	11%
Comptes du Trésor et des entreprises publiques	15 790,2	15 967,0	1%
Autres dépôts	87,4	142,8	63%
Autres passifs	3 294,1	2 977,7	-10%
Provisions	-	-	
TOTAL DES PASSIFS	163 962,8	181 951,6	11%
Capital social	5 000,0	5 000,0	0%
Réserves	15 580,9	16 801,4	8%
Subventions d'investissement	3 641,6	2 936,1	-19%
Résultat	4 043,5	1 281,8	-68%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	28 266,0	26 019,4	-8%
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	192 228,8	207 971,0	8%

Source : BCC

2. Compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2025 s'élève à 1,3 milliard FC, en baisse de 68 % par rapport à l'année précédente. Cette régression est principalement imputable à la baisse du résultat des opérations sur les avoirs extérieurs (-33 %), celui-ci s'établissant à 3,5 milliards FC contre 5,3 milliards FC en 2024. Cette situation est expliquée par la diminution des revenus générés par le compte d'opération (le taux d'intérêt ayant baissé en moyenne de 4,4 % en 2024 à environ 2,7 % en 2025), malgré la hausse du solde du compte, qui est passée de 131,4 milliards FC à fin décembre 2024 à 151,6 milliards FC à fin décembre 2025.

Les intérêts sur concours au Trésor enregistrent une hausse de 5 %, liée principalement à l'augmentation de l'encours des Avances Statutaires à l'Etat durant la période. Elles sont rémunérées au taux de 3 % depuis Janvier 2023. Par ailleurs, le résultat sur les opérations avec la clientèle s'élève à 481,2 millions FC en 2025 contre 427,6 millions FC en 2024, soit une hausse de 13 %. Cette variation est consécutive à la hausse des intérêts perçus sur les comptes clientèle ainsi que des commissions sur ventes de devises.

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont restées stables par rapport à 2024, autour de 1,2 milliard FC. En revanche, les autres produits ont nettement augmenté de 26 % : ici on retrouve les produits issus des ventes de billets et pièces de collection (+6 %) et les « quotes-parts des subventions d'équipement virées au compte de résultat » (+27 %), résultant de la constatation des dotations sur les amortissements des immobilisations acquises dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) au cours de l'exercice 2025.

Tableau 24 : Compte de résultat

	2024	2025	25/24
Résultat sur avoirs extérieurs	5 315,79	3 538,79	-33%
Résultat sur opérations avec la clientèle	427,63	481,22	13%
Frais généraux	-1 800,61	-2 108,78	17%
Dotations aux amortissements et provisions	-1 205,25	-1 223,14	1%
Reprises des provisions	16,77	15,57	-7%
Autres produits	467,98	590,77	26%
Autres charges	-0,00	-0,01	
Résultat exceptionnel	821,23	-12,57	-102%
Autres produits d'exploitation	-	-	
Résultat de l'exercice	4 043,54	1 281,85	-68%

Source : BCC

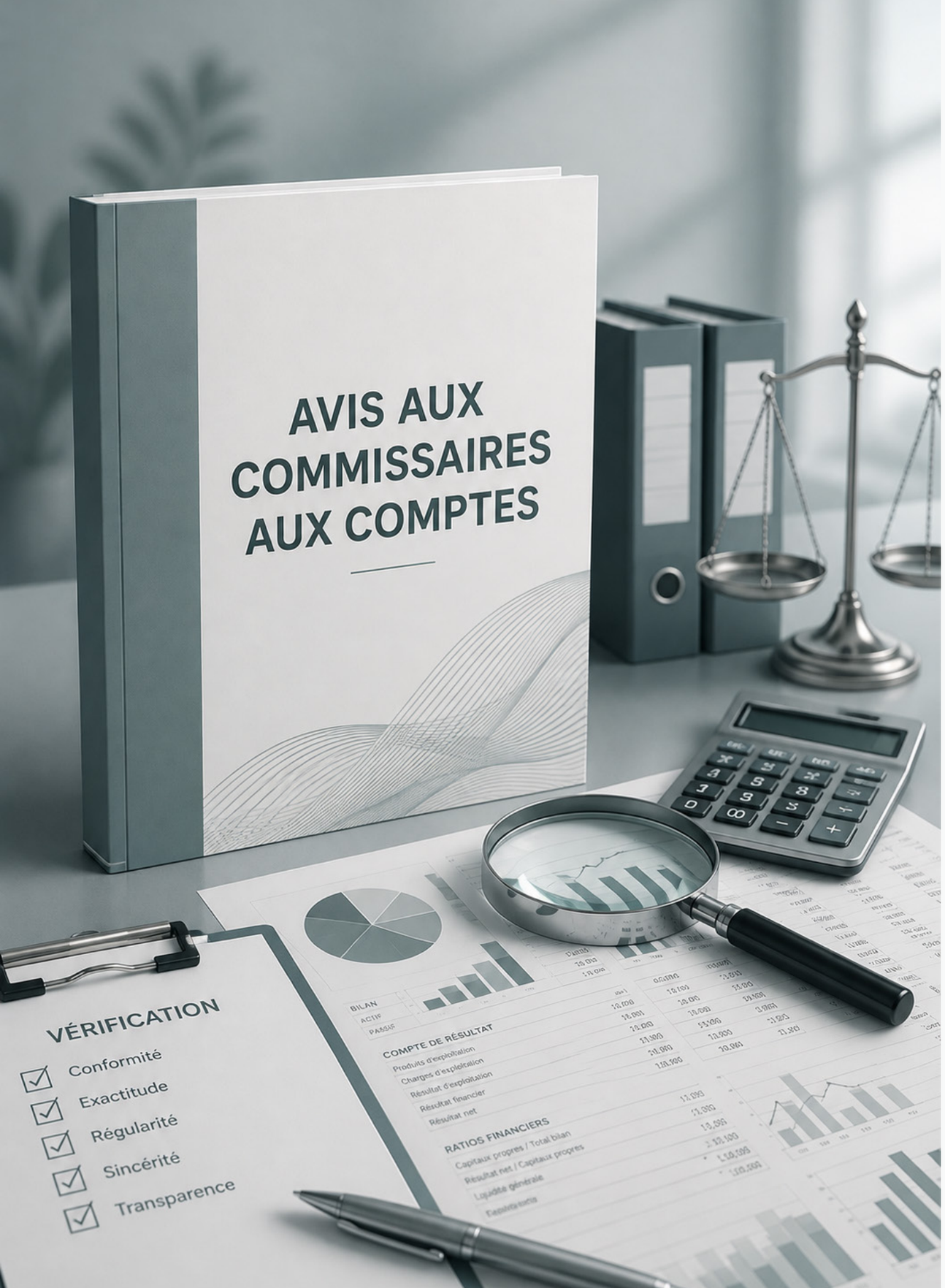

Avis des commissaires aux comptes

13, Rue Patrice Lumumba
Antananarivo - MADAGASCAR
Tel: +261 20 76 219 25

forvis mazars

Rapport général

Exercice clos le 31 décembre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES (BCC)

Place de France, BP 405, Moroni – Union des Comores

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Centrale des Comores (BCC) comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que la note annexe, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives à ces états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) élaborées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque Centrale des Comores (BCC) conformément au Code de déontologie du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code IESBA– International Ethics Standards Board for Accountants), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations sur le respect des normes IFRS

A l'issue de nos travaux, nous formulons les observations suivantes :

Comme indiqué à la note 04.a relative aux *dérogations aux normes IFRS*, la Banque Centrale des Comores (BCC) ne dispose pas encore de dispositif permettant l'application intégrale de certaines dispositions des normes IFRS, notamment la norme IFRS 9 – Instruments financiers sur l'évaluation des comptes Prêts au personnel et Avances statutaires à l'État.

À cet égard, au 31 décembre 2025, les dispositifs suivants ne sont pas encore pleinement opérationnels :

- La dépréciation des instruments financiers conformément à IFRS 9 : Le modèle de pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses – ECL) n'est pas encore mis en œuvre de manière effective ;
- L'évaluation à la juste valeur conformément à IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur : Un dispositif structuré et documenté permettant de déterminer et de justifier les justes valeurs n'est pas encore formalisé.

forvis mazars

Par ailleurs, les actifs financiers susmentionnés sont majoritairement classés en *Stage 1*, correspondant à des créances saines pour lesquelles le risque de crédit est considéré comme faible à la date de clôture.

Ces constats traduisent un niveau d'implémentation encore partiel du référentiel IFRS, notamment en matière de gestion du risque de crédit et de mesure à la juste valeur.

Notre opinion n'est pas modifiée au regard de ces éléments.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance relatives aux états financiers annuels

Le Gouvernement de la BCC est responsable de la préparation, de l'établissement et de la présentation fidèle et sincère des états financiers annuels conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Gouvernement d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir dans ces états financiers, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gouvernement a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de la Banque de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent des fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit comportant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux normes internationales d'audit (ISA), notre mission d'auditeur externe ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de l'entité auditée.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA), nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

forvis mazars

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les états financiers annuels ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des circonstances ou événements futurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, et évaluons si les états financiers annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment, aux responsables de la gouvernance, le calendrier et l'étendue des travaux d'audit, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux, y compris les faiblesses significatives du contrôle interne relevées lors de notre audit.

Parmi les éléments communiqués aux responsables de la gouvernance figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des états financiers annuels de l'exercice et qui peuvent constituer de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Antananarivo, le 22 juin 2026

L'Auditeur

forvis mazars à Madagascar
Antananarivo - 13, Rue Patrice Lumumba - Tsaralalana

Frédéric RANDRIANARISOA
Partner, Expert-Comptable et Financier

Annexes

I. Indicateurs macroéconomiques, en millions FC, sauf autre indication

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance réel du PIB	2,0%	2,5%	3,2%	3,3%	3,8%
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	**0,1%**	**12,4%**	**9,0%**	**5,1%**	**3,3%**
Masse Monétaire	**201 522**	**219 231**	**230 558**	**243 907**	**285 913**
Croissance de la masse monétaire	20,5%	8,8%	5,2%	5,8%	17,2%
Epargne brute (Quasi-Monnaie)	**60 700**	**67 839**	**72 285**	**69 444**	**85 525**
Epargne brute / PIB	11,0%	10,8%	10,2%	9,5%	10,8%
Crédit Intérieur	**112 446**	**145 592**	**147 203**	**156 602**	**173 858**
Crédit Intérieur / PIB	20,4%	23,2%	20,8%	21,4%	22,0%
Crédits à l'économie	**95 408**	**120 462**	**124 888**	**127 096**	**141 210**
Crédits à l'économie / PIB	17,3%	19,2%	17,6%	17,4%	17,8%
Avoirs Extérieurs Nets	**120 329**	**111 022**	**120 901**	**127 209**	**148 066**
Réserves de change (en mois d'importation de biens et de services)	10,5	7,6	8,0	8,1	9,4
Déficit/excédent du compte courant	**-1 695**	**-2 452**	**-9 088**	**-12 437**	**-3 377**
Déficit/excédent du compte courant en % du PIB	-0,3%	-0,4%	-1,3%	-1,6%	-0,4%
Recettes de l'Etat	**91 336**	**82 847**	**96 711**	**101 629**	**136 766**
Recettes de l'Etat / PIB	16,6%	13,2%	13,6%	13,9%	17,3%
Recettes intérieures	**54 982**	**56 326**	**61 717**	**63 822**	**75 131**
Recettes intérieures / PIB	10,0%	9,0%	8,7%	8,7%	9,5%
Dépenses de l'Etat	**103 988**	**93 350**	**104 802**	**120 760**	**144 160**
Dépenses de l'Etat / PIB	18,9%	14,9%	14,8%	16,5%	18,2%
Dépenses courantes de l'Etat	**66 068**	**74 923**	**74 179**	**83 297**	**99 317**
Dépenses courantes de l'Etat / PIB	12,0%	11,9%	10,5%	11,4%	12,5%
Déficit / Excédent de l'Etat (SBB)	**-17 897**	**-12 209**	**-12 500**	**-11 977**	**-11 810**
Déficit / Excédent global de l'Etat en % du PIB	-3,2%	-1,9%	-1,8%	-1,6%	-1,5%
Solde Primaire	**-16 739**	**-11 067**	**-12 332**	**-11 225**	**-8 551**
Solde Primaire en % du PIB	-3,0%	-1,8%	-1,7%	-1,5%	-1,1%

Source : BCC

II. Indice harmonisé des prix à la consommation

Année 2025	INDICE GLOBAL	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	Boissons alcoolisées et tabac	Articles d'habillement et chaussures	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	Santé	Transports	Communications	Loisirs et culture	Enseignement	Restaurants et hôtels	Biens et services divers
Janvier	149,6	166,5	125,1	139,0	125,3	173,2	138,1	118,6	89,3	125,8	114,5	180,9	137,9
Février	151,0	168,7	125,5	139,0	125,2	173,2	139,3	119,1	89,4	125,8	114,5	180,9	137,9
Mars	153,9	173,9	125,4	139,0	125,7	173,2	139,5	119,1	89,5	126,0	114,5	180,9	137,8
1er trimestre	**151,5**	**169,7**	**125,3**	**139,0**	**125,4**	**173,2**	**139,0**	**118,9**	**89,4**	**125,9**	**114,5**	**180,9**	**137,9**
Avril	149,1	164,4	122,3	138,8	128,8	164,6	137,1	124,5	89,5	129,4	112,3	183,0	138,7
Mai	147,3	162,2	121,2	139,1	127,3	163,2	135,6	121,2	90,0	128,6	110,6	181,7	138,1
Juin	148,0	163,9	118,4	136,0	128,0	166,2	134,3	119,4	90,4	129,4	110,4	182,3	138,5
2e trimestre	**148,2**	**163,5**	**120,6**	**138,0**	**128,0**	**164,7**	**135,7**	**121,7**	**90,0**	**129,2**	**111,1**	**182,3**	**138,4**
Juillet	150,7	166,8	118,8	136,8	130,8	168,2	133,3	125,5	90,8	129,9	108,9	188,4	139,7
Août	152,5	169,8	118,8	136,4	131,6	171,2	133,2	124,3	91,2	132,3	108,9	187,0	140,9
Septembre	149,9	165,6	119,2	135,4	133,1	173,2	130,5	123,1	90,7	133,1	109,6	181,2	137,6
3e trimestre	**151,0**	**167,4**	**118,9**	**136,2**	**131,8**	**170,8**	**132,4**	**124,3**	**90,9**	**131,7**	**109,1**	**185,5**	**139,4**
Octobre	148,3	162,6	119,8	136,0	132,7	176,9	131,1	123,2	91,8	131,0	110,0	181,6	136,9
Novembre	147,5	161,0	119,2	135,4	133,1	176,6	132,1	123,3	91,8	131,7	110,0	181,7	136,9
Décembre	148,6	162,6	119,5	135,5	133,6	177,3	132,1	123,7	92,9	131,6	110,0	182,5	136,4
4e trimestre	**148,1**	**162,0**	**119,5**	**135,7**	**133,1**	**176,9**	**131,8**	**123,4**	**92,1**	**131,4**	**110,0**	**181,9**	**136,7**
Moyenne annuelle	**149,7**	**165,7**	**121,1**	**137,2**	**129,6**	**171,4**	**134,7**	**122,1**	**90,6**	**129,6**	**111,2**	**182,7**	**138,1**

Source : INSEED

A Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ;
B Boissons alcoolisées et tabac ;
C Articles d'habillement et chaussures ;
D Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ;
E Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison
F Santé ;
G Transports ;
H Communications ;
I Loisirs et culture ;
J Enseignement ;
K Restaurants et hôtels ;
L Biens et services divers

Annexe 3. Balance des paiements, en millions FC

Période	2022	2023	2024	2025
Compte des transactions courantes	-2451,8	-9088,0	-12437,0	-3377,0
Biens	**-100679,5**	**-120878,9**	**-122755,7**	**-121470,5**
crédit	26346,8	15015,2	14249,9	13101,8
débit	-127026,3	-135894,1	-137005,7	-134572,3
Services	**-46126,6**	**-38760,0**	**-44683,5**	**-37389,9**
crédit	51669,5	52988,4	52499,4	55400,5
débit	-97796,2	-91748,4	-97182,9	-92790,4
Revenus	**3087,8**	**3359,3**	**4727,4**	**2778,4**
crédit	5460,5	6869,9	8448,2	6580,7
débit	-2372,7	-3510,6	-3720,8	-3802,4
Transferts courants	**141266,5**	**147191,7**	**150274,9**	**152705,1**
crédit	166548,6	178180,4	185033,3	188227,5
débit	-25282,1	-30988,7	-34758,4	-35522,5
Compte de capital et d'operations financieres	2505,3	8862,4	13259,6	4177,6
Compte de Capital	12083,4	18270,4	17159,5	27459,8
crédit	12083,4	18270,4	17159,5	27459,8
débit	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts de capital	12083,4	18270,4	17159,5	27459,8
crédit	12083,4	18270,4	17159,5	27459,8
débit	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte des operations financieres	-9578,2	-9407,9	-3899,9	-23282,2
Investissements directs	1928,8	2435,5	2539,3	2640,2
A l' etranger (par des residents)	0,0	0,0	0,0	0,0
Dans l'economie declarante (par des non-residents)	1928,8	2435,5	2539,3	2640,2
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0
Avoirs	0,0	0,0	0,0	0,0
Engagements	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers derives (net)	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers derives, avoirs	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers derives, engagements	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	-23857,5	1669,1	3300,9	-8403,1
Avoirs	-23169,3	-3025,1	-6242,7	-11370,3
Engagements	-688,1	4694,2	9543,5	2967,2
Avoirs de reserve	12350,4	-13512,5	-9740,1	-17519,2
Or monetaire	-26,5	0,0	-230,4	-330,5
Droits de tirages speciaux	-65,8	-3637,2	-4403,4	-1101,4
Position de reserve au FMI	-54,8	33,4	-80,8	139,9
Devises etrangeres	12468,5	-9949,5	-5061,6	-16323,0
Autres creances	29,1	40,8	36,1	95,8
Erreurs et omissions nettes	-53,5	225,6	-822,6	-800,6

Source : BCC

Annexe 4. Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties (En millions FC)

Contreparties	sept-24	déc-24	mars-25	juin-25	sept-25	déc-25
AVOIRS EXTERIEURS (NETS)	123 344	127 209	120 811	109 474	130 156	148 066
Banque Centrale des Comores	119 443	124 262	118 172	110 501	126 770	142 930
Banques et Etablissements Financiers	3 901	2 947	2 639	- 1 026	3 386	5 137
CREDIT INTERIEUR	156 562	156 602	165 631	166 568	176 024	173 858
Créances nettes sur l'Administration Centrale	31 518	29 506	35 394	30 892	34 442	32 648
Créances brutes (sur l'Administration Centrale)	47 961	52 408	54 957	55 722	53 787	54 517
Dépôts (de l'Administration Centrale)	16 443	22 902	19 563	24 830	19 345	21 869
Crédits à l'économie	125 044	127 096	130 237	135 676	141 582	141 210
Secteur public (Admi Loc et SNFP)	13 810	14 010	13 100	12 489	15 055	11 514
Secteur privé	111 234	113 086	117 136	123 188	126 527	129 695
Autres crédits (Autres Sociétés Financières Publiques)	-	-	-	-	-	-
Autres postes nets	- 46 824	- 39 904	- 35 283	- 28 872	- 36 455	- 36 011
Total des contreparties	233 082	243 907	251 159	247 170	269 725	285 913
M2 / Monnaie au sens large	sept-24	déc-24	mars-25	juin-25	sept-25	déc-25
M1 / Moyens de paiements	163 052	174 463	180 753	174 599	186 597	200 387
Circulation Fiduciaire hors BEF	49 396	57 767	65 819	59 715	67 787	72 474
Dépôts à vue	113 655	116 695	114 934	114 885	118 809	127 913
Banque Centrale des Comores	2 123	2 691	1 517	451	893	1 480
Banques et Etablissements Financiers	111 532	114 005	113 416	114 434	117 917	126 433
M2 - M1 / Epargne Liquide	70 030	69 444	70 407	72 571	83 128	85 525
Dépôts d'épargne et Comptes à terme	70 030	69 444	70 407	72 571	83 128	85 525
Total de la Masse Monétaire	233 082	243 907	251 159	247 170	269 725	285 913

Source : BCC

Siège Moroni, Grande Comore - Place de France -
BP 405 - Tel : +269 773 18 14
Agence d'Anjouan BP 365 - Mutsamudu - Tél : +269 771 00 35
Agence de Mohéli - Fomboni - Tél : +269 772 06 90
www.banque-comores.km